

# L'Enseignement

Education

Instruction



# Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

## SOMMAIRE

Edouard VII, p. 578.—Questions professionnelles, p. 578.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique.

PÉDAGOGIE:—Rapport sur les écoles primaires et les écoles normales, en France, en Suisse et en Belgique (Conclusions et Suggestions), *C.-J. Magnan*, p. 585.—Un lustre de progrès, *C.-J. M.*, p. 595.—Notre première retraite fermée, *Le Comité de retraite*, p. 596.—Avis aux Secrétaires-trésoriers, p. 596.—Hygiène, *Dr. J. G. P.*, p. 597.—A la mémoire de Mademoiselle Ida Labelle, *Marie-Anglore Lalime*, p. 599.—

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 599.—Cours d'histoire Sainte Baillargé, p. 603.—Une bonne note pour Québec, p. 603.—Rectification, p. 604.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 604.—Langue française: Dictée supplémentaire, p. 604.—Enseignement spécial: Enseignement antialcoolique: Compositions, p. 605.—Mathématiques: Arithmétique, p. 606—Algèbre, p. 607.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: Session de mai 1910, *J. N. Miller*, p. 613.—Conférences pédagogiques diocésaines, p. 613.—Age des aspirantes, p. 614.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Sur les routes de France (suite et fin), *G.-J. Magnan*, p. 614.—Notes de voyage (suite et fin), *M.-Lise Pepin*, p. 634.—Une œuvre sociale et nationale, p. 635.—Vient de paraître: « Nouvelle méthode de Langue française, » p. 636.—Feu M. Thomas Blais, p. 637.—Dollard, p. 637.—Une intéressante brochure du P. Hugolin, p. 637.

ILLUSTRATIONS:—S. M. Georges V, p. 577.—Un paysage, p. 601.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V. Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Sa Majesté Georges V

A la mort d'Edouard VII, le prince de Galles, Georges-Frédéric-Ernest-Auguste, est devenu le roi d'Angleterre. Notre nouveau roi est né le 3 juin 1865. En 1890,

il épousa la princesse Marie de Teck, la reine actuelle. Georges V visita Québec en 1908, lors des fêtes du troisième centenaire. Bonheur et longue vie au nouveau roi!

### Edouard VII

*Vendredi le 6 mai dernier, le souverain bien aimé du royaume uni d'Angleterre et d'Irlande rendait son âme à Dieu après quelques heures de maladie. Le roi Edouard s'est éteint à l'âge de 69 ans, après avoir régné neuf années seulement. Edouard VII succéda à sa mère, la reine Victoria, le 22 janvier 1901. Son règne fut court et très heureux. Le roi défunt portera dans l'histoire le titre de Pacificateur. Pour nous, Canadiens français, nous n'oublierons jamais que le roi Edouard VII s'est toujours montré sympathique à notre égard et qu'il témoigna constamment de son estime et de son respect envers les représentants de l'Eglise catholique au Canada, et particulièrement au clergé de la province de Québec.*

### Questions professionnelles

#### RÉPONSES

*A. Anita:—1° Une institutrice qui ferme sa classe, à la demande des autorités scolaires, pendant une retraite de paroisse, n'est pas tenue de remettre cette semaine de classe. 2° Vous pouvez vous procurer la liste des livres approuvés en vous adressant au Secrétaire du Département de l'Instruction publique, Québec.*

*A. Mlle A. M. G.:—Rien dans la loi ne le cas que vous nous soumettez. Néanmoins, nous ne comprenons pas pourquoi le secrétaire-trésorier refuse de confier votre traitement mensuelle à la personne que vous lui avez recommandée.*

*A. M. L. L.:—Aux yeux de la loi, un diplôme élémentaire d'une Ecole normale n'a pas plus de valeur qu'un diplôme élémentaire accordé par le Bureau central.*

*A. M. F.:—L'article 118 des Règlements du C. C. dit que les commissaires ne peuvent imposer aux institutrices la tâche d'allumer le poêle de l'école en hiver. Si une institutrice accepte volontairement cette tâche, elle ne peut, au milieu de l'hiver, réclamer une indemnité pour ce travail. 2° La commission scolaire doit payer le « ménage extra » nécessité par la maladie contagieuse que vous mentionnez. 3° La commission peut retenir 2% sur votre traitement tel que le permet la loi du Fonds de pensions; cependant dans la plupart des municipalités de la province, les commissions scolaires paient la retenue sans la réclamer au personnel enseignant. C'est une généreuse habitude qui se généralise de plus en plus.*

*A. E. R.:—Prière de vous adresser au Secrétaire du Bureau central, M. J. N. Miller.*

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA  
PROVINCE DE QUEBEC (1908-1909).*(Suite et fin)*

## L'ENSEIGNEMENT MENAGER

Depuis une vingtaine d'années il se produit en Europe un mouvement très accentué en faveur de la fondation d'écoles ménagères; les gouvernements favorisent ces établissements et tendent à les développer, et, de leur côté, les conseils municipaux des villes et des campagnes, sous l'inspiration de personnes qui s'intéressent vivement au bien-être des familles, contribuent par des secours opportuns à répandre, dans les agglomérations urbaines et communales, les bienfaits qui découlent de cet enseignement spécial.

Au célèbre congrès de l'Enseignement Ménager tenu, en 1908, à Fribourg, Suisse, et auquel les gouvernements européens avaient envoyé des représentants, on a signalé, comme ils le méritaient, les efforts déployés pour propager, au sein des populations, les notions si pratiques et si utiles de l'art culinaire, de l'hygiène et de ses multiples applications, de la coupe des vêtements, des travaux de couture, enfin de la science du ménage dans toutes ses ramifications, de même que de l'horticulture et des diverses industries domestiques.

Les travaux lus et discutés à Fribourg par des personnes versées dans ces matières ont jeté beaucoup de lumière sur les moyens à prendre pour répandre l'enseignement ménager. On ne s'est pas attardé à pérorer sur sa nécessité, car les congressistes en étaient d'avance convaincus; mais ce qu'ils voulaient, c'était de se renseigner sur ses modes d'application dans les différents pays, et c'est là-dessus que le congrès de Fribourg obtint un si fécond résultat.

Comme le dit le compte-rendu des séances: "le congrès a voulu laisser, sous forme de vœux, des résolutions qui constituent à ses yeux ce que nous appelons le syllabus de l'enseignement. Les desiderata proclamés ne sont point de simples thèses, des abstractions... Ils ont passé par le creuset de l'expérience, isolément parfois, dans des régions différentes et dans des conditions plus ou moins imparfaites; ils n'en sont pas moins réalisables partout et forment les éléments d'une excellente organisation". (1)

Il importe grandement que la province de Québec occupe dans la fondation des écoles ménagères le rang auquel elle peut prétendre. En compulsant les statistiques et en examinant les dates, on voit que l'enseignement ménager fut inauguré en 1887 en Belgique, deux ans plus tard en Suisse, en France en 1896 et en Allemagne vers 1900. Il est honorable pour la province de Québec de constater qu'elle est le premier pays qui ait inauguré cet enseignement.

(1) Congrès international d'enseignement ménager, Fribourg, 2e Vol., P. VII. Ce volumineux rapport mérite d'être étudié. Il renferme des travaux en langues française, anglaise, allemande, etc., qui peuvent servir d'orientation dans la fondation d'écoles ménagères.

En effet, c'est aux religieuses Ursulines de Québec que nous devons cette généreuse et patriotique initiative. Elles allaient, en 1882, à Roberval, sur les rives du lac Saint-Jean, fonder un couvent dans le but sans doute de donner aux jeunes filles de la région du Saguenay l'instruction morale et littéraire, mais en même temps et aussi des leçons d'économie domestique propres à instruire leurs élèves sur la bonne tenue d'une maison, sur l'art de filer, de tisser, de travailler aux métiers, de coudre à l'aiguille ou à la machine.

Livrées à leurs seules ressources, les Ursulines de Roberval réussirent pourtant. Elles continuaient ainsi leur œuvre, depuis quelques années, à l'humble atelier qu'elles avaient établi, lorsqu'en 1895, le ministre d'agriculture d'alors, l'honorable M. Beaubien, voulant seconder leurs efforts, les mit en mesure de construire une école ménagère, capable de répondre aux besoins de l'époque. Une ferme est attachée à l'école qui possède une laiterie, une boulangerie, des métiers pour le tissage des étoffes et un poulailler. Ainsi, cette maison, par les moyens d'instruction dont elle dispose, rend des services signalés à la classe agricole et aux familles en général. Une soixantaine d'élèves suivent régulièrement les cours ménagers.

Cette école vient d'obtenir son affiliation à l'Université Laval de Québec.

Dans un séjour que j'eus le plaisir de faire à Chicoutimi, en 1908, je trouvai là à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, une autre école ménagère où des jeunes filles, orphelines ou abandonnées par leurs parents, suivent, en même temps qu'un cours primaire classique, le cours de l'enseignement ménager qui est de quatre années, y compris l'année préparatoire. En cette institution elles reçoivent gratuitement la pension, le vêtement pour la plupart, les livres classiques, etc. Les enfants de 10 à 12 ans sont admises au cours préparatoire où elles apprennent à coudre, à faire les tricots, le repassage du linge, l'entretien des salles et où leur sont données les premières notions de la culture potagère. Les filles de douze ans et plus, au nombre d'une quarantaine, cultivent un jardin assez spacieux, et sont employées par groupe, chacune leur tour, à la laiterie, à la basse-cour, etc. Elles reçoivent des leçons de coupe et de dessin, s'occupent de la confection de la plupart des articles de literie et des vêtements.

L'art culinaire est enseigné d'une manière économique et pratique, plus particulièrement au point de vue d'une famille de condition peu fortunée, de même que l'hygiène, et quelques élèves, sous la direction d'une infirmière, préparent des remèdes et donnent certains soins aux malades.

Les deux cours renferment 60 élèves. Les directrices de la maison furent obligées d'en refuser, l'an passé, une cinquantaine, vu l'insuffisance du local et le défaut de ressources pécuniaires. Cette école ménagère de Chicoutimi mérite à tous égards les faveurs du gouvernement.

A Stanstead, la communauté des Ursulines a jeté les bases d'une école ménagère. Ne recevant aucune subvention des pouvoirs publics pour l'aider dans le développement de son œuvre, elle se borne à l'enseignement de l'art culinaire, de la coupe, de la confection et du raccommodage des vêtements. Ces dames désireraient ajouter à leur programme la comptabilité domestique, le jardinage et quelques autres travaux agricoles. Elles sont en mesure de

mettre à la disposition des "petites ménagères" un local de dimensions suffisantes.

Je constate par le dernier rapport du Ministre de l'Agriculture que deux autres écoles ménagères ont été établies, l'une à Grand'Mère, dans le comté de Champlain, et l'autre à Saint-François-du-Lac, dans le comté d'Yamaska. Elles sont à leur début et leur programme d'études semble peu développé, à cause sans doute de l'exiguité de leurs moyens pécuniaires et aussi faute peut-être de posséder un nombre suffisant d'institutrices aptes à donner l'enseignement voulu dans ces écoles spéciales.

Au magnifique collège Macdonald de Ste-Anne-de-Bellevue il existe une école ménagère désignée sous le nom de "School of household science". L'installation qui est riche y comprend deux vastes cuisines parfaitement aménagées et pouvant recevoir 56 élèves, une dépense pourvue d'une glacière, et une petite salle à manger attenante et où se donnent les leçons sur la manière de mettre et de servir une table. Il y a une buanderie pour 24 élèves, une chambre de couture pour 30 travaillantes, sans compter plusieurs autres pièces pour les besoins de l'enseignement ménager. On y enseigne l'histoire naturelle, la bactériologie, la biologie, la chimie, l'horticulture, les travaux manuels, l'élevage des volailles, la physique et le soin de la laiterie. Le programme d'études est bien élaboré et aux examens de fin d'année on donne des certificats d'aptitudes aux élèves des premières années et des diplômes aux élèves de seconde année. Les jeunes filles sont admises aux cours ménagers à l'âge de 18 ans.

Le section féminine de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fonda en cette ville, en 1904, une association destinée à promouvoir l'établissement d'écoles ménagères, et la législature octroya aux Dames patronesses une charte donnant à l'œuvre une existence légale sous le nom corporatif de "Les écoles ménagères provinciales". Ces dames au zèle éclairé avaient à leur tête Lady A. Lacoste, comme présidente d'honneur, et Madame F.-L. Béique comme présidente. Avec une parfaite intelligence des besoins de la nouvelle association, elles décidèrent d'envoyer à Paris deux jeunes filles suivre des cours spéciaux d'enseignement ménager, afin qu'à leur retour au pays ces institutrices pussent enseigner avec avantage aux élèves de l'institution l'économie domestique et tout ce qui se rapporte à la tenue d'une maison. Mesdemoiselles Anctil et de Beaujeu furent choisies pour cette mission et partirent pour l'Europe pour y étudier pendant un an. L'année suivante, au retour de Mademoiselle de Beaujeu, Mademoiselle Antoinette Gérin-Lajoie partit à son tour et se rendit avec Mlle Anctil à Fribourg d'où elles revinrent en 1906 après avoir obtenu leur diplôme de maîtresse ménagère.

La même année s'ouvrit l'école ménagère de Montréal. L'enseignement y est organisé d'une manière assez complète, parce qu'on y donne deux séries de cours, le cours normal et le cours ordinaire de science ménagère. Les cours d'hygiène et de médecine pratique y sont donnés par des spécialistes en chaque matière.

Trois groupes de jeunes filles viennent à l'école prendre des leçons de cuisine. Il s'y donne un cours populaire du soir et deux cours du jour, avec

leçons de couture, de coupe, de confection de chapeaux, de broderie, de dentelle, etc. L'une des maîtresses va donner des cours de cuisine l'après-midi aux élèves d'un couvent de la ville Saint-Louis, et le soir au public. Ce cours du soir a réuni jusqu'à cent dix élèves.

L'école accorde un diplôme aux élèves du cours normal qui subissent avec succès les épreuves théoriques, didactiques et pratiques de l'examen de capacité sur toutes les branches de l'enseignement ménager, comme l'art culinaire, la coupe, la couture, la comptabilité domestique, l'hygiène générale, l'hygiène du nouveau-né, de la première enfance, de la jeune fille et de la jeune mère, le droit usuel, l'apologétique et la morale chrétienne, etc.

La paroisse de Saint-Pascal, dans le comté de Kamouraska, a l'avantage aussi de posséder une école ménagère sous la direction des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Fondée par le curé du lieu, M. Beudet, homme de dévouement, elle est appelée à exercer une heureuse influence sur l'avenir des familles de cette région agricole. Elle est sans doute susceptible de plus complets développements, car, il importe de faire de cette école une école ménagère agricole comme celle de Roberval, où l'on enseignerait la fabrication du beurre et du fromage, l'élevage des volailles et où même l'on initierait les élèves à l'industrie des conserves qui est appelée à prendre beaucoup d'extension.

Ayant été invité vers la fin de l'année scolaire à assister à l'examen des élèves du cours ménager, j'ai été favorablement impressionné par les réponses des jeunes filles. Le détail des matières du programme d'études indique bien l'importance des leçons données dans cette maison.

Depuis ma visite à Saint-Pascal, l'école a eu le précieux avantage, comme celle de Roberval, d'être affiliée à l'Université Laval de Québec, et les certificats d'enseignement ménager qu'on y décernera n'en auront qu'une valeur plus grande aux yeux des élèves et du public.

Au mois de juin dernier, la Supérieure de cette école ménagère est allée en Europe, accompagnée d'une des religieuses de sa maison, dans le but de faire une étude comparative du fonctionnement des écoles ménagères. Durant leur séjour outre-mer, ces Dames ont visité les principaux établissements de ce genre en France, en Belgique et en Suisse et recueilli de précieux renseignements. Cette visite des écoles ménagères européennes a raffermi les vœux dans leur œuvre de relèvement de l'éducation féminine par la combinaison de l'enseignement ménager avec le cours classique, puisque partout en Europe le cri est le même: *réformer le programme d'études pour y faire entrer les branches domestiques.*

Ceci me rappelle le vœu formulé par feu Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, à l'inauguration de l'école ménagère de Roberval en 1895. Dans une allocution de grande envolée, parlant de la mission de la femme dans la famille et spécialement dans la famille du cultivateur, le vénéré prélat exprima le souhait que les couvents de nos campagnes devinssent des écoles ménagères.

Je crois que le temps est arrivé de travailler à la réalisation de ce vœu patriotique. Je ne dis pas que les couvents de nos villages catholiques de-

vraient tous se transformer en école de cette catégorie, mais, certainement, dans plusieurs centres ruraux importants, les cours complets d'enseignement ménager devraient marcher de pair avec le cours d'enseignement classique, et les autorités paroissiales pourraient en favoriser le développement concurrentement avec le gouvernement de la province. Il y va, peut-on dire, des meilleurs intérêts de nos populations.

Même pour le dire en passant, dans les couvents de campagne qui ne seraient pas à proprement parler des écoles ménagères, le programme d'études devrait différer de celui des grands pensionnats de ville et pourvoir à un enseignement de l'économie domestique plus complet et plus en rapport avec les besoins de la classe agricole.

Que de jeunes filles au moment où elles quittent l'école sont absolument inhabiles aux occupations domestiques et dédaigneuses des choses de la vie. Et comme on l'a dit déjà, ces personnes seront pourtant appelées quelque jour à diriger une maison, à préparer à point les repas de la famille, à s'occuper des multiples soins du ménage et à procurer le confort à tous ceux avec lesquels elles vivront. Ce manque des connaissances requises d'une mère de famille se remarque surtout dans les villes et la cause en est évidente. De nos jours, nombre de jeunes personnes, avant même la fin de leur cours d'étude, s'empressent d'obtenir de l'emploi dans les banques, dans les bureaux de manufactures, chez les hommes de profession, dans les magasins, etc. Elles sont employées tout le jour à remplir les fonctions qui leur sont assignées, et elles ne font acte de présence à la maison qu'à l'heure des repas et non encore sans une grande hâte. S'étant ainsi trouvées dans l'impossibilité de s'occuper de la tenue d'une maison, elles n'ont pour ainsi dire aucune expérience en fait de cuisine et lorsqu'elles se marient, la plupart, faute d'expérience, sont très exposées à ne pouvoir remplir les devoirs de leur nouvel état.

Des écoles ménagères dans les grandes villes, dans le genre de celle qui existe à Montréal, obvièrent dans une bonne mesure à ce grave inconvénient en formant pour les familles d'ouvriers et d'employés des femmes de ménage qui, par leur art de rendre le séjour de la maison agréable, diminueraient la fréquentation des clubs et des cafés, et par suite tous les maux de l'alcoolisme.

L'enseignement ménager dans les maisons d'éducation des districts ruraux aurait également un effet très salubre sur l'avenir des filles de cultivateurs. Par leur séjour à une école ménagère agricole, elles acquerraient des connaissances précieuses en agriculture, en hygiène, en travaux domestiques, et, de retour du couvent à la maison paternelle, elles ne s'y trouveraient point déclassées comme plusieurs sont malheureusement exposées à le devenir. Pénétrées de l'importance des devoirs qu'elles auraient à remplir sur la ferme et à la maison, elles seraient des collaboratrices précieuses et, plus tard, comme mères de famille, elle exerceraient sur leurs enfants une influence éducatrice des plus salutaires en leur inculquant le goût de la vie des champs et en prévenant soit l'exode rural au profit des villes, soit l'émigration à l'étranger dont les conséquences rejaillissent non seulement sur l'état économique de notre pays, mais encore sur son esprit et sur ses destinées.

Aucune réforme éducationnelle n'offre donc plus d'importance que celle que je mentionne. Toute femme s'ennoblit par l'étude et la pratique de la science ménagère : elle y acquiert un sentiment plus vif de la réalité des choses. Cet enseignement est donc indispensable à la femme du grand monde comme à la femme du peuple.

Mais ce n'est pas tout dire qu'il faut établir des écoles ménagères, au préalable, il importe d'organiser cet enseignement, si on veut obtenir des résultats pratiques et sérieux. Donner à une école quelconque le nom d'école ménagère ne suffit pas. Il faut aux institutrices chargées de cet enseignement des études théoriques sur les matières du cours et beaucoup de pratique. On ne s'improvise pas maîtresse d'école ménagère, pas plus qu'on ne pourrait, sans études spéciales, s'improviser professeur d'histoire ou de mathématiques. La plus grande difficulté que rencontrèrent au début ces écoles ménagères, en Europe, ce fut la rareté des directrices préparées à cet enseignement, comme on l'a constaté au congrès de Fribourg. Dans plusieurs institutions, on crut pouvoir simplement recourir au service d'une bonne maîtresse de maison, voir même d'une cuisinière expérimentée, mais, dans la plupart des cas, on ne tarda point à s'apercevoir que c'était là une erreur qu'il fallait, pour des fonctions si délicates, une formation pédagogique spéciale.

Les écoles ménagères que possède notre province n'ont pas été non plus sans souffrir plus ou moins du manque d'institutrices ayant les connaissances requises, et le programme restreint de quelques-unes indique qu'elles ne possèdent pas tout le personnel enseignant qu'il faudrait. Aussi est-il non seulement désirable, mais nécessaire, que les communautés de femmes qui seraient désireuses de fonder des écoles ménagères, soit dans nos villes, soit dans nos campagnes, ne le fassent, afin d'éviter un échec, qu'après avoir pourvu à la bonne formation pédagogique ménagère de leurs institutrices religieuses ou laïques.

On peut bien se poser la question de savoir si, pour atteindre plus promptement le but, on ne devrait pas aviser aux moyens de favoriser cette formation pédagogique par une aide pécuniaire donnée aux maisons d'éducation qui voudraient envoyer en Europe quelques institutrices suivre les cours réguliers des écoles normales ménagères, particulièrement celles de Suisse et de Belgique. Par suite et comme résultat d'une initiative de cette sorte, et grâce à ce moyen d'institutrices bien préparées que nous aurions dans la province, nous pourrions établir chez nous non seulement des écoles ménagères, mais aussi des écoles normales ménagères.

En effet, suivant les vœux exprimés par le Congrès de Fribourg que je me permets de citer :

“ 1. L'enseignement ménager ne doit être confié qu'à une maîtresse qui a reçu une formation spéciale dans une école normale établie à cet effet.

“ 2. L'école normale ne doit admettre comme élèves que des jeunes filles ayant obtenu le brevet d'institutrice primaire ou fait, tout au moins, des études équivalentes à celles qui sont exigées de l'institutrice.....”

Ainsi, conformément aux vœux des congressistes de Fribourg, seules les jeunes institutrices de notre province, munies d'un diplôme d'école intermé-

diaire, devraient être admises au cours normal ménager et pourraient prétendre au brevet d'économie domestique après une ou deux années d'études.

Je crois qu'il se prépare, dans les grandes lignes que je viens d'indiquer, un mouvement social important dans la province de Québec, et tous doivent avoir à cœur de l'encourager et de l'aider afin d'en assurer le succès. (1)

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

## PEDAGOGIE

### Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

#### CONCLUSIONS (2)

Après avoir étudié sur place et dans les documents officiels, l'organisation scolaire de la France, de la Suisse et de la Belgique, je crois pouvoir affirmer que le système d'Instruction publique de la Province de Québec, l'emporte sur ceux des pays ci-dessus nommés, au point de vue de la liberté bien comprise, d'où naissent la paix et l'harmonie dans un pays habité par des peuples de langue et de religion différentes. Ce système a, de plus, le grand avantage d'être soustrait à la politique, en ce sens que le chef hiérarchique de notre enseignement primaire, le Surintendant, demeure, alors que les gouvernements passent, se modifient ou se transforment. Il en est de même du Conseil de l'Instruction publique, composé de membres nommés pratiquement à vie.

Cette permanence dans la direction scolaire, assure à notre système d'enseignement un esprit qui le met à l'abri des réformes irréflechies ou des changements trop fréquents.

La loi de l'Instruction publique assure aussi aux pères de famille la liberté de gouverner leurs écoles par l'entremise des commissaires ou des syndics. Et en accordant l'équivalence aux instituteurs congréganistes, elle

(1) M. le Surintendant termine son rapport par des tableaux statistiques se rapportant aux municipalités, arrondissements, écoles de différents degrés, élèves, personnel enseignant. Ces tableaux sommaires se trouvent aux pages XXVII à XXXVII du rapport.

(2) Ce rapport a reçu l'accueil le plus sympathique. Plusieurs personnages, ecclésiastiques et civils, nous ont écrit des lettres absolument flatteuses. Et la presse canadienne-française presque entière a bien voulu consacrer de nombreux articles à notre travail. Tous nos remerciements au *Soleil*, à *L'Action Sociale*, à *L'Événement*, à *La Vigie*, à *La Vérité* et au *Bulletin du Parler français*, de Québec; à *La Presse*, au *Devoir*, à *La Patrie*, à *La Croix* et à la *Revue Canadienne* de Montréal; au *Pionnier*, de Nominigüe.

met au service de la population le dévouement, le zèle et l'expérience des communautés enseignantes.

Enfin, le caractère officiellement confessionnel de la loi d'Éducation de Québec, assure à l'école primaire catholique le précieux et incomparable concours de l'Église. C'est elle qui, par ses évêques et par ses prêtres, apprend aux pères de famille leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants, et les oblige, même sous peine de faute grave, de faire instruire convenablement ceux que la Providence a confiés à leur soin.

Au point de vue de la fréquentation scolaire, l'influence morale de l'Église vaut infiniment mieux que les textes de loi : l'expérience le prouve.

Durant notre séjour en Europe, nous avons aussi constaté que les constructions scolaires dans nos villes peuvent supporter la comparaison avec celles des autres pays, les écoles normales exceptées. Il en est de même de l'ameublement des classes, moins la Suisse, où la préoccupation de rendre l'école agréable aux élèves est constante. Mais en moyenne, nos maisons d'écoles rurales, exception faite des couvents, sont inférieures de beaucoup aux établissements similaires de la Belgique et de la Suisse.

Le personnel enseignant des pays que nous avons visités est admirablement préparé à l'enseignement. Nul n'est admis au rang de titulaire sans un cours normal complet ou sans avoir été soumis à un entraînement professionnel dont la valeur est attestée par le certificat d'aptitude pédagogique. En France, en Suisse et en Belgique, on exige de l'instituteur une culture générale sérieuse : les autorités de ces pays estiment qu'il faut savoir beaucoup et bien pour enseigner avec clarté et méthode.

En Europe, on refuse l'accès de la carrière de l'enseignement aux personnes qui n'ont pas atteint au moins 18 ans, dans la pratique 19 ou 20 ans, puisque tout le personnel primaire, sauf exception, passe par l'école normale : trois ans de séjour en France, quatre en Belgique et dans le canton de Fribourg.

Les titulaires des écoles demeurent longtemps en fonction et au même poste : l'enseignement est pour eux *une carrière*.

Bien que les cadres de notre système scolaire soient bons, excellents même, il reste beaucoup à faire pour compléter ce système et le rendre plus efficace.

Je crois donc de mon devoir de signaler quelques-unes des lacunes de notre organisation scolaire.

#### A.—ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Surintendant de l'Instruction publique, chef d'état major, n'a pas les auxiliaires nécessaires pour diriger effectivement l'enseignement par toute la province : 1° ses premiers lieutenants sont les inspecteurs d'écoles qui, vu l'étendue de leur district d'inspection et le nombre d'écoles à visiter, voyagent continuellement, ne faisant que passer dans l'école et agissant plus ou moins chacun à leur guise ; 2°a, les commissaires d'écoles, tenus de veiller au bon fonctionnement de la loi de l'Instruction publique, trop isolés

du Surintendant, sont laissés presque à eux-mêmes dans l'accomplissement de leurs graves devoirs. Malgré leur bonne volonté, les inspecteurs, *qui ne font que passer*,—étant donnée l'organisation actuelle, ils ne peuvent faire guère plus,—sont incapables de donner une direction efficace aux commissions scolaires; b. le personnel enseignant, n'étant pas soutenu par une organisation pédagogique active, organisation qui n'est pas active parce qu'elle n'est pas assez décentralisée, poursuit sa tâche trop souvent au petit bonheur, sans direction précise; le programme d'études n'est pas toujours suffisamment compris ni observé suivant l'esprit des règlements: ainsi, le *passage régulier* par la masse des élèves, d'une année du programme à la suivante, à chaque période scolaire, n'a pas toujours lieu.

#### B.—PERSONNEL ENSEIGNANT

1. Sur un total de 7172 instituteurs et institutrices laïques catholiques, on ne compte que 238 instituteurs; en ajoutant à ce nombre les 1274 religieux enseignants, nous arrivons à un total de 1,512 hommes (1). Si l'on considère que les religieux enseignent surtout dans les grands centres, il reste donc établi que les quatre cinquièmes des écoles primaires de garçons, (ou mixtes) à la campagne, sont dirigés par des filles. Conséquences: un grand nombre de petits garçons cessent de fréquenter l'école vers la onzième ou douzième année; d'autres sont dirigés vers les écoles des villes, où ils puisent une instruction qui les arrache à la profession agricole.

2. Règle générale, le personnel enseignant de nos écoles primaires n'a reçu aucune formation professionnelle: les quatre cinquièmes des instituteurs et des institutrices n'ont pas subi d'entraînement pédagogique. Un simple *brevet de capacité* et non *d'entraînement*, leur donne le droit d'enseigner toute leur vie sans avoir jamais subi d'examen sur l'enseignement pratique.

3. Les instituteurs, les institutrices surtout, entrent trop jeunes dans l'enseignement.

4. Le renouvellement annuel d'une notable portion du personnel enseignant nuit considérablement au progrès des élèves.

5. Dans la plupart des cas, la modicité du traitement (et souvent le caprice de la commission scolaire) est cause de cette instabilité.

6. La Caisse de retraite assure de trop modestes ressources, pour la vieillesse, aux institutrices et aux instituteurs qui reçoivent de faibles traitements.

#### C.—ÉCOLES NORMALES

Telles qu'organisées, nos écoles normales ne peuvent—en dépit de leur bonne volonté—donner à leurs élèves une culture générale suffisante et une formation professionnelle assez complète. Après une *première année* de

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de Québec, 1907-1908.

séjour à l'école normale, un élève, admis avec son simple bagage d'école primaire, peut recevoir un diplôme pour lui donner le droit d'enseigner dans les écoles primaires. Il arrive même assez souvent, si l'examen d'entrée le permet, qu'un élève est admis au cours intermédiaire dès sa première année de séjour. Pendant cette première année de séjour, les élèves, qui doivent étudier toutes les matières de culture générale, et n'ont pas encore étudié la pédagogie ou en commencent à peine l'étude théorique, sont tenus d'enseigner à l'école d'application, sans quoi ils n'auraient pas de diplôme. Très peu d'élèves, le quart à peine, suivent le cours normal complet : trois ans. D'ailleurs ils n'y sont pas tenus comme en France et en Belgique où le certificat d'études normales n'est accordé qu'à ceux qui ont suivi le cours complet, (1) et ce après un examen de sortie très sévère.

Nos écoles normales, relativement nombreuses, ne sont pas visitées par un inspecteur spécial, comme la chose a lieu en Belgique et en France, afin de maintenir toutes les écoles de pédagogie sur un même pied d'efficacité.

#### D.—BUREAU CENTRAL

Le bureau central n'est pas encore autorisé à faire subir aux aspirants aux brevets un examen d'enseignement pratique, qui prouverait (comme la chose a lieu en Suisse) que l'aspirant (ou l'aspirante) a été formé suffisamment à l'enseignement pratique. Le diplôme du bureau, qui n'est en somme qu'un certificat d'études aux différents degrés du cours primaire, met celui ou celle qui le porte sur le même pied que les élèves des écoles normales qui ont fait, au moins, une année d'enseignement pratique dans une école d'application.

#### E.—PROGRAMME D'ÉTUDES

Le programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec est bon dans son ensemble, amplement suffisant pour la plupart des matières. Néanmoins, quelques spécialités, telles que le dessin, la géographie et l'agriculture pourraient être modifiées et complétées, et d'autres, comme l'économie domestique, l'antialcoolisme, le chant et la gymnastique mises au rang des branches obligatoires.

L'uniformité de programme pour les écoles urbaines et les écoles rurales, est-elle réellement désirable? Au moins ne serait-il pas temps de songer à l'adaptation du programme d'études aux différents milieux?

#### F.—ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

Enfin, l'école primaire, chez nous, ne prépare pas suffisamment à l'enseignement spécial. Elle n'est suivie d'aucun cours complémentaire, ni

(1) Trois ans en France, quatre ans dans le canton de Fribourg et quatre ans en Belgique.

couronnée par des écoles spéciales adaptées aux besoins du milieu, et donnant des connaissances directement utilisables.

Entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, dans notre province, il n'y a pas suffisamment d'écoles intermédiaires où, d'une part, les garçons puissent recevoir une instruction agricole et industrielle suffisante, et, de l'autre, les filles un enseignement domestique et ménager convenable.

Les écoles complémentaires (ou académies) de garçons établies à la campagne préparent presque exclusivement au commerce. Dans ces écoles, on ne se préoccupe nullement de l'agriculture ni de l'industrie.

### Suggestions

#### A.—ORGANISATION GÉNÉRALE

1. Nommer un inspecteur général des écoles catholiques. Cet officier, avisé par le Comité catholique, dirigerait et contrôlerait, sous la direction du Surintendant, le travail des inspecteurs d'écoles; organiserait les conférences pédagogiques et autres moyens de perfectionnement pour le personnel enseignant; s'occuperait spécialement de favoriser l'accès des maîtres à la direction des écoles intermédiaires de garçons.

2. a) Augmenter le nombre des inspecteurs d'écoles; b) soumettre les aspirants à l'inspection à un examen d'aptitude pédagogique spéciale et exiger d'eux des connaissances littéraires et scientifiques sérieuses; c) choisir parmi les inspecteurs en exercice, suivant leur mérite et après concours, des inspecteurs supérieurs; il y aurait un inspecteur supérieur par diocèse. L'inspecteur supérieur serait en quelque sorte surintendant local de l'Éducation, chargé de promouvoir les intérêts de l'Instruction publique dans sa circonscription, d'exciter le zèle, (1) de coordonner les efforts des commissions scolaires, de favoriser la création de cours et d'écoles primaires supérieures (2); d) pourvoir aux frais de voyage des inspecteurs d'écoles, afin qu'ils soient en mesure de mieux remplir leur importante tâche.

#### B.—PERSONNEL ENSEIGNANT

1. Mettre en pratique la suggestion du Comité catholique: «accorder une prime à toute commission scolaire rurale qui placera l'école primaire intermédiaire des garçons de la paroisse sous la direction d'un maître d'école diplômé» (Session de mai 1910).

(1) «Il faut de plus stimuler le zèle des commissaires et des syndics d'écoles et les engager à faire progresser davantage la cause de l'éducation en cette province.» Sir Lomer Gouin. Extrait d'un discours prononcé à Montréal le 11 décembre 1905.

(2) M. le Surintendant de l'Instruction publique, dans son rapport spécial de 1902, suggère aussi de réorganiser notre système d'inspection scolaire.

2. Accorder une prime spéciale aux élèves des écoles normales qui entrent dans l'enseignement; accorder une prime spéciale, moindre que la précédente, aux diplômés du Bureau central qui se seront pourvus du certificat d'aptitude pédagogique (1); constituer des titulaires de l'enseignement primaire: n'accorder ce titre, sur le préavis de l'inspecteur primaire et l'avis de l'inspecteur supérieur, qu'aux diplômés des écoles normales, après deux ans d'enseignement, et aux diplômés du Bureau central pourvus du certificat d'aptitude pédagogique, après trois ans d'enseignement. Mais les porteurs d'un brevet du bureau qui entrent dans une communauté, seraient exempts de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique. Du jour de leur profession religieuse, leur brevet simple aurait la valeur d'un diplôme permanent.

Une fois admis au rang de titulaires, les instituteurs et les institutrices auraient droit aux traitements minima indiqués plus loin.

Tout membre du personnel enseignant n'ayant pas atteint le rang de titulaire, fera partie de la classe des stagiaires.

3. Ne permettre l'accès à l'enseignement qu'à l'âge de 19 ans pour les garçons et à 18 ans pour les filles.

4. Assurer à tout titulaire de l'enseignement primaire, par la loi, plus de permanence dans la situation d'instituteur ou d'institutrice.

5. Afin de favoriser un bon recrutement et d'assurer la permanence d'un personnel expérimenté, fixer un minimum de traitements:

*Stagiaires:* Instituteurs: \$300; institutrices: \$150.

*Titulaires:* Instituteurs: \$500; institutrices: \$300.

6. Persévérer dans la voie généreuse où le gouvernement est entré l'année dernière en doublant la pension des institutrices; étendre ce bienfait aux instituteurs qui ont une pension moindre de \$200. (2)

### C.—ÉCOLES NORMALES

1. Exiger des élèves-instituteurs et des élèves-institutrices deux années de séjour dans une école normale pour se préparer au diplôme élémentaire; trois années pour se préparer au diplôme intermédiaire et quatre pour se préparer au diplôme supérieur.

Les porteurs du brevet élémentaire du Bureau central ne seraient tenus qu'à une année de séjour pour l'obtention du diplôme d'études normales élémentaires; deux pour le diplôme intermédiaire et trois pour le diplôme supérieur.

(1) « Non, ce ne sont pas les lois qu'il importe de faire. On ne décrète pas la richesse, on la produit. De même qu'on ne décrète pas l'instruction, on la prépare, on la répand. Ce qu'il faut faire, ce sont des hommes. Commençons donc par avoir de bons maîtres dans les écoles, car tant valent les maîtres, tant valent les écoles; et si nous voulons de bons maîtres, donnons à ceux qui se destinent à l'enseignement une forte formation pédagogique, encourageons-les à persévérer dans la carrière et assurons-leur une rémunération suffisante. » Sir Lomer Gouin. Extrait d'un discours prononcé à Montréal le 11 décembre 1905.

(2) On ne saurait trop louer le gouvernement provincial qui, depuis quelques années, accorde des primes spéciales aux institutrices et aux instituteurs qui enseignent depuis 10, 15 ou 20 ans.

2. N'exercer les élèves-maîtres (ou élèves-maîtresses) à l'enseignement pratique qu'après une année de séjour à l'école normale. Faire exception pour les élèves déjà munis, lors de leur admission à l'école normale, d'un brevet du Bureau central.

3. Accorder au moins deux heures par semaine à la pédagogie théorique, et cela à chaque degré de l'école normale : élémentaire, intermédiaire et supérieure.

4. Faire la part plus large à l'enseignement pratique, à l'école d'application : confier de temps en temps une classe entière aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices. Initier les élèves au travail personnel : conférence et discussion pédagogique, leçon faite à des enfants en présence des confrères, du directeur de l'école, du professeur de pédagogie et du professeur de la spécialité qui fait le sujet de la leçon, examen et critique d'ouvrages scolaires, lecture expliquée d'une page de pédagogie.

5. Créer le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales.

6. Exiger des aspirants au professorat des écoles normales le certificat d'aptitude ci-dessus mentionné.

7. Nommer un inspecteur des écoles normales.

#### D.—BUREAU CENTRAL

Autoriser le Bureau central à faire subir aux aspirants aux différents brevets, un examen d'enseignement pratique ou d'aptitude pédagogique.

Les aspirants qui ne subiraient pas cet examen ne seraient porteurs que d'un Brevet de capacité ou Certificat d'études correspondant aux différents degrés du cours primaire.

Les aspirants qui subiraient avec succès et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude pédagogique, recevraient un Diplôme d'enseignement.

Seuls les porteurs de ce Diplôme pourraient aspirer au titre de titulaire.

Le simple brevet de capacité ne constituerait qu'un permis d'enseignement bon pour deux années seulement. (1)

#### E.—PROGRAMME D'ÉTUDES

1. Afin de faire aimer la vie des champs aux enfants des campagnes, de les garder à la profession de leurs pères, et empêcher ainsi qu'ils aillent grossir le prolétariat dont s'encombrent les villes, ADAPTER le programme général aux écoles rurales, de façon à mettre l'enfant en contact avec la nature, lui faire aimer la région qui le nourrit. (2)

Pour faciliter la réalisation d'un tel programme, annexer à chaque école un petit champ propre à la culture, au moins à la culture des fleurs, des fruits, des légumes, à l'aviculture et à l'apiculture.

(1) M. l'abbé Dubois, Principal de l'École normale Jacques-Cartier, a déjà signalé l'anomalie de l'équivalence des diplômes de l'École normale et de ceux du Bureau central.

(2) Vœu déjà formulé par Mgr Th. G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval.

2. Adapter le programme général aux milieux industriels.

3. Modifier le programme du dessin dans le sens de la réforme que vient de subir le programme du dessin en France, (1) de façon que cette matière soit étudiée moins pour elle-même que pour les fins générales de l'éducation. Tout ce qui incorporera le dessin à la matière des études primaires et le mêlera à la vie intellectuelle de l'école répondra au but visé : faire du dessin, non pas un art d'agrément, mais un instrument général de culture et comme un renfort de plus pour le jeu normal de l'imagination, de la sensibilité et de la mémoire.

Accorder plus d'importance au dessin dans les épreuves du Bureau Central et des écoles normales. (2)

Donner une orientation très définie à cet enseignement et préparer le personnel actuel au moyen de cours spéciaux.

Soumettre l'enseignement du dessin à une surveillance spéciale. (3)

5. Rendre l'étude de la géographie plus *scientifique*. En enseignant cette matière demander plus à la nature qu'au livre. Expliquer les diverses aptitudes des régions (4) habitées par les élèves, à l'aide des sciences physiques et naturelles, et de la géologie en particulier : c'est là de la géographie physique. Montrer quels moyens les individus ont dû mettre en œuvre pour tirer le meilleur parti possible des conditions de vie imposées par la région qu'ils habitent : c'est de la géographie humaine. (5)

L'enseignement de la géographie ne doit pas se borner à une stérile nomenclature, mais il doit faire appel à l'esprit d'observation.

L'enseignement par les yeux a, en géographie, une importance considérable. Aussi la création d'un petit musée géographique par école est-il nécessaire : échantillons des principales roches, gravures, cartes postales, cartes régionales (village, paroisse, comté, etc). (6)

6. Pourvoir chaque école d'un petit champ d'expérience où les instituteurs pourraient compléter l'enseignement de l'école : la leçon de choses doit toujours s'ajouter, ou plutôt prévenir la leçon scientifique.

« Donnez un petit coin du jardin à un enfant ou même donnez lui seulement une fleur à cultiver et à soigner, un arbre à planter, faites lui suivre le développement si intéressant, les transformations successives de la fleur et de l'arbre en les lui expliquant, en lui révélant le secret de leur nutrition, le rôle du sol et de l'air, les phénomènes chimiques qui s'accomplissent sous ses yeux, sans qu'il s'en doute, dans cette immense laboratoire qui est la terre, et vous

(1) Voir le présent rapport, page 33 et suivantes, particulièrement pages 58, 59.

(2) En France et en Belgique, le dessin constitue un procédé très efficace dans l'enseignement de la géographie, de l'agriculture, des sciences usuelles, de l'économie domestique, et particulièrement dans les leçons de choses.

(3) Voir les *Rapports* déjà cités : M. C. A. Lefèvre (1892) ; honorable P. B. de LaBruère 1902.

(4) Et par suite les conditions de vie que ces régions imposent à leurs habitants.

(5) Populations, Productions, Industries, Voies et Moyens de communication, Commerce.

(6) Voir pages 61, 89, 92, 203 du présent Rapport.

ferez pour lui de la nature un spectacle enchanteur dont il ne pourra plus détacher ses yeux. » (1)

Grâce au zèle de M. O. E. Dalairé, zèle encouragé par le Surintendant de l'Instruction publique et le Ministre de l'Agriculture, plusieurs écoles sont pourvues d'un petit jardin. Il conviendrait d'accélérer ce mouvement et de le systématiser.

Adapter le programme général des études aux écoles rurales, de telle sorte qu'à l'école primaire, les fils de cultivateurs vivent dans une *atmosphère agricole* agréable, vivante, saine.

7. Inscrire au programme (pour les filles) : l'économie domestique et les travaux à l'aiguille : multiplier les écoles ménagères. (2)

8. Décréter l'enseignement antialcoolique (enseignement occasionnel) à tous les degrés de l'école primaire. Tout l'enseignement dans nos écoles peut se prêter à la lutte contre le terrible fléau de l'alcoolisme. « Les causeries, les dictées, les problèmes, peuvent contenir les données les plus utiles, les plus précises, exposer par des faits, des chiffres, des récits vivants la triste vérité, les dangers, les crimes, les folies, les ruines de toute nature qui sont l'effroyable suite de l'alcoolisme. » (3)

Décréter l'enseignement antialcoolique direct, à l'aide du manuel, au moins une heure par semaine, à la dernière année de chaque cours : 4<sup>e</sup> année du cours élémentaire, 2<sup>e</sup> année du cours intermédiaire, 2<sup>e</sup> année du cours supérieur.

La gravité de l'alcoolisme n'échappe à personne. Ce fléau est par excellence l'engin destructeur des peuples modernes. (4)

9. Inscrire au programme le chant et la gymnastique : Le premier pour former l'oreille et le goût, cultiver la voix, faire aimer l'école, et dans une certaine mesure, développer le sentiment religieux et patriotique ; la deuxième en vue de développer le corps de l'enfant : *mens sana in corpore sano*, mais sans préoccupation militaire ni engouement pour le sport violent. (5)

Créer dans chaque école un petit musée pour faciliter l'enseignement intuitif.

#### E.—ÉCOLES OU COURS COMPLÉMENTAIRES

Pour faire suite à l'école primaire, établir des écoles complémentaires (6) qui fourniront :

- (1) J. Méline, ancien ministre de l'Agriculture en France.  
 (2) Voir pages 191, 254 du présent Rapport.  
 (3) Paris, circulaire officielle 1895.  
 (4) Voir pages 68, 192 du présent Rapport. Voir aussi le rapport du R. P. Hugolin sur l'enseignement antialcoolique, Montréal 1909. Travail paru dans *l'Enseignement primaire*.  
 (5) Voir pages 184, 190, 191, du présent Rapport.  
 (6) Régionales en Suisse, Moyennes en Belgique, Continuation Schools dans Ontario.

1. Aux garçons de 14 à 17 ans qui se destinent aux carrières agricoles, industrielles, commerciales, ou aux arts et métiers, une éducation appropriée et une instruction plus complète que celle de l'école primaire, mais moins développée que celle des cours d'enseignement secondaire, avec orientation bien marquée vers les nécessités pratiques de la situation probable des élèves dans l'avenir. (1)

“ Donner une instruction pratique et directement utilisable, ” tel devrait être le caractère de ces écoles complémentaires. En Belgique, ces écoles sont des écoles primaires perfectionnées, menant de front l'éducation générale et l'instruction pratique. Elles sont nombreuses, en Suisse, les écoles complémentaires rurales, dont le but est tout d'abord une révision du champ parcouru, puis une extension en harmonie avec le milieu.

Le gouvernement de Québec fait actuellement de grands sacrifices pour doter notre province d'une institution supérieure d'enseignement commercial et d'écoles techniques perfectionnées. L'Institut agricole d'Oka et l'École d'Agriculture de Sainte-Anne sont aussi l'objet des libéralités de l'administration provinciale.

Pour correspondre aux efforts patriotiques du gouvernement, notre école primaire doit donc s'étendre, se compléter.

Une école complémentaire (2) dans chaque centre assez peuplé, un cours complémentaire annexé à l'école intermédiaire du village, là où il n'existe pas d'école complémentaire: au minimum, une école complémentaire au chef-lieu du comté, lorsqu'aucune municipalité ne possède une institution de ce genre. (3)

Dans chaque école ou cours complémentaire: section commerciale, industrielle ou agricole, suivant les besoins du milieu. (4)

2. Aux filles, des cours complémentaires annexés à l'école primaire ou ce qui est mieux, chaque fois que les circonstances le permettent, des écoles complémentaires ou spéciales destinées à former les futures maîtresses de maison en enseignant pratiquement les branches domestique et ménagère.

(1) A l'appui de notre suggestion, nous aimons à citer ici le passage suivant du Rapport des Délégués de la commission scolaire catholique de Montréal, à leur retour d'Europe, en 1907, rapport rédigé par M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles catholiques de Montréal.

« Quand on compare notre système d'éducation à celui des autres peuples, nous avons bien des sujets de nous réjouir. Notre enseignement primaire, secondaire et supérieur se donne dans des conditions qui réalisent des succès dont nous pouvons être légitimement fiers. Mais, force nous est bien d'avouer que notre système n'est pas complet, que ses cadres doivent être élargis. Laissant de côté l'enseignement universitaire, nous nous permettons de faire remarquer que dans notre pays et à notre époque, tous, et notamment ceux qui n'ont pas de fortune, ont besoin de se spécialiser le plus rapidement possible. Ne pourrait-on pas, dès maintenant, avoir dans notre système d'enseignement primaire des écoles primaires supérieures? Ne pourrait-on pas y ajouter des cours complémentaires professionnels? »

(2) Plusieurs dans les villes.

(3) But, Organisation, Programmes des Écoles complémentaires, voir présent Rapport: France, page 16; Suisse, pages 186, 226; Belgique, pages 283 et suivantes.

(4) Ajouter à nos écoles normales une section spéciale où se formeront les maîtres et les maîtresses de l'enseignement moyen ou complémentaire.

voire même former à quelques-unes des principales professions exercées par des femmes. (1)

Au sortir de l'école primaire, les jeunes filles passeraient dans le cours complémentaire, et de là à l'école ménagère où elles termineraient leur éducation domestique.

C.-J. MAGNAN.

### Un lustre de progrès

Depuis cinq ans, l'instruction publique a fait des progrès considérables dans la province de Québec. Qu'on en juge par les chiffres officiels qui suivent: En 1903-04, le gouvernement dépensait \$479,589 pour l'instruction publique; en 1908-09 ce chiffre s'élève à \$773,600.

En 1903-04, les contribuables payèrent \$2,005,552 à titre de taux scolaires; en 1908-09, ils ont payé \$3,106,399.

En 1903-04, les contribuables payèrent \$210,379 de taxes scolaires spéciales; en 1908-09, ils ont payé \$322,359.

En 1904-05, la valeur des maisons d'écoles, du mobilier et du matériel servant à l'enseignement en cette province, était de \$15,666,418; en 1908-09, cette valeur est portée à \$22,378,330.

En 1903-04, le gouvernement payait \$46,000 pour le maintien des écoles normales; en 1908-09 il octroie \$67,056 pour les mêmes fins.

En 1903-04 le gouvernement accordait \$34,946 aux municipalités scolaires pauvres; en 1908-09 cet item du budget s'élève à \$66,815.

Depuis 1905, six écoles normales nouvelles ont été établies: Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, Trois-Rivières, Valleyfield et Hull.

Depuis 1905, les instituteurs qui sont dans l'enseignement depuis 10, 15, 20 ans et plus, reçoivent respectivement une prime annuelle de \$15, \$20, \$25, sans préjudices aux primes distribuées sur l'avis des inspecteurs d'écoles.

Depuis 1905, des primes spéciales sont accordées à toutes les municipalités qui payent convenablement les instituteurs et les institutrices et font le plus de sacrifices pour le bon entretien de leurs écoles.

En 1909, un arrêté ministériel autorise une dépense annuelle de \$20,000 pour aider à la création d'académies commerciales dans les municipalités pauvres.

Cette même année 1909, le gouvernement augmente la pension des institutrices en retraite de 50%.

En 1910 il vote les sommes nécessaires pour parachever les écoles normales Laval et Jacques-Cartier.

Cette même année il porte le traitement des inspecteurs d'écoles à \$1,400 et celui des professeurs des écoles normales qui ont au moins vingt années de carrière à \$1,500.

Enfin, d'après le rapport du Surintendant de l'Instruction publique, la moyenne du traitement des instituteurs et des institutrices va augmentant chaque année et les constructions scolaires d'après des plans autorisés sont de plus en plus nombreuses.

Le dernier lustre a donc été un lustre de progrès dans le bon sens du mot. Il n'est que juste de reconnaître que le premier, le gouvernement de Québec a donné un généreux exemple en doublant et quelquefois triplant les subventions scolaires. Les commissions scolaires suivent cet exemple en rétribuant mieux le personnel enseignant et en se montrant plus généreux lorsqu'il s'agit de la petite école. Souhaitons que ce mouvement de progrès aille s'accéléralant de plus en plus.

C.-J. MAGNAN.

(1) Les Ecoles ménagères de Roberval et de Saint-Pascal pourraient être multipliées de façon qu'il y eût au moins une institution similaire par comté.

### Notre première retraite fermée

Nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs de *L'Enseignement Primaire* que la première retraite fermée des instituteurs aura lieu à la Maison Saint-Joseph, (noviciat des RR. PP. Jésuites), au Sault-au-Récollet, près Montréal.

Elle s'ouvrira le 2 juillet à 8 h. 30 du soir, et se terminera le 6 juillet, vers 8 h. du matin.

Les tramways électriques quittent la gare du Mile-End, rue St-Denis, toutes les vingt minutes (le trajet est d'une demi-heure); ils arrêtent à la porte même du noviciat.

Aucune rétribution n'est exigée pour les frais de séjour. Il convient cependant que ceux qui peuvent le faire facilement laissent une légère aumône.

Déjà de précieuses adhésions nous sont parvenues. Nous pouvons affirmer dès maintenant que cette retraite réunira nos instituteurs les plus distingués.

Comme le nombre des retraitants est nécessairement restreint à cause du local—une trentaine au plus,—tous ceux qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leur nom et leur adresse le plus tôt possible à M. H. Mondoux, principal, Ecole Montcalm, Montréal, ou à M. J. J. McGuire, principal, Ecole Edouard Murphy, Montréal.

Si les adhésions dépassaient le nombre fixé, une deuxième retraite sera aussitôt organisée.

L'occasion est unique de nous rencontrer dans la solitude, près du tabernacle, de retremper nos âmes dans le recueillement et la prière, de mettre en commun nos vues, de recevoir des grâces abondantes pour mieux remplir le rôle élevé auquel nous a appelé la Providence. Nous espérons que chaque instituteur se fera un devoir et une joie d'en profiter.

#### LE COMITÉ DES RETRAITES FERMÉES

(Section des instituteurs.)

H. Mondoux, secrétaire

J. J. McGuire, “

R. P. J. Dugas, S. J., directeur.

### Avis à MM. les Secrétaires-Trésoriers des Commissions scolaires

Dans les municipalités où il y a plus d'un bureau de poste, il arrive assez souvent que tous les numéros de *L'Enseignement Primaire* adressés aux écoles de la municipalité restent longtemps au bureau de poste central, et parfois ne sont jamais dirigés sur les autres bureaux locaux plus rapprochés de telles écoles.

MM. les Secrétaires rendraient service au personnel enseignant en prévenant le maître de poste du bureau principal de la localité de bien vouloir diriger sans retard les livraisons de *L'Enseignement Primaire* à chacun des bureaux où les institutrices doivent aller les retirer.

## HYGIENE

Monsieur le Directeur,

Je constate, non sans une réelle satisfaction, que les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* s'intéressent à mes modestes correspondances, puisque l'on veut bien me poser des questions sur les choses de l'hygiène. Je me ferai donc un devoir de répondre scrupuleusement à ces demandes de renseignements.

Ce sont surtout les mères de famille qui montrent le plus d'empressement.

L'une de ces aimables correspondantes écrit :

« Doit-on commencer de bonne heure le brossage des dents des enfants? Quelle est la meilleure brosse, quelle est la meilleure préparation? »—

Conservier ses dents—« cette grâce au sourire et cette aide à la digestion » (Pailleron),—est une nécessité que personne ne conteste mais que bien peu pratiquent. Dès l'enfance, durant l'adolescence, où les dents sont fragiles et facilement altérées dans leurs éléments par les troubles de la santé générale, il est indispensable d'en surveiller de près l'intégrité et de donner aux enfants ces bonnes habitudes d'hygiène de la bouche qu'ils garderont toujours une fois qu'ils les auront acquises, et qui leur épargneront bien des souffrances et conserveront longtemps leurs dents saines et utiles.

C'est en effet, dès l'enfance qu'il faut s'y attacher. Il sera bon de faire fréquemment examiner la bouche par un médecin afin de remédier immédiatement dès qu'elles se présentent aux défauts et aux altérations des mâchoires et des dents.

Une des causes les plus puissantes de la carie dentaire est la fermentation de certains aliments, retenus entre les dents après les repas. Si l'on se donne la peine d'éviter cette retention par des moyens qui ne sont difficiles ni coûteux, la carie sera donc rare, exceptionnelle, chez les enfants que l'on aura habitués à faire eux-mêmes régulièrement ce nettoyage.

C'est entre l'âge de deux et trois ans que l'on commence à brosser les dents des enfants. On se servira d'une brosse molle qui n'écorche pas les gencives—elle aura tout de même assez de rigidité pour pénétrer entre les dents et enlever tous les corps étrangers qui y adhèrent.—Cette brosse sera conservée dans une solution légère de formole (40 gouttes de formol dans une pinte d'eau bouillie) qui la tiendra aseptique.

Chaque enfant aura sa brosse à dents personnelle. Cette toilette de la bouche est des plus simples. De l'eau bouillie encore tiède suffit parfaitement. Si l'on n'a pas le loisir de faire la toilette de sa bouche après chaque repas, on ne devra pas manquer de la pratiquer tous les soirs avant de se mettre au lit. Cette toilette du soir enlèvera de la bouche les débris alimentaires qui, durant le sommeil, s'y décomposerait pour former des produits corrosifs et toxiques.

Quelques gouttes d'un élixir dentifrice ajoutées à l'eau bouillie est agréable, mais pas indispensable.

La poudre dentifrice du Dr. Mohé est très efficace pour tenir les dents brillantes et bien décapées du tartre qui pouvait s'y fixer. Voici cette formule :

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Carbonate de magnésie pulvérisée | .....10 gr. |
| Carbonate de chaux précipité     | .....10 gr. |
| Poudre de savon amygdalin        | .....10 gr. |

On fera bien d'éviter de servir trop souvent d'eau boriquée ou d'eau onifénée. On ne le emploiera que dans certaines affections de la bouche qui demandent un traitement spécial.

Montmagny, mai 1910.

Dr. J. G. P.

### A la mémoire de Mademoiselle Ida Labelle.

Au mois de janvier dernier, mourait à l'Hôtel-Dieu une femme énergique qui pendant quarante-six ans s'était dévouée à la grande œuvre de l'éducation des jeunes

filles. C'était Mlle Ida Labelle, qui, depuis quelques jours seulement, avait quitté son académie Sainte-Marie, qu'elle dirigeait avec tant de sagesse. Elle ne devait y revenir que pour recevoir les hommages funèbres de tous ceux qui l'avaient connue. Je n'entreprendrai pas de raconter par le détail cette vie toute de dévouement uniforme. La paroisse de Saint-Jacques a bénéficié de ses labeurs. Elle l'a vue à l'œuvre, toujours la même sur la Rue de Montigny ou sur la rue Sainte-Catherine, sur la rue Amherst ou sur la rue St-André. A cette époque, les écoles publiques n'étaient pas encore bâties pour l'enseignement des jeunes filles. La première a été construite en 1906, dans la paroisse de Sainte-Eusèbe. Les institutrices louaient des immeubles qu'elles transformaient en établissements scolaires; et l'on payait une modeste subvention à ces maisons, qui recevait une partie du petit monde scolaire féminin de Montréal. L'autre contingent s'adressait aux religieuses qui, elles aussi, bâtissaient des maisons qu'elles entretenaient à leurs frais et dépens pour ne pas laisser dans l'ignorance les filles trop négligées dans la répartition des octrois publics. Mademoiselle Labelle connut ces jours de détresse. Dans une notice publiée sur les écoles de Montréal pour l'Exposition universelle de Chicago, en 1893, je vois que son école recevait une subvention de \$390 pour une assistance de cent quatre-vingt sept élèves. Et pourtant l'entrain était remarquable. On travaillait ferme; surtout l'on rivalisait de zèle avec une institution-sœur, l'Académie Marchand, pour faire progresser les enfants dans la science et la piété.

C'est ce dévouement incessant pour une noble cause qui ne doit pas passer inaperçue. Il est bien juste que l'on paye un juste tribut d'estime et d'admiration à la personne disparue. Au surplus, nous l'avons constaté, à la mort de Mlle Ida Labelle, directrice de l'Académie Sainte-Marie, il n'y eut qu'une seule voix pour célébrer son courage.

Tous ceux qui ont connu cette femme de bien ont été unanimes à reconnaître sa haute valeur. C'est que sa carrière a été bien noblement remplie.

Toujours, elle s'est dépensée pour l'œuvre si belle de l'enseignement, s'y appliquant entièrement avec un talent et un zèle que le succès ne manqua pas de couronner.

Depuis 1897, l'Académie a toujours reçu la prime du Gouvernement. Nombreuses sont les jeunes filles qui ont obtenu des diplômes pour la sténographie, pour le piano et le solfège. Mais, là ne se bornait pas l'ambition de Mlle Labelle. Elle songeait à former des jeunes filles qui se dévoueraient à l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse. Elle tâchait,—surtout dans les dernières années,—de diriger un certain nombre d'entre elles au Bureau central: quinze obtinrent le brevet académique, quatre-vingt-cinq, le brevet modèle, et cinquante-cinq le brevet élémentaire.

Les œuvres post-scolaires l'intéressaient vivement. Elle en parlait avec compétence, lors du premier congrès de la Fédération féminine en 1907. Mais parler ne lui suffisait pas; elle voulait agir. Aussi bien, fondait-elle un cercle d'études prospère pour les anciennes élèves et les élèves actuelles du cours académique. Elle voulait que ses élèves eussent un souci constant d'une culture générale dont elle appréciait tout le prix; et elle les encourageait, elle les engageait fortement à suivre le cours de littérature à l'Université Laval.

Energique et ferme, elle sut donner à l'Académie qu'elle fondait, il y a vingt-un ans, malgré les obstacles nombreux et sans cesse renaissants, une renommée de distinction et de haute culture morale qui franchit les limites de notre pays. (M. l'abbé Guibert, recteur de l'Institut Catholique de Paris, dédiait aux Elèves de l'Académie Sainte-Marie son admirable petit livre: « La Piété »).

Travailleuse infatigable, Mlle Labelle s'occupait sans cesse du bien-être de ses élèves, cherchant et employant les méthodes les meilleures, celles qui font les femmes fortes, sérieuses, instruites et gaies. Dans son Académie, le travail et le plaisir, l'utile et l'agréable savaient se mêler sans jamais se nuire.

Chrétienne convaincue, elle travaillait pour Dieu, heureuse et fière d'être apôtre, de former des cœurs, de développer des intelligences, de montrer la voie droite du devoir chrétien aux jeunes filles qui lui étaient confiées. « La voie du devoir! » Mlle Labelle la connaissait bien. Toute sa vie, elle l'a suivie, sans jamais dévier,

les yeux fixés sur l'idéal qu'elle avait adopté dès sa jeunesse : faire du bien aux enfants.

Maintenant, sa tâche est terminée; Dieu l'a rappelée à Lui. Elle n'est plus au milieu de nous, mais sa mémoire restera, et longtemps encore, on prononcera son nom, on redira ses talents, son énergie, sa force de caractère, son amour du devoir, ses principes chrétiens.

Mlle Labelle fut une grande âme : elle ne mourra pas tout entière; son œuvre subsistera, son Académie ne tombera pas et comme le meilleur hommage à sa mémoire, ce sera encore, avec l'aide de Dieu, une école chrétienne amie du progrès.

MARIE ANGLORE LALIME,  
INSTITUTRICE À L'ACADÉMIE SAINTE-MARIE.

## METHODOLOGIE

### La rédaction à la petite école

COMPOSITION D'APRÈS UNE IMAGE

#### *Goût intellectuel*

Le *goût intellectuel* est le sentiment appréciateur des productions de la nature et de l'art. Son excitateur est la curiosité ou soif de s'instruire; il a pour but la recherche du vrai, du bien, dont l'âme se montre tout aussi avide que le corps des aliments réparateurs.

"Il est désirable que l'inclination instinctive que montre tout enfant à observer les beautés de la nature soit encouragée." (Spencer)

"Si j'avais à choisir entre la destinée de *quelqu'un qui saurait lire dans les livres, mais non dans le ciel et la terre*, et celle d'un homme *qui n'aurait jamais lu un alphabet, mais lirait couramment au livre de la nature*, c'est la seconde que je choisirais : la première est une destinée de pauvre homme."

(Ernest Lavisse)

#### *Culture du sentiment du beau*

*Cultiver le goût*, c'est l'éclairer et le développer.

— *Eclairer* le sentiment du beau, c'est former le goût, c'est rendre l'enfant habile à distinguer ce qui peut plaire aux sens d'une personne bien élevée, c'est l'accoutumer à reconnaître dans les beautés naturelles et les chefs-d'œuvre de l'art les qualités essentielles du beau : unité, variété, harmonie.

— *Développer* le sentiment du beau, c'est rendre l'élève plus sensible à ce qui est digne d'admiration, c'est-à-dire plus susceptible d'être ému par le beau et plus enclin à le rechercher.

Comme Spencer le disait plus haut, l'enfant a une inclination instinctive à observer les beautés de la nature; mais il a besoin qu'on l'aide à se rendre compte des sentiments qu'il éprouve à leur spectacle; seul il ne fait qu'entre-

voir le beau. Si dans nos entretiens avec nos élèves, nous profitons de toutes les occasions pour les rendre attentifs aux sensations que donne une belle journée, la naissance des premières feuilles, l'aspect d'un joli coin de bois, d'un ruisseau qui descend en cascade le long d'un escarpement, d'une maison environnée de beaux arbres, d'une belle partie de route bordée de grands arbres dans laquelle passent quelques animaux de la ferme conduits par un fier petit *gas*. Il y a dans le spectacle de toutes ces choses journalières, quelque chose comme une philosophie obscure qui pénètre jusqu'au fond de l'âme avec douceur.

Ces jouissances ont bien quelque importance pour notre bonheur. Ce sont des délices pures qui ajoutent au prix de la vie, qui élèvent l'âme et lui font toucher du doigt la sagesse et la bonté du Créateur.

Combien d'entre nous n'ont pas regretté que le *magister* ait étouffé *l'homme* dans *l'instituteur* qui a oublié de nous apprendre pour la vie et non pour l'école; qui nous a laissés quitter l'école sans nous avoir révélé ces beautés naturelles que nous n'avons trouvées que plus tard?

La gravure n'a pas les qualités requises pour permettre d'atteindre au but final que nous indiquons. Elle peut tout au plus servir à une analyse sèche, à une sorte d'énumération des choses représentées. Un bon chromo, un tableau peint, a déjà plus de naturel, plus de vie, à cause des couleurs; mais c'est en présence de la nature elle-même qu'il faudrait faire voir, admirer, penser, sentir et exprimer.

Cependant la gravure ou mieux le chromo est très utile, car l'élève supplée à ce qui lui manque, par le souvenir de ce qu'il a vu dans la nature et c'est une excellente chose que de faire exprimer à un enfant ce qu'il voit sur une image, les sentiments qu'elle peut lui suggérer.

Supposons une gravure ou un chromo, bien simple, qui représente un paysage (*on en trouve partout, dans les journaux illustrés, sur les calendriers-réclames, sur les indicateurs de chemins de fer, dans un livre, sur un couvercle de boîte, etc. il suffit de ne pas les dédaigner.*)

Ce paysage représente le détour d'un ruisseau bordé de saules, sur la pointe de terre qui descend en talus d'inclinaison douce, on voit des grands arbres formant un bouquet au bord du ruisseau, à la gauche de ces arbres une palissade avec barrière et, à travers le feuillage, le pignon ensoleillé d'une maison: gazon et fleurettes sur le talus: roseaux sur le bord du ruisseau, reflet de tout le tableau dans l'eau qui se perd dans l'ombre des saules et des grands arbres.

Voilà n'est-il pas vrai de quoi faire causer les enfants qui ont déjà vu des choses pareilles dans la nature, et n'est-il pas vrai qu'en causant avec eux devant l'image, en les faisant répondre à des questions suggestives on leur fera trouver des idées qu'ils exprimeront avec plus ou moins de détails selon leur âge et le degré de développement auquel ils seront arrivés.

Nous donnons ci-après des exemples de ce qu'on pourrait faire produire aux élèves du cours élémentaire, du cours intermédiaire et du cours supérieur.

Sujet de rédaction: Un paysage. (*ou bien: un coin charmant; un coin où j'aimerais vivre, etc.*)



## UN PAYSAGE

*Cours élémentaire*

Je vois un ruisseau bordé de saules et de grands arbres. On aperçoit le pignon d'une chaumière à travers le feuillage des arbres; au pied de ceux-ci, une palissade, un talus gazonné avec des fleurs et des roseaux. Les roseaux, le talus, les arbres, les saules et le ciel se reflètent dans l'eau du ruisseau.

*Cours intermédiaire*

J'ai devant moi un paysage où l'on remarque un ruisseau qui coule entre des saules aux feuilles argentées et un bouquet de grands arbres. Ceux-ci élancent dans l'espace leurs troncs élégants; leur feuillage se détache en fine dentelle sur le pignon blanc d'une chaumière et sur le ciel bleu. Sous les branches, une palissade, puis un talus tout vert et parsemé de fleurettes

descend vers le ruisseau. Toutes ces choses vertes, pleines de soleil, et le ciel bleu se reflètent dans l'eau miroitante du joli ruisseau. Voilà un vallon qui me plaît : c'est beau !

#### *Cours supérieur*

Voici un charmant paysage représentant un vallon frais et paisible. Un ruisseau est au premier plan ; puis un rideau formé de saules aux feuilles argentées qui l'ombragent et un bouquet de grands arbres qui élancent dans l'espace leurs troncs élégants, s'élève et voile l'horizon. Les feuillages se détachent en fine dentelle sur le bleu du ciel et sur le pignon plein de soleil d'une chaumière qu'entoure une palissade faiblement ombragée par les arbres du massif. Un talus gazonné, tout drapé de marguerites blanches et de fleurettes sauvages, descend vers le ruisseau au bord duquel s'inclinent, sous la brise, des roseaux flexibles. Tout cela est vert, bleu, doré par le soleil et se reflète dans les eaux miroitantes du ruisseau. Que c'est beau !

Il est facile de voir que le même sujet est traité dans les trois cours. On a là un exemple de ce qu'on entend par la méthode concentrique, applicable à l'enseignement de bien des branches, entr'autres à l'histoire. Dans le travail du cours *élémentaire*, le sujet est ébauché, on n'a tracé que les traits les plus saillants.

Dans le travail du cours *intermédiaire*, le sujet est plus fouillé, il y a des détails qui montrent qu'on s'est arrêté avec plaisir à considérer le tableau et à en remarquer les charmes. Les traits sont les mêmes, mais enjolivés.

Dans le travail du cours *supérieur*, on voit plus d'habileté encore chez l'observateur du tableau ; son vocabulaire plus complet comme on peut le voir par les expressions : *un rideau de saules... pignon plein de soleil... arbres du massif... talus diapré de marguerites... la forme exclamative de la fin : que c'est beau !*

La juxtaposition de ces trois textes nous montre facilement la marche progressive par laquelle on peut arriver à conduire les élèves à rédiger d'une manière très acceptable et même avec une certaine élégance tout en conservant un langage simple et à la portée de tous.

H. NANSOT,

*Inspecteur d'écoles.*

N. B. Nous avons seulement vu ce qui charme *la vue* : Saules aux feuilles argentées... bouquet d'arbres... troncs élégants... fine dentelle... pignon ensoleillé... ciel bleu... talus verts semés de fleurs... reflet dans l'eau du ruisseau.

Mais pour que la description d'un paysage peigne bien la nature *vivante*, il est nécessaire de rechercher tout ce qui donne du *mouvement* ou produit du *bruit*. Ces idées que l'on fait découvrir aux élèves en les guidant, seront exprimées sous diverses formes : exercice d'élocution par excellence qui habitue à la structure de la phrase, à la variété de l'expression et tend à rendre l'élève maître de la langue et à rompre l'uniformité du style des rédactions.

Dans ce but choisissons le *ruisseau*, les *feuilles*, le *talus*, comme présentant de grandes ressources.

Exemple: a. Le ruisseau coule en *murmurant*.

Le ruisseau coule *avec un doux murmure*.

Le ruisseau *jasur* promène ses eaux.

b. Les feuilles *bruissent agitées par la brise*.

Les feuilles *frissonnent au souffle d'un vent léger*.

Le feuillage est agité par un vent doux et frais.

La brise agite mollement le feuillage.

Les arbres ajoutent au murmure de l'eau le frémissement de leurs feuilles remuées par le vent.

c. Le talus *semé* de fleurs sur lesquelles voltigent les papillons. . . .

Le talus *jonché* de fleurs sur lesquelles butinent les abeilles que l'on croit entendre bourdonner.

Autour des fleurs qui tapissent le talus voltigent les légers papillons

De fleur en fleur, sur le talus, bourdonnent les abeilles.

H. NANSOT.

### Cours d'Histoire Sainte

PAR M. LE CURÉ BAILLARGÉ

Nous accusons réception du cours complet d'Histoire Sainte par M. l'abbé F. A. Baillargé, curé de Verchères, P. Q. Ce cours comprend: *A. B. C. d'histoire sainte*, illustré, c'est un sommaire d'enseignement oral pour les enfants qui se préparent à la 1<sup>ère</sup> communion: prix, 25 cts—par la poste, 28 cts.

*Cours élémentaire d'Histoire Sainte*, illustré, à l'usage des élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année: 30 cts—par la poste, 33 cts.

*Nouvelle Histoire Sainte, complète*, illustrée renfermant en un seul livre, les cours élémentaire, intermédiaire et supérieur. Prix: 60 cts—par la poste, 63 cts.

Aussi: *Questionnaire d'Histoire Sainte* à l'usage des cours intermédiaire et supérieur, en rapport avec l'Histoire Sainte complète. Par la poste 12 cts.

*Le Cours d'Histoire Sainte* de M. l'abbé Baillargé est approuvé par S. G. Mgr. l'archevêque de Montréal.

### Une bonne note pour Québec

La commission scolaire de Québec vient de porter à \$1,000 le traitement de ses plus anciens instituteurs: elle a aussi fixé à \$500 celui des débutants.

Voilà un exemple à imiter.

### Rectification

*Jours de classe perdus par maladie.*

Dans la livraison de mai, nous avons dit « que dans le cas de *maladie grave* les commissaires d'écoles devaient payer quand même le salaire à l'institutrice malade et lui fournir une remplaçante. » Cette réponse est conforme à l'équité mais elle ne peut s'appuyer sur la loi qui ne protège pas l'institutrice, même dans le cas de maladie grave attestée par le médecin.

Donc, les commissaires d'écoles sont libres, dans ce cas, d'être généreux ou mesquin.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### LA TRÈS SAINTE COMMUNION

*(suite et fin)*

Aliment des âmes, Dieu l'a été de tout temps et il l'est encore tous les jours et à toute heure pour les âmes fidèles, par la grâce qui est, selon saint Pierre, une sorte de participation à sa propre nature. Mais puisqu'il a plu à Dieu de manifester au moyen de signes extérieurs les effets de cette divine grâce, n'était-il pas souverainement convenable que cet effet principal, l'alimentation de nos âmes, prélude du banquet éternel, fût aussi représenté par un symbole dépassant en excellence tous ceux des sacrements? Et quel symbole, quel véhicule pouvait mieux convenir à un si haut mystère, que la chair divinisée de son Christ, la chair et le sang de son Verbe incarné.

Mais cette chair, aujourd'hui glorifiée, invisible à nos yeux infirmes, voulait à son tour un autre symbole, capable de la voiler et de la révéler tout à la fois capable sur tout de nous faire saisir, autant qu'il était possible, les desseins de Dieu sur nos âmes et les relations ineffables qu'il prétendait nouer avec nous dès ici-bas et pour l'éternité. Or le symbole nouveau, Jésus-Christ l'a trouvé: c'est le pain, c'est la vie, aliment ordinaire et quotidien qui, par leur vertu, révèlent tous les effets du sacrement et, par leur fragilité, leur instabilité, sont une invitation amoureuse à la recevoir tous les jours.

*(Manuel du Catéchiste.)*

### LANGUE FRANÇAISE

#### Dictée supplémentaire

##### PIÉTÉ EUCHARISTIQUE DE JEANNE MANCE

Mademoiselle Mance, dont les mains pieuses avaient disposé et orné le petit autel rustique pour la première messe qui avait été chantée à Ville-Marie, elle qui avait, conduite par l'amour de Dieu, présidé à l'établissement de l'Hôtel-Dieu et dont toute la vie avait été profondément empreinte de la dévotion eucharistique voulut, par un acte suprême dans son testament, bien marquer que cette dévotion et cet amour dominaient tout dans son âme: elle demanda et elle obtint que son cœur fut déposé dans la chapelle précisément à l'endroit qui se trouve sous la lampe

qui brûlait continuellement devant l'autel. Elle voulait en quelque sorte même sur terre après sa mort, continuer par l'offrande de son cœur les adorations de sa vie, et à la communauté qui lui devait l'existence elle léguait, comme héritage qui a été pieusement conservé, sa piété eucharistique.

(Le Congrès Eucharistique de Montréal.)

MGR J. M. EMARD.

## ENSEIGNEMENT SPECIAL

### ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

#### Le concours de Tempérance

Voici, sans les choisir, deux des nombreuses compositions reçues à l'occasion du concours de tempérance dont nous avons parlé dans la livraison de mai. Nous les publions telles que reçues, sans rien y changer :

#### I

#### LETTRE A UN AMI

#### POURQUOI JE SERAI TEMPÉRANT

Montréal, 5 mars 1910

Bien cher ami,

Tu me demandes dans ta dernière lettre pour quelle raison je veux toujours être tempérant. Je m'empresse de te répondre, persuadé que tu partageras mes idées et approuveras ma détermination.

Les raisons d'être tempérant m'ont été inspirées par la vue des effets que produit l'alcoolisme.

Qu'y a-t-il de plus avilissant que l'ivrognerie. Elle rabaisse l'homme à l'égal de l'animal, elle lui enlève sa raison et le conduit aux pires excès de la colère et de la folie.

L'alcoolique perd son honneur puisque tout le monde le méprise; il perd encore sa santé, car après s'être enivré il est malade et incapable d'aucun travail; enfin il perd sa fortune son gagne-pain qu'il échange contre le poison qui le tue et par ce marché coupable il plonge sa famille dans la misère. L'alcoolisme produit encore beaucoup d'autres effets dangereux que je ne veux pas te rappeler ici.

Voyons maintenant les précieux avantages de la tempérance.

La pratique de cette belle vertu est un gage de bonne santé car la plupart des maladies sont occasionnées par l'excès dans le boire et le manger. La tempérance dispose l'esprit à s'occuper avec facilité et succès aux travaux intellectuels, et elle donne à l'homme la vigueur nécessaire pour supporter la fatigue et remplir convenablement ses devoirs d'état.

Puisque l'ivrognerie est si dégradante et la tempérance si avantageuse, mon choix est fait je serai tempérant; d'abord parce que Dieu m'a créé à son image et que je ne voudrais pas défigurer par les liqueurs fortes l'œuvre de ses mains divines.

Je serai encore tempérant parce que je ne veux pas souiller mon nom et déshonorer ma famille avec les ivrognes et aussi parce que je ne veux pas échanger mes économies et mon argent contre l'alcool qui fait tant de mal, enfin je serai tempérant parce que je veux conserver ma santé forte et vigoureuse pour être utile à mes parents et plus tard à mon bien aimé pays.

Telles sont, cher ami, les raisons qui m'ont décidé à être toujours tempérant. J'espère que tes exemples dans la pratique de la noble vertu de tempérance m'encourageront à la pratiquer fidèlement.

JEAN ROSAIRE BÉLANGER, 12 ans,  
687 rue Notre-Dame-Est,  
Montréal.  
(Elève de l'École Ste-Brigide, 5e année).

## II

## POURQUOI JE SERAI TEMPÉRANTE TOUJOURS

Je serai tempérante toujours, afin d'aider par mon exemple à l'extension de la vaillante croisade de la tempérance.

Au point de vue moral, la tempérance conduit l'homme dans un juste milieu en toutes choses, et lui aide à combattre les penchants de sa nature dépravée.

Au point de vue physique, la tempérance conserve la santé de l'homme le rend heureux et embellit ses jours de bonheur et de paix.

Le mot tempérance est synonyme de sobriété: celle-ci règle les passions et celle-là produit les mêmes effets. Là où règne la sobriété, règne le bonheur. Ah! si les malheureux alcooliques comprenaient ces paroles, que de foyers prospéreraient, que de pauvres mères sècheraient leurs pleurs et à la place des pauvres haillons on verrait une honnête aisance, fruit d'un travail persévérant et d'une bonne conduite.

Mais devient-on tempérant en un jour? Oh! non. Il faut la grâce de Dieu et beaucoup d'efforts sur soi-même.

Pour nous, jeunes filles, la tempérance ne consiste pas à éviter les boissons alcooliques; ce serait une infamie que de déguster un verre de ce poison; mais dans les plaisirs qui semblent être synonymes de bonheur, faisons un usage modéré de tous les divertissements.

Au foyer paternel, la jeune fille tempérante fait de la maison un petit sanctuaire où règnent la paix et le bonheur, elle fait de sages recommandations à ses frères et sœurs et tous ne font qu'un pour la remercier et l'aimer.

Oui, je le répète, je serai tempérante toujours! La tempérance n'est-elle pas la gardienne de la vie physique et morale? N'est-elle pas le plus sûr moyen de se conserver chaste et pure? Que de personnes sur leur lit de douleur seront accablées de remords, pourquoi? la réponse est facile, c'est qu'ils n'ont pas été fidèles à leurs serments, et cette grande croix noire dont ils ont tant de fois repoussé le langage est là pour leur reprocher leurs infidélités et ce qui aurait dû être leur consolation leur est une source de remords.

De toutes parts, on entend des voix nous dire soyez tempérants! La belle ligue dont j'ai été témoin la semaine dernière m'a prouvé davantage que cette croisade est l'œuvre de Dieu. Qu'il était touchant de voir ces braves hommes chanter en chœur. En avant marchons! et de les entendre prononcer cette promesse. «Oui nous serons tempérants toujours.» Eh bien! je répète avec plus de conviction: Je serai toujours tempérante et sage.

IDA VILLENEUVE,  
Couvent de Sainte-Anne des Plaines.

## MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE

## Problèmes divers

On nous demande de résoudre le problème suivant et de l'expliquer:

1. Deux horloges sont en desaccord de  $\frac{3}{4}$  d'heure; l'une avance de

$4\frac{2}{3}$  minutes par jour; et l'autre pendant le même temps retarde de  $5\frac{7}{8}$  minutes. Dans combien de jours seront-elles d'accord?

*Solution*: Disons que l'horloge qui retarde est à minuit, celle qui avance sera à minuit 45 minutes.

(L'horloge qui avance doit rejoindre la seconde, elle doit gagner 24 heures —  $\frac{3}{4}$  d'heure =  $23\frac{1}{4}$  d'heures).

24 heures plus tard l'horloge qui retarde sera à minuit moins  $5\frac{7}{8}$  minutes et celle qui avance à minuit 45 minutes +  $4\frac{2}{3}$  minutes = minuit +  $49\frac{2}{3}$  minutes.

De minuit —  $5\frac{7}{8}$  minutes à minuit  $49\frac{2}{3}$  minutes il y a  $55\frac{13}{24}$  minutes.

Ainsi dans 24 heures l'horloge qui avance s'est rapprochée de l'autre de  $55\frac{13}{24} - 45 = 10\frac{13}{24}$  minutes.

Il faudra autant de jours à l'horloge qui avance pour rejoindre celle qui retarde qu'il y a de fois  $10\frac{13}{24}$  en 23 heures  $\frac{1}{4}$ .

23 heures  $\frac{1}{4} = 1395$  minutes.

$1395 \div 10\frac{13}{24} = 1395 \div \frac{253}{24} = 1395 \times \frac{24}{253} = 132\frac{84}{253}$  jours.

*Rép.*

*Autre solution*: Il est évident que les deux horloges se rapprochent dans 24 heures de la somme de ce que l'une avance et l'autre retarde, c'est-à-dire de  $4\frac{2}{3} + 5\frac{7}{8} = 4\frac{16}{24} + 5\frac{21}{24} = 10\frac{13}{24}$  minutes. Etc., etc.

*On nous demande de résoudre le problème suivant:*

Une personne qui a hérité d'une certaine somme en a placé  $\frac{1}{3}$  à 5% et le reste à 4%. La somme entière, ainsi placée, a rapporté en 2 ans 6 mois \$1300 d'intérêts simples. Quelle était cette somme?

Soit \$3, la somme; alors \$1 le placement à 5% et \$2 le placement à 4%.

$\$1 \times \$0.05 \times 2\frac{1}{2} = \$0.125$ , l'intérêt du 1er placement.

$\$2 \times 0.04 \times 2\frac{1}{2} = \$0.20$ , l'intérêt du 2e placement.

$\$0.125 + \$0.20 = \$0.325$ , l'intérêt total des \$3.

$(\$1300 \div 0.325) \times 3 = \$12000$ . *Rép.*

## ALGÈBRE

*On nous signale une erreur dans la solution du 1er problème d'algèbre de la livraison d'avril... Nous donnons ci-après ce problème avec la solution corrigée:*

Un capitaliste prête au même taux deux sommes dont le total s'élève à \$57,600. La première somme lui rapporte \$1881 en 4 mois  $\frac{3}{4}$  la deuxième \$1560 en 3 mois  $\frac{1}{3}$ . Trouvez le montant de chacun de ces prêts et le taux auquel ils ont été effectués.

*Solution*: Soit  $x$  la plus grande somme.

Alors  $\$57600 - x$  la plus petite.

Soit  $r$  le taux.

Alors  $\frac{rx}{100}$ , l'intérêt de la plus grande somme pour 1 an.

$(\frac{rx}{100} \times 4\frac{3}{4}) \div 12 = \frac{19rx}{4800}$ , l'intérêt de la plus grande somme pour 4 mois  $\frac{3}{4}$ .

$(57600r - rx) \div 100$ , l'intérêt de la plus petite somme pour 1 an.

$[(57600r - rx) \times 3\frac{1}{3}] \div (100 \times 12) = (576000r - 10rx) \div 3600$ , l'intérêt de la plus petite somme pour 3 mois  $\frac{1}{3}$ .

(1) .....  $\frac{19rx}{4800} = 1881$ .

(2) .....  $(576000r - 10rx) / 3600 = 1560$

Multipliant (1) par 4800 et (2) par 3600 on a :

(3) .....  $19rx = 9028800$

(4) .....  $576000r - 10rx = 5616000$

Multipliant (3) par 10 et (4) 19 on a :

(5) .....  $190rx = 90288000$

(6) ...  $10944000r - 190rx = 106704000$

Ajoutant (6) à (5) on a : (7)  $10944000r = 196992000$

d'où (8) ...  $r = \frac{196992000}{10944000} = 18\%$ . *Rép.*

Substituant la valeur de  $r$  à  $r$  dans (3) on a :

(3) ...  $19 \times 18r = 9028800$

$342r = 9028800$

$x = \frac{9028800}{342} = \$26400$ , le 1er placement. *Rép.*

$\$57600 - x = \$57600 - 26400 = \$31200$ , le 2e placement. *Rép.*

## DOCUMENTS OFFICIELS

### Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU PRINTEMPS 1910.

Séance du 11 mai 1910.  
(*Avant-midi.*)

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal; Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr E.-A. Latulipe, vicaire apostolique de Témiscamague; Mgr J.-O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, Mgr H. Têtu, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; Mgr O.-E. Mathieu, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; Mgr H. Baril, représentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières, M. l'abbé Amédée Gosselin, représentant Mgr le vicaire apostolique du Golfe St-Laurent; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge H. Archambault, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, MM. Cyrille Delage, Mathias Tellier, L.-J. Perron, Jules-Edouard Prévost, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, MM. John Ahern, J.-V. Desaulniers et J.-N. Miller, secrétaire-conjoint.

Lecture d'un arrêté ministériel, daté du 1er décembre 1909, nommant M. Jules Edouard Prévost, journaliste, de la ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne, membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture de lettres de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Trois-Rivières et de Mgr le vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, déléguant Mgr H. Têtu, Mgr O.-E. Mathieu, Mgr H. Baril et M. l'abbé Amédée Gosselin, pour les représenter à la présente session du Comité catholique.

Il est aussi donné communication d'une lettre de M. le juge Paul-J. Martineau, désignant M. L.-J. Perron pour le représenter à cette réunion.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Il est résolu unanimement que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal :

« Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, réuni pour la première fois depuis la mort de sa Majesté le roi Edouard VII, désire exprimer la profonde douleur que lui fait éprouver la perte de ce grand et illustre souverain, dont la disparition fait un si grand vide non seulement dans l'Empire Britannique, mais dans le monde entier. Ses vertus royales, son amour de la justice et de la paix l'avaient rendu cher à tous ses sujets.

Le Comité catholique prie monsieur le Surintendant de transmettre à Son Excellence le gouverneur général l'expression de ses vifs regrets et de sa respectueuse sympathie pour la famille royale. »

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport qui suit :

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Session du 10 mai 1910.

Présents : Mgr Emard, président *pro tem*, Mgr Archambeault, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulniers et M. le Surintendant de l'Instruction publique.

Il est donné lecture de la requête suivante des Frères des Ecoles chrétiennes :

« Attendu que la liste officielle des livres approuvés n'indique aucun manuel de géographie pour l'usage des élèves de langue anglaise, dans la province, les sous-comités prient l'honorable sous-comité de vouloir bien maintenir, pendant une année encore, comme livres autorisés, leurs deux manuels intitulés : « The New Illustrated Geography » et « The Intermediate Illustrated Geography, » et ce, afin de leur permettre de terminer une nouvelle édition, déjà commencée, de ces deux ouvrages. »

Le sous-comité ne voyant aucune objection à l'adoption de cette demande la réfère au Comité général.

Quant à une demande analogue pour la « Nouvelle Géographie primaire illustrée » et à la « Nouvelle Géographie, Cours supérieur, » par les Frères des Ecoles chrétiennes, comme un comité spécial pour la revision des ouvrages classiques a déjà rejeté ces deux livres, le sous-comité réfère la question au Comité catholique.

Le sous-comité a examiné les livres suivants qui lui ont été soumis :

1° « Livre de lecture courante—Cours supérieur, » par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandé pour le cours primaire supérieur.

2° « English Accentuation, » by Rev. F.-T. Barré, C. S. C.—L'auteur ne s'étant pas conformé aux règlements relatifs à la demande d'approbation des livres, le sous-comité n'a pas examiné cet ouvrage.

3° « Premier livre de Grammaire »—« Deuxième livre de Grammaire, » par Claude Augé, édition révisée pour le Canada par l'abbé Adélarde Desrosiers.—Recommandés.

4° « Histoire de l'Eglise—Cours moyen, » par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.—Recommandée pour le cours primaire supérieur.

5° « Abrégé de l'Histoire du Canada en rapport avec l'Arbre historique, » par les mêmes.—Recommandé pour les cours élémentaire et modèle.

6° « Géographie illustrée—Cours moyen, » par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Recommandée pour le cours modèle.

7° « Histoire du Canada—Cours élémentaire, » par les mêmes.—Recommandée pour le cours primaire élémentaire.

8° « Tableau synoptique des pouvoirs publics au Canada, » par Jos.-P. Normand. Recommandé pour les écoles.

9° « Nouvelle méthode de Langue française—Premier livre, » par MM. Magnan et Tremblay.—Recommandé pour le cours primaire élémentaire.

10° « Compendium of Canadian History, » by A. Leblond de Brumath, translated from the French by Joseph J. Maguire.—L'examen de ce livre est remis à la prochaine séance parce qu'il a été soumis trop tard.

11° « Divers livres présentés par Henry Frowle, Oxford University Press.—Le sous-comité n'a pas examiné ces livres parce que l'on ne s'est pas conformé aux règlements.

12° « Planisphère (projection de Mercator), » présenté par M. Emilien Daoust.—Le sous-comité recommande l'approbation de cette carte géographique.

(Signé) JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,  
président pro tem.

Il est alors proposé par Cyrille-F. Delage, secondé par M. Ths Chapais, et résolu :

« Que les deux manuels intitulés « The New Illustrated Geography » et « The Intermediate Illustrated Geography », mentionnés dans le dit rapport, soient reconnus pour la prochaine année scolaire comme livres autorisés, de manière à permettre la préparation d'une nouvelle édition de ces manuels. »

M. Cyrille Delage propose de plus, secondé par Mgr l'archevêque de Québec :—« Que les manuels mentionnés au dit rapport, intitulés « Géographie primaire illustrée » et « Nouvelle Géographie—Cours supérieur, » par les Frères des Ecoles chrétiennes, soient maintenus, pendant la prochaine année scolaire, comme livres autorisés, afin de permettre aux éditeurs d'en préparer une nouvelle édition.—Adopté.

Le rapport du sous-comité des livres de classe est ensuite approuvé, tel que modifié par les deux résolutions précédentes.

Il est proposé ensuite par M. J.-V. Desaulniers, appuyé par l'honorable juge Robidoux, et résolu : « Que le troisième livre de grammaire, par Claude Augé, soit maintenu comme livre autorisé, pendant l'année scolaire prochaine, afin de permettre aux éditeurs d'en préparer une autre édition.

Mgr l'évêque de Chicoutimi propose, appuyé par l'honorable M. Chapais, et il est résolu :

« Que, vu les grands avantages qu'offrent les conférences pédagogiques diocésaines, telles qu'elles ont été données depuis quelques années dans différents diocèses de la province, un congrès pédagogique du même genre ait lieu l'été prochain, à Chicoutimi, si le gouvernement veut bien, comme il l'a fait dans le passé, en payer les frais, et que le gouvernement soit, en conséquence, prié d'allouer la somme nécessaire à cette fin. »

Le Comité prend ensuite en considération l'avis de motion de M. Stenson qui se lit comme suit :

« Que les progrès qui se font dans l'enseignement de cette province, et qui s'accroissent de plus en plus sous l'augmentation des octrois, rendent nécessaire une amélioration dans le système d'inspection des écoles publiques :

« Que l'inspection de ces écoles doit être faite régulièrement deux fois par année, la première durant le premier semestre et la seconde durant le second semestre de l'année scolaire :

« Que, pour bien remplir les devoirs de sa charge, l'inspecteur doit donner tout son temps et toute son attention à l'inspection des écoles et à la surveillance nécessaire à la mise en opération des lois et des règlements scolaires ;

« Qu'à cette fin, l'inspecteur doit résider dans son district d'inspection ;

« Que, pour stimuler le zèle des inspecteurs et obtenir, autant que possible, l'uniformité dans l'inspection et dans l'enseignement, il est désirable qu'il soit

« nommé un inspecteur général pour le district de Montréal et un autre pour le district de Québec;

« Que le coût de la vie ayant augmenté extraordinairement depuis quelques années (d'à peu près 50%), il faudrait augmenter proportionnellement le salaire des inspecteurs d'écoles;

« Que, de plus, pour réussir à obtenir une inspection efficace, il faut que les frais de pension des inspecteurs soient payés pour tout le temps pendant lequel ils sont en voyage d'inspection. »

M. le Surintendant ayant alors été informé que l'honorable Secrétaire de la Province désirait rencontrer les membres du Comité catholique au sujet de la question soulevée par la proposition précédente, le Comité reçoit l'honorable M. Décarie qui est admis dans la salle des délibérations.

L'honorable Ministre informe le Comité que le gouvernement se propose d'améliorer la position financière des inspecteurs d'écoles, mais que, d'un autre côté, il désire une inspection plus efficace et plus fréquente des écoles de la province, tout en conservant les conférences pédagogiques.

Après les explications données par l'honorable Secrétaire de la Province, celui-ci se retire et M. Stenson demande que sa motion ne soit pas prise en considération maintenant, mais qu'elle reste sur l'ordre du jour, comme avis de motion, pour la prochaine session.—Agréé.

Et la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Session du 11 mai 1910.  
(Après-midi.)

Présents:—Les mêmes.

La résolution suivante est adoptée unanimement:

« Le Comité, après la visite que l'honorable Secrétaire de la Province a bien voulu lui faire et les renseignements qu'il lui a donnés, décide qu'à l'avenir les inspecteurs d'écoles feront deux visites d'inspection par année au lieu d'une et donneront, lors de leur première visite, aux instituteurs et aux institutrices de chaque paroisse, à l'endroit le plus commode, une conférence pédagogique pour leur rap-  
« peler leurs devoirs et signaler les défauts qu'ils auront pu constater, au cours de leur inspection, dans la tenue des écoles de la municipalité;  
« Que l'article 231 des règlements soit amendé en conséquence. »

Mgr l'évêque de Joliette donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, il proposera la motion suivante:

« Que l'article 232 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit remplacé par le suivant:

« Toute personne qui désire soumettre un ouvrage à l'approbation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique doit, un mois au moins avant les sessions du Comité, en envoyer un exemplaire imprimé ou clavigraphié à chacun des membres de ce Comité avant que ceux-ci en autorisent l'impression. Il devra aussi en envoyer six exemplaires semblables au département de l'Instruction publique, en donnant en même temps le prix de chaque exemplaire et celui de la douzaine.

Tout ouvrage soumis en dactylographie et approuvé ne sera définitivement autorisé qu'après une nouvelle approbation du livre imprimé. »

Mgr l'archevêque de Montréal soumet la résolution suivante:

« Dans l'intérêt réel de l'enseignement, pour répondre d'une part à des demandes populaires, de l'autre pour reconnaître et respecter les droits des commissions scolaires relativement à l'engagement des professeurs et à l'organisation des écoles sous leur contrôle, il semble opportun de modifier et de compléter l'alinéa 4 de l'article 215 de la loi de l'Instruction publique. En conséquence, les changements

« suivants sont proposés et respectueusement recommandés au gouvernement et à « la législature :

« Art. 215, 4ème alinéa : « D'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on « ne se serve que de livres autorisés qui doivent être les mêmes pour toutes les « écoles de la municipalité. S'ils requièrent les services d'une congrégation catho- « lique enseignante, il leur est loisible de faire un contrat avec elle relativement « aux livres dont on se servira dans les écoles confiées à cette congrégation, pourvu, « toutefois, que ces livres fassent partie de la série approuvée par le Comité catho- « lique du Conseil de l'Instruction publique. Le curé ou le prêtre desservant, etc... »

Il s'élève alors une discussion et cette motion est ensuite adoptée sur division.

Il est résolu, sur proposition de M. l'abbé Dubois : « Que ce Comité, informé que M. J.-O. Cassegrain, âgé de 73 ans, donnerait sa démission, après quarante-quatre années d'enseignement à l'école normale Jacques-Cartier, si ses revenus n'étaient pas diminués, reconnaissant les services signalés de cet instituteur distingué, par exception, prie respectueusement le Gouvernement de lui accorder un bonus de trois mille piastres. »

M. le Surintendant propose :

« Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier la meilleure organisation à donner aux écoles ménagères des villes et des campagnes et préparer des programmes d'enseignement ménager pouvant se combiner avec le cours classique des écoles primaires supérieures ;

« Que ce comité soit composé de la révérende Mère Supérieure de l'école ménagère agricole de Roberval, de la révérende sœur Ste-Vitaline, directrice de l'école ménagère de St-Pascal, de Mlle Antoinette Gérin-Lajoie, diplômée de Fribourg, institutrice d'enseignement ménager à Montréal, et du Surintendant. »—Adopté.

Il est ensuite résolu que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à réunir, sous sa présidence, les principaux des écoles normales catholiques pour étudier les changements qu'il serait opportun de faire dans les règlements et les programmes d'études de ces institutions, et faire rapport à ce comité du résultat de leurs délibérations.

M. J.-V. Desaulniers, secondé par M. Mathias Tellier, donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, il proposera ce qui suit :

« Que le code scolaire soit amendé en y ajoutant l'article suivant, après l'article 215 :

« 215a.—Il est loisible aux commissaires et aux syndics de fournir gratuitement les livres scolaires à tous les enfants de leurs municipalités. »

Sur proposition de Mgr Rouleau, appuyé par M. J. Ahern, il est résolu :

« Que M. J.-H. Courtaud, breveté pour école académique, soit recommandé à la position de professeur à l'école normale de Valleyfield. »

A la demande du bureau provincial de l'Ordre ancien des Hiberniens, il est résolu : « Que l'histoire d'Irlande soit inscrite dans le programme d'études des écoles primaires pour les élèves de langue anglaise des cours modèle et académique, et que cet enseignement se donne au moyen d'un traité qui servira comme livre de lecture supplémentaire. Ce traité servant de livre de lecture devra être approuvé par le Comité catholique. »

Le Comité prie le secrétaire d'informer la « City Improvement League of Montreal » qu'il n'a pas à intervenir au sujet de la question qui lui a été soumise.

A la demande de Mgr Blanche, vicaire apostolique du Golfe St-Laurent, le Bureau central des examinateurs catholiques est autorisé à faire subir, cette année, les examens pour diplômés à Sept-Iles, comté de Saguenay.

Le Comité ayant pris communication d'une requête de Mme Boudet au sujet de l'enseignement du dessin, de la coupe des vêtements et de la couture dans les

écoles, décide qu'il n'y a pas lieu de modifier le programme d'études à ce sujet.

Les requêtes de M. l'inspecteur Roy et de Mlle M.-Lse Pepin demandant certaines modifications à la loi du fonds de pension sont référées aux associations des institutrices et des institutrices.

Le Comité ayant pris connaissance du rapport fait au Surintendant de l'Instruction publique par le Capitaine Louis Archambeault et M. J.-N. Miller, en leur qualité de délégués nommés pour rencontrer, à Ottawa, les membres du comité du fonds Strathcona et traiter avec eux de la formation des corps de cadets et de l'enseignement de la culture physique dans les écoles de la province, remet la question à la prochaine session et prie le secrétaire de transmettre à chacun des membres du Comité catholique, quelque temps avant la prochaine réunion, les documents nécessaires pour leur permettre de se renseigner exactement à ce sujet.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre de l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, concernant l'âge d'admission des aspirantes aux examens du Bureau central des examinateurs catholiques, il est résolu d'amender l'article 130 des règlements refondus du Comité catholique en remplaçant, à la dernière ligne, les mots « premier d'août » par les mots « trente décembre. »

Lecture d'une lettre de M. J.-Cléophas Blouin concernant les exigences du département de l'Instruction pour la construction des maisons d'école. Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu de modifier les règlements scolaires à ce sujet.

M. l'inspecteur Marquis ayant fait remarquer au Comité catholique que la municipalité scolaire de Hamilton, comté de Bonaventure, ne pouvait recevoir une part de l'allocation sur le fonds des municipalités pauvres, en vertu de l'article 9 des règlements refondus, il est résolu de remettre la subvention qui lui avait été accordée, à la session du 17 novembre dernier, à la municipalité scolaire dissidente de Shoolbred.

Le Comité accorde le TITRE D'ÉCOLE MODÈLE à l'école des garçons de l'arrondissement No 1 de Ste-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, et le TITRE D'ACADÉMIE au pensionnat des Frères du Sacré-Cœur, à St-Hvacinthe; à l'école modèle (couvent) de St-Jacques-de-l'Achigan, comté de Montcalm; à l'école des garçons d'Acton-Vale, comté de Bagot; à l'école modèle des filles de Limoilou, comté de Québec.

La prise en considération de la demande du titre d'ACADÉMIE pour l'école modèle de Mlle Viger, à Montréal, est remise à la prochaine session.

Mgr l'archevêque de Montréal propose que, à raison du Congrès Eucharistique international qui aura lieu à Montréal, du 6 au 11 septembre, la prochaine session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ait lieu le mercredi, 5 octobre 1910.

Cette motion est adoptée et le Comité s'ajourne.

(Signé) J.-N. MILLER,

*Secrétaire conjoint.*

### Conférences pédagogiques diocésaines

Ces conférences auront lieu cette année à Chicoutimi, du 4 au 9 juillet prochain. Nous avons raison de croire que toutes les institutrices de la région de Chicoutimi, du Saguenay et du Lac Saint-Jean se feront un devoir d'assister aux conférences pédagogiques de leur diocèse. Ces conférences ont produit d'excellents résultats dans tous les diocèses où elles ont été données.

Les institutrices peuvent se procurer gratuitement des cartes d'admission en s'adressant aux Révérendes Sœurs du Bon Pasteur, Chicoutimi.

## Age des aspirantes

A sa dernière réunion, le Comité catholique a fixé pratiquement à 16 ans et 7 mois l'âge minimum où les jeunes personnes pourront se présenter aux examens du Bureau central. Ainsi, en juin 1911, toute aspirante qui sera pour avoir 17 ans au 30 décembre de la même année pourra être admise aux examens, si toutefois le gouvernement ratifie la décision du Comité. Il est plus que probable que cette décision sera approuvée (Voir la résolution du Comité catholique, page 613, du présent numéro.)

---

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

---

### SUR LES ROUTES DE FRANCE (1)

PARIS

---

Le samedi soir, 27 mars, nous arrivions à Paris, gare Saint-Lazare. Nous allâmes loger au centre même de la grande ville, Quartier Latin.

Paris est bien la capitale des beaux arts, des belles-lettres, le foyer des grandes idées, bonnes ou mauvaises, des inspirations nobles et généreuses où la piété se voit en même temps que les plaisirs les plus mondains.

Je ne répéterai pas, après les guides, que Paris, la ville par excellence des monuments historiques, est captivante par le mélange de ses belles églises, de ses beaux théâtres, de ses musées incomparables, de ses promenades, de ses magasins regorgeant de tout ce qu'il y a d'élégant, de riche et d'artistique.

Il me faudrait des heures rien que pour faire l'énumération des merveilles que renferment la capitale de la France.

Permettez-moi de rappeler combien le cœur du vieux Paris, l'île de la Cité, où se trouve Notre-Dame, merveille de l'art ogival, impressionne les visiteurs. C'est ici que les Francs établirent la première ville fortifiée, nommée Lutèce, qui, peu à peu transformée et agrandie, est devenue en vingt siècles, le Paris actuel. (2)

Qui ne connaît pour les avoir visités, ou tout au moins pour en avoir lu la description, ces monuments célèbres, tels que la Sainte-Chapelle, bijou d'art gothique, le joyau de Paris; le Panthéon, un des monuments les plus remarquables légués par le XVII<sup>e</sup> siècle, naguère une église dédiée à Sainte-Généviève, devenu le tombeau des grands hommes de France... et aussi de certains petits hommes, malheureusement, l'ignoble Zola, par exemple;—l'Institut élevé par le cardinal Mazarin aux jours glorieux de la monarchie et affecté par Napoléon à l'Institut qu'il venait de fonder; la Conciergerie, un des plus anciens vestiges du moyen âge, encore debout en plein Paris, que l'on visite non sans attendrissement: c'est là qu'avant de porter

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1910.

(2) C'est dans l'église de Notre-Dame, qu'un jeudi de février 1642, suivant les *Relations des Jésuites*, les membres de la Compagnie de Montréal, ayant à leur tête MM. de Maisonneuve et de La Dauversière, se réunirent pour entendre la sainte messe et communierent avant leur départ prochain pour le Canada.

sa tête sur l'échafaud, le bon roi Louis XVI fut enfermé avec sa famille en 1793, c'est là que l'infortunée Marie-Antoinette passa les derniers jours de sa captivité. On montre aux visiteurs la porte par où la grande et malheureuse reine passa pour aller entendre sa sentence de mort. Nous avons la bonne fortune, ma femme et moi, de visiter la Conciergerie en compagnie de quatre des membres les plus distingués de la Jeunesse catholique française, MM. Pierre Gerlier, Henri Reverdy, Gaston Lacoïn et Pierre Hardoin, tous avocats à la cour d'Appel.

De la Conciergerie au Louvre il n'y a qu'un pas : Le Louvre est sans contredit le plus beau musée du monde. Celui de Cluny, un des monuments les plus précieux et des plus anciens de Paris, renferme les antiquités nationales de la France.

Saluons en passant et de loin l'Arc de Triomphe de l'Étoile, ce superbe monument dont l'imposante et artistique dimension rappelle la grandeur et la puissance de Napoléon 1<sup>er</sup> : l'incomparable Avenue des Champs-Élysées, la magnifique place de la Concorde, la place Vendôme et sa superbe colonne en bronze, l'Avenue de l'Opéra, le Palais et le jardin du Luxembourg, le Trocadéro, les Boulevards, la Tour Saint-Jacques, le Palais Royal, la chapelle des Invalides, sanctuaire des gloires royales en même temps que le tombeau du 1<sup>er</sup> empereur des Français.

Que dirais-je des églises de Paris que tout le monde ne connaît ? Ste-Clothilde, St-Germain l'Auxerrois, St-Eustache, St-Sulpice, St-Étienne du Mont, St-Vincent de Paul, St-Germain des Prés, offrent toutes, chacune dans leur genre, un vif intérêt au voyageur. Pour nous, Canadiens français, St-Germain des Prés est presque un lieu de pèlerinage ; c'est là, en effet que Mgr de Laval fut consacré 1<sup>er</sup> évêque de la Nouvelle-France.

Malgré tout l'intérêt qu'offre Paris au point de vue de ses monuments, je ne me propose pas de décrire la toilette extérieure de la brillante capitale. Je désire ce soir, vous faire connaître le Paris religieux, ou plutôt le Paris catholique, le Paris réactionnaire dans le bon sens du mot, le Paris qui se prépare au combat pour assurer à l'Église sa part de liberté sur la terre de France.

Dès le lendemain de mon arrivée à Paris, je fus témoin d'un spectacle imposant à Notre-Dame. Plus de six mille hommes se pressaient au pied de la chaire du P. Janvier qui traitait l'année dernière de la Loi Hébraïque. Jamais je n'avais vu une assistance aussi nombreuse dans une église, composée exclusivement d'hommes. L'attitude respectueuse de l'auditoire distingué, l'ensemble et l'ardeur avec lesquels la foule chanta pendant la Bénédiction, me révéla ce fait consolant que les hommes de foi, les vaillants catholiques sont plus nombreux à Paris qu'on ne se l'imagine à distance.

Les visites répétées que je fis au siège de la Société Saint-Vincent-de-Paul, rue Furstenberg, me prouvèrent que les disciples d'Ozanam, à Paris, comptent dans leurs rangs d'éminents personnages, quelques-uns d'entre eux portent les plus beaux noms de la vieille France.

De la Société de Saint-Vincent-de-Paul, passant à la Société générale d'Éducation et l'Enseignement, je fus de nouveau édifié par le grand nombre de personnages qui se dévouent aux œuvres catholiques. Nobles, amiraux, généraux, sénateurs, magistrats, députés, journalistes, professeurs ne trouvent pas indignes d'eux de se dévouer aux œuvres de charité, d'éducation et de défense religieuse. Le 31 mars, j'avais le grand honneur, sur invitation spéciale, d'assister à une réunion plénière du Comité de la Défense catholique, 35 rue de Grenelle, dans l'une des salles de la Société d'Éducation.

Cette réunion est particulièrement imposante. C'est pour la première fois que le colonel Keller agit comme président du Comité. Il vient de succéder à son père, l'éminent comte Keller, mort depuis quelques semaines seulement, président de la Société d'Éducation et du Comité de la Défense depuis de nombreuses années. Le colonel Keller est digne de son vaillant père. L'un des plus distingués officiers de l'armée française, en 1905, il brise son épée et sa carrière plutôt que d'enfoncer les portes des églises et des couvents.

Des personnages distingués assistèrent à cette réunion, entre autre le sénateur baron de Marceaux, deux vieux amiraux dont j'oublie les noms, le célèbre avocat Paul Nourrisson et le curé de Plaisance. Plaisance est un faubourg de Paris, 40.000 âmes. Sur ce nombre 4.000 à peu près pratiquent la religion; les 30.000 autres vivent presque à l'état de païens. Rien de plus intéressant que le récit des œuvres du missionnaire de Plaisance. Pour faire pénétrer l'idée de Dieu chez le peuple, on s'y prend de mille manières: projections dans les églises, théâtre chrétien, conférences contradictoires dans les cafés, bons des pauvres distribués au presbytère, piques-niques avec conférences, jardins ouvriers, société coopérative des logements.

La reconnaissance m'oblige à dire que le colonel Keller voulut bien, dès le début de la séance, me présenter à l'auditoire et m'inviter fort aimablement à dire quelques mots du Canada, resté fidèle aux traditions de l'ancienne France. Je fus heureux de déclarer à ces vaillants chrétiens que le peuple Canadien français s'était maintenu et développé en dépit de mille difficultés, grâce à la religion catholique qui fut jadis sa force comme elle est aujourd'hui sa meilleure sauvegarde.

J'assistai aux délibérations de ce Comité de Défense, où magistrats et avocats prêtent gratuitement leur concours pour organiser légalement la défense religieuse et scolaire par toute la France, et je fus grandement édifié de tout ce que je vis là ainsi qu'au siège de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement dont le colonel Keller est également le président.

Le matin, j'étais allé m'agenouillé sur la tombe de Frédéric Ozanam, fondateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, véritable créateur des œuvres sociales catholiques. C'est dans la crypte de l'intéressante église des Carmes que cet illustre écrivain dort son immortel sommeil. Au près des restes de ce grand apôtre de la jeunesse, de ce vaillant soldat de l'Église, je compris mieux cette noble intelligence, ce grand chrétien. Depuis 1875, le couvent des Carmes, témoin des horreurs de la Révolution, est devenu l'Institut catholique de Paris. On a donc eu raison de dire qu'« Ozanam repose sous les pieds de cette jeunesse qu'il a évangilisé par sa vie, et à laquelle il parle encore du fond de sa tombe. »

Non seulement Ozanam fonda des cercles d'études et des Conférences de Charité, c'est à lui que revient l'honneur de la fondation des célèbres conférences de Notre-Dame de Paris. A la tête d'un groupe de jeunes gens qui avait soif de vérité religieuse et d'amour de Dieu, Ozanam obtint de l'archevêque de Paris l'établissement, dans la chaire de Notre-Dame, de conférences capables de détruire les déplorables effets des leçons universitaires. Le 8 mars 1835, Lacordaire prenait possession de la chaire de Notre-Dame.

Les conférences de Notre-Dame réunissent encore aujourd'hui autour de la chaire sacrée l'élite intellectuelle de Paris et le talent du prédicateur est à la hauteur de sa mission; mais, suivant un historien, le P. Lacordaire, « avec sa manière nouvelle de dire des choses anciennes, » leur avait donné une vogue dont on ne se doute pas aujourd'hui. Un auditoire immense remplissait les vastes nefs; Châteaubriand

y coudoyait Victor Hugo, et M. Guizot s'y retrouvait aux côtés de M. Cousin. »

Mais s'il y avait un public que le P. Lacordaire recherchait et pour lequel il réservait ses meilleures inspirations, c'était la jeunesse des écoles : c'est à ces jeunes hommes, dont il avait été presque le condisciple, qu'il s'adressait de préférence. Par expérience, il connaissait leur soif de vérité et sa parole de nouveau converti savait admirablement trouver le chemin de leur âme. Aussi, les conférences étaient le rendez-vous des étudiants : Ozanam qui avait tant fait pour les obtenir, travaillait à les rendre de plus en plus populaires. Il arrivait à Notre-Dame plusieurs heures avant la réunion et s'établissait le gardien de tout un quartier de l'église qu'il réservait à ses jeunes amis. Il ne les perdait pas de vue pendant le carême et souvent avait le bonheur de les voir le suivre à la table sainte, le jour de Pâques.

Au sortir de la Conférence du P. Janvier, le dimanche de la Passion, 28 mars 1909, je me rappelai ce passage d'une lettre d'Ozanam, véritable cri d'un cœur chrétien : « Rien de plus beau que l'assemblée : à la sortie la foule se pressait par les trois portes pour couvrir la place. La grande basilique, avec sa façade noire et ses tours majestueuses, laissant apercevoir par son portail ouvert la nef illusoire, représentait pour ainsi dire l'édifice sacré de la foi, dont les mystères aussi sont imposants et sévères au dehors, mais recèlent au dedans d'infinies clartés. »

Je suis retourné deux fois au tombeau d'Ozanam. Lamartine a dit quelque part « que l'endroit qu'un grand homme a habité et préféré pendant son passage sur la terre, paraît la plus sûre et la plus parlante relique de lui-même, une sorte de manifestation muette d'une partie de son âme, un commentaire vivant et sensible de sa vie. »

Aussi, dans ce Paris, théâtre de l'apostolat d'Ozanam et de sa carrière littéraire illustre, sur ce site de l'ancienne école des Carmes, animé aujourd'hui encore comme au temps de l'éminent professeur par les pas d'une ardente jeunesse, agenouillé sur la pierre de son tombeau, jamais je n'ai mieux compris la grande âme du fondateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Je me suis représenté Ozanam, comme jadis Albert de Mun au début de sa noble carrière, à vingt ans, au milieu d'un monde affamé de jouissance, de richesse et d'intérêt personnel, appelant à lui ses amis, ses compagnons d'étude, pour tendre avec la science leur main aux déshérités de la vie, pour réconcilier le riche avec le pauvre, la société avec Dieu. Je me suis souvenu aussi que cet étudiant de vingt ans, ainsi que ses compagnons de labeur, afin de mieux servir l'Église et la France, avait eu pour premier souci de placer leur pureté, leur chasteté sous la sauvegarde de la Charité, de pratiquer intégralement leurs devoirs religieux en mettant invariablement à la base de leurs travaux, la piété qui nourrit l'âme, qui fortifie le cœur.

Et tout naturellement, sans effort, j'ai reporté mon esprit par de là l'Atlantique, sur les bords du Saint-Laurent. Et j'ai contemplé tous les groupes de notre belle Association de la jeunesse catholique, et j'ai demandé pour elle à Ozanam qui, nous en avons le ferme espoir, sera placé un jour sur les autels,—j'ai demandé pour la jeunesse canadienne-française les bénédictions du ciel, afin que de ses rangs sortent de nouveaux Ozanams qui sauront la grouper, la discipliner, et la transformer en une armée d'élite qui s'arrogera la généreuse tâche de défendre l'Église catholique et le peuple canadien-français contre leurs ennemis communs.

Le 28 mai 1909, j'avais l'honneur d'assister à la séance solennelle de clôture des travaux de la Conférence Olivaint, dans la grande salle de l'Association catholique

de la jeunesse française, 76 rue des Saints Pères. Cette réunion fut présidée par l'éminent historien Pierre de la Gorce. C'est au directeur de la Conférence Olivaint, le R. P. Aucler, que nous devons d'avoir constaté nous-même combien les disciples d'Ozanam sont encore nombreux à Paris. La Réunion des Jeunes Gens fondée en 1852, a pour but d'offrir aux jeunes gens qui viennent à Paris suivre les cours de l'enseignement supérieur, les moyens de rester fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne, en se préparant à devenir des hommes de valeur et des catholiques militants.

Ils y trouvent aussi de quoi mettre en œuvre les connaissances qu'ils acquièrent pour se préparer à l'action: c'est le but des conférences fondées au sein de la Réunion.

Celle-ci comprend deux groupes autonomes: la conférence Olivaint et la Conférence Laënnec.

Sur le fonctionnement de ces deux Conférences, le dévoué Père Aucler, désireux d'être agréable et utile à la jeunesse canadienne-française, m'a fourni les renseignements précis qui suivent:

« La Conférence Olivaint, spécialement ouverte aux étudiants en droit et en lettres, les forme, par le travail et l'exercice de la parole, à devenir les défenseurs des intérêts de l'Église et du pays. Elle s'honore de compter nombre de ses anciens parmi les membres les plus distingués du parlement, du barreau et de l'enseignement supérieur.

Des *circles d'études* y sont annexés, qui donnent aux jeunes gens l'occasion d'étudier les questions d'une manière plus familière, plus approfondie et plus synthétique. On s'y attache à mettre en regard des faits sociaux et des lois économiques les principes du droit naturel et les directions de l'Église: on s'y prépare directement par l'étude à l'action.

La Conférence Laënnec offre aux étudiants en médecine tous les éléments d'une sérieuse préparation aux examens et aux concours. Ils y trouvent une bibliothèque soigneusement tenue au courant des publications les plus récentes, des pièces d'ostéologie et une collection pharmaceutique très variée. Les aînés, internes des hôpitaux, y guident les plus jeunes dans leur travail. Les succès de ses membres dans les concours attestent l'excellence de la formation qu'ils se donnent entre eux, et les situations qu'ils acquièrent leur permettent d'exercer la plus bienfaisante influence.

Pour habituer les jeunes gens à la pratique de la charité, la Réunion a créé une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul (Conférence Saint-Vincent-de-Paul) qui visite les pauvres de la paroisse Notre-Dame de Plaisance. Elle les entraîne à l'action sociale par la collaboration qu'elle donne à trente *patronages* paroissiaux de Paris et de la banlieue et par la part très active qu'elle prend aux travaux de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, dont elle est le groupe le plus nombreux et le plus ancien. Heureux d'apporter leur concours au *Comité Catholique* de la rue de Grenelle, les jeunes orateurs de la Conférence Olivaint ont multiplié les conférences de propagande à Paris et dans les départements circonvoisins.

Les bibliothèques et les salles de travail sont ouvertes tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

La cotisation est de 20 francs par an. En outre, une contribution de 0 fr. 50 est versée chaque année à la caisse de la Conférence pour l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Réunion peuvent s'adresser à 12 rue d'Assas.»

C'est avec bonheur que je transmets ces remarques, en même temps que l'invitation pressante qui les accompagnait, à mes jeunes compatriotes. A ceux d'entre-vous chers amis, qui devrez aller parfaire vos études dans la grande capitale, allez frapper sans crainte au No 12 rue d'Assas et vous y serez accueillis avec la plus grande cordialité.

Cette séance solennelle de la Conférence Olivaint fut particulièrement intéressante. L'un des membres, M. Henri Cauvière lut un rapport sur les travaux de l'année, rapport où la clarté française le disputait à l'esprit gaulois. Parmi les travaux signalés, celui de notre compatriote M. Omer Héroux, sur la Séparation de l'École et de l'État au Canada français fut particulièrement applaudi. A ce propos, permettez-moi de citer quelques lignes du rapporteur, M. Cauvière :

« Quelque temps auparavant, notre ami et ancien président Pierre Gerlier s'était rendu au Canada sous les auspices de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, dont il vient, cette semaine, d'être élu le président, par d'unanimes acclamations. (*Applaudissements.*) C'est l'écho de ses triomphes oratoires que nous apportait M. Omer Héroux, délégué à son tour, par un gracieux échange, pour représenter en France l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne.

« Conférence claire et documentée, où, sous le détail piquant de la phrase, perceait une pointe de pénétrante émotion! En entendant décrire le régime scolaire d'un pays si voisin du nôtre, malgré l'Océan qui les sépare, de cette province de Québec encore tout imprégné du génie de notre race, où la majorité n'est pas persécutée, ni la minorité inutilement turbulente, où l'État, loin de prétendre imposer à des enfants une éducation et un enseignement contraires aux croyances les plus chères de leurs parents, s'attache à fortifier, comme son meilleur appui, l'influence féconde de la famille, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de jalouse admiration pour ces Français qui ont si bien su organiser la liberté à la lumière et sous la garde de leurs traditions nationales. (*Applaudissements.*) »

La séance se termine par le discours du célèbre historien, M. de la Gorce, discours vraiment français par l'élevation de la pensée, la clarté du style, la rare beauté de la phrase. Je ne puis résister au désir de vous lire la péroraison de ce chef-d'œuvre. Les nobles paroles de ce membre de l'Institut, mais avant tout grand chrétien, vous toucheront comme elles m'ont touché, vous feront du bien comme elles m'en ont fait :

« Beaucoup d'entre vous sont venus de leurs provinces. Plusieurs ont là-bas un foyer héréditaire, une maison où ont vécu les grands-parents et où ils sont morts, un lieu d'élection, de prédilection, où la famille s'est développée, où se sont alignés les berceaux, où se retrouvent peut-être sur les murailles les traces qui ont marqué les tailles grandissantes des enfants, où les jours heureux et les jours sombres ont gravé leur empreinte, où tout répète, comme par un écho non affaibli, les *nostrissima verba* des vieillards et les premiers vagissements des nouveau-nés, où chaque génération a laissé quelque chose d'elle-même comme un fleuve en coulant dépose sur ses bords ses alluvions. Oh! si vous avez ce grand bonheur de posséder un coin—petit ou grand, cela importe peu—mais un coin qui soit bien le vôtre, je vous en supplie, ne l'abandonnez pas; revenez-y; ne soyez pas volontairement des transplantés, des déracinés. Dans notre société démocratique à outrance, ne grossissez pas le nombre de ces petits grains de sable que le vent soulève et qui vont s'abattre au hasard, n'étant bons que pour être broyés. On aime aujourd'hui à invoquer ce qu'on appelle les *morts qui parlent*. Il me semble que si ceux qui vous ont précédés dans la vie pouvaient parler, ils vous diraient: Revenez près de nous; nous vous communiquerons notre force; nous en avons une, même du fond de notre tombe, celle de nos exemples, celle de la solidarité qui unit dans une même famille les vivants et les disparus. (*Applaudissements.*) Oui, si vous avez cette fortune, de plus en plus rare, de garder dans la grande patrie une petite patrie, revenez-y. Ne dites pas: nul n'est prophète en son pays. C'est un sot proverbe; et puis on ne vous demande pas d'être prophète dans votre pays ou ailleurs. Les prophètes, c'est fait pour prédire l'avenir, et Dieu et les hommes ne vous demandent que d'être un bon travailleur dans le présent.—Ne dites pas non plus: la province est délaissée. On vous répondra: elle n'est délaissée que parce que plusieurs raisonnent comme vous.—Ne dites pas: là-bas, je vais m'enliser dans la torpeur. Ne s'enlisent que ceux qui

le veulent bien, et le pays natal n'a coupé les ailes qu'à ceux dont les ailes n'étaient point faites pour pousser. (*Applaudissements.*)

« Voulez-vous me permettre de vous fournir une recette que je crois bonne? Ou que vous soyez, appliquez-vous tout d'abord à être le meilleur dans votre profession. Si vous êtes avocat, soyez le meilleur avocat; si vous êtes médecin, soyez le plus consciencieux et le plus instruit; si vous êtes notaire, soyez le plus discret et le plus délicat; si vous êtes industriel, soyez le plus entendu et aussi le plus loyal en affaires; si vous êtes agriculteur, soyez le plus ordonné pour ne rien laisser perdre et aussi le plus généreux pour faire la part du pauvre. Oui, soyez d'abord de bons professionnels. C'est alors, qu'après avoir conquis solidement la considération publique, vous pourrez, toutes vos armes étant forgées, engager le bon combat. (*Applaudissements.*)

« Ne dites jamais: Nous serons vaincus. D'abord, qu'en savez-vous? Les chances de la fortune sont aussi nombreuses qu'imprévues à qui sait supporter le fardeau passager des mauvais jours. Entre la foi qui transporte les montagnes et la charité qui subsistera quand tout le reste aura péri, il y a l'espérance magnifiquement encadrée entre ses deux sœurs divines, mais si bien encadrée qu'elle est un peu débordée et qu'on est parfois tenté d'oublier qu'elle est divine aussi. Pratiquez cette belle vertu d'espérance; qu'elle soit pour vous, non comme un parfum léger qui s'évapore dès qu'on déouvre le vase qui le contient, mais comme un viatique généreux qui soutient pendant tout le cours d'une longue vie. Que cette espérance soit la force de la jeunesse comme elle est le baume des vieillards. *Dom spiro, spero.* Puis, dussiez-vous être vaincus dites-vous bien que le grand mal réside, non dans la défaite, mais dans la lâcheté que refuse le combat. (*Applaudissements.*) J'ai un peu étudié l'histoire, et j'ai toujours vu les plus beaux regards de la sympathie humaine, les plus purs rayons de l'honneur se poser sur les vaincus aussi bien que sur les victorieux. Être vaincu, c'est tout perdre pour qui n'a que l'habileté, parce que l'habileté, force courte et secondaire, est tenue de réussir. Mais quand on combat pour Dieu, pour son Eglise, pour son pays, on peut connaître la disgrâce, jamais la honte. Aimez assez votre cause pour que la joie de la servir soit pour vous une suffisante récompense. Ne déployez pas à tous propos votre drapeau, mais ne le cachez pas non plus. Fuyez les coalitions douteuses, les catholiques y perdent toujours. Ayez des alliés, mais ne vous absorbez point en eux. Acceptez les concours et même recherchez-les, mais sans sacrifices essentiels de principes ou d'idées, et ne soyez point la petite rivière qui humblement va se jeter dans le fleuve, mais le fleuve qui reçoit les rivières et garde avec obstination l'individualité de ses eaux. (*Longs applaudissements.*) Ne mentez jamais et faites un ferme propos, celui de garder toute votre vie, dût cette vie être très longue, la virginité de votre honneur. Surtout voyez les choses largement, par masses; ne sacrifiez jamais vos principes à un petit succès; ne dédaignez pas la politique au jour le jour, mais ne lui subordonnez jamais la politique des principes, la politique chrétienne et nationale. Travaillez, non pour un jour, mais pour une époque, regardez haut et loin; et que votre devise soit celle qu'on voit sur plusieurs blasons de la noblesse de France: « Pour l'avenir! » (*Applaudissements.*)

« Cet avenir, coloré de rayons heureux, nous, vos aînés, nous ne le verrons sans doute point; mais vous, les jeunes, il vous sera sans doute donné de contempler, de recueillir enfin un souffle de victoire et d'en remercier Dieu. A ce Dieu que vous avez invoqué au commencement de cette séance—et vous ne saurez croire combien cette invocation m'a édifié—j'adresserais volontiers en finissant la prière que voici: je lui dirais: Mon Dieu, notre génération, celle qui achève de disparaître, a été entre toutes, l'une des plus disgraciées. A peine arrivés à l'âge d'homme, nous avons vu notre patrie mutilée. A la suite de cette grande épreuve, beaucoup d'entre nous avaient formé un beau rêve, celui d'une magnifique réconciliation nationale, celui d'une magnifique fusion entre ce que le présent avait de meilleur et ce que le passé

avait de plus glorieux. Au moment où nous croyions le saisir, le rêve s'est évanoui. Nous nous sommes repliés dans notre foi chrétienne, chose éternelle celle là, et nous nous y sommes attachés avec toute la tenacité de nos indéfectibles espérance! Hélas! à coups de lois comme on ferait à coups de pioches, nous avons vu, pièce à pièce, démolir le temple, depuis le parvis jusqu'à l'autel sacré. Et c'est ainsi que nous avons vieilli, toujours reculant. Nous avons connu tous les déboires, les carrières brisées, l'impuissance devant le mal, le lent et lourd supplice de la maturité inemployée. Nous ne murmurons pas contre cette accumulation d'épreuves. Du moins, que nos mécomptes, nos attentes vaines, nos espoirs trompés soient la rançon de ceux qui viendront après nous! Que cette rigueur s'amollisse pour ceux qui vont porter après nous le poids du jour et de la chaleur! Qu'ils recueillent en superflu de bénédictions ce que nous avons connu en excédents de douleurs, et qu'un jour, fût-ce bien tard, fut-ce bien longtemps après nous, ils puissent, toutes choses étant remises à leur place en la très chrétienne nation de France, chanter l'*Alléluia* de Pâques en leur pays rendu à sa vocation! »

Ce noble souhait de l'historien du Second Empire se réalisera un jour, j'en ai le ferme espoir. Les fêtes parisiennes en l'honneur de Jeanne d'Arc auxquelles il m'a été donné de prendre part en mai dernier, m'ont convaincu qu'un immense réveil catholique se poursuit par toute la France, notamment à Paris.

Le 14 mai au soir, en compagnie de MM. Gerlier et de deux jeunes prêtres canadiens, MM. les abbés LeBon et Warren, j'allai entendre à Notre-Dame, l'éloquent panégyriste de Jeanne d'Arc, le P. Janvier. Le matin, l'ouverture du triduum en l'honneur de la Bienheureuse avait eu lieu au milieu d'une solennité extraordinaire. Le soir, la foule accourue de tous les points de Paris, était si considérable qu'il nous fallut attendre près d'une heure avant de pouvoir pénétrer dans l'imposante cathédrale. Arrivée dès 7 heures, nous trouvâmes la place Notre-Dame envahie par des milliers de personnes. Les agents de police obligeaient les nouveaux arrivants à aller prendre place à la queue du cortège, rue Chanoinesse. Constamment de nouveaux groupes arrivent, quelques-uns avec leurs bannières, et à huit heures, l'affluence est telle que la colonne s'étend jusqu'au pont Saint-Louis. Enfin à 8 hrs. nous pouvons pénétrer dans la cathédrale; elle est littéralement remplie: au moins 10,000 hommes s'y pressent dans une attitude de foi admirable. A l'arrivée de Mgr l'archevêque de Paris, cette foule chante d'une seule voix le cantique *Je suis chrétien*. L'effet est saisissant: cette affirmation de foi dans un tel lieu en une telle circonstance produit sur nos âmes une profonde impression. Nous faisons nôtre la cause de la France chrétienne et nous unissons nos voix à celles de nos frères persécutés.

La cathédrale est splendidement décorée. Les stalles et les ogives sont partout drapées de pourpre, d'or et d'argent; surmontant le chœur, un immense tableau: « Jeanne d'Arc Bienheureuse, » préside à toutes les cérémonies du Triduum. De chaque côté du transept on a installé deux tableaux représentant les miracles récents de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire par son intervention; et deux autres tableaux nous montrant le sacre de Charles VII à Reims et l'entrée triomphante de Jeanne d'Arc et qui constituent, sans aucun doute les deux plus grands prodiges de sa vie mortelle. On sait, au reste, que ces tableaux sont ceux qui ornaient Saint-Pierre de Rome, lors des cérémonies de la Béatification.

Enfin, la nef est toute ornée de bannières, chacune rappelant une victoire de la guerrière.

L'apparition du P. Janvier dans l'illustre chaire de Notre-Dame me fit oublier les beautés des décorations. Comme l'immense foule au milieu de laquelle j'étais

perdu, j'étais venu pour entendre la parole ardente et vibrante de M. le chanoine Janvier.

L'éloquent panégyriste prit pour texte ces mots : « Tu as agi avec virilité, tu seras éternellement en bénédiction, » et convia ses auditeurs à suivre la nouvelle Bienheureuse dans sa carrière rapide et miraculeuse, dans son long et douloureux supplice, s'attachant à leur montrer que si toute les qualités morales brillaient au front de Jeanne d'Arc, aucune n'a brillé avec plus d'éclat que sa force d'âme.

Et le P. Janvier exhorta ses auditeurs à dégager eux-mêmes la leçon qui ressortait si lumineuse de cette courte et noble vie : « Par vos travaux, par vos prières, vous vous efforcerez, dit-il en substance, d'achever l'apothéose de Jeanne d'Arc. L'esprit qui l'inspirait n'est pas mort, il plane toujours sur la France et il l'animera éternellement.

« Nous avons besoin de lui pour assurer nos frontières, pour réaliser l'intégrité de notre territoire, pour ramener en notre malheureux pays la paix et la fraternité. Soyez dociles à l'esprit qui inspira Jeanne d'Arc, sachez combattre pour les vérités éternelles qui doivent régner sur tous les partis. Que, sous l'empire de cet esprit, l'unité se refasse et que, par cette unité, nous redevenions forts. Que l'action de Jeanne d'Arc recommence et que sa patrie, la plus belle des nations, persévère à travers les siècles dans sa mission chrétienne et civilisatrice. »

Qu'on s'imagine ces pathétiques exhortations descendant de la chaire de Notre-Dame sur un auditoire qui haletait d'émotion, qui buvait en quelque sorte les paroles du prédicateur, l'on ne s'étonnera guère qu'à plusieurs reprises, malgré les abjurations de l'orateur, la foule impatiente de manifester son enthousiasme ait éclaté en applaudissements.

Le panégyrique terminé, Mgr l'archevêque donna la bénédiction. Puis la procession, drapeaux et bannières en tête, déroula son long cortège à travers la masse pressée des hommes qui pieusement s'inclinaient au passage de la statue de Jeanne portée par des membres de la jeunesse catholique et sous la bénédiction de leur Archevêque. En même temps, de cette mer humaine, s'élevait, en une mélodie tout d'abord lointaine, puis grandissante, puis majestueuse, les cantiques *Nous voulons Dieu* et *l'Invocation à Jeanne d'Arc*, pendant qu'au fond du chœur, dans le cadre grandiose de la cathédrale éclairée de mille lumières électriques, le tableau *La Gloire de la Bienheureuse*, le même que nous avons vu à Saint-Pierre de Rome, au grand jour de la Béatification, semblait auréolé d'or et de feu par un faisceau lumineux lancé du haut des orgues. « C'était une scène vraiment grandiose, disait un journal parisien le lendemain soir, qui, s'achèvant dans le chant du *Magnificat*, du *Credo* et du *Tantum ergo* et par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, atteignit presque à la sublime beauté. »

Pendant ce temps, plusieurs milliers d'hommes qui n'avaient pu pénétrer dans la basilique, répétaient sur le parvis les chants sacrés. Jamais ce spectacle inoubliable ne s'effacera de notre mémoire ! Le chant du *Credo* exécuté par ces dix mille poitrines françaises sous les voûtes de Notre-Dame où flottent en quelque sorte tout le glorieux passé de notre mère patrie, ce chant remplît encore mon âme de ces indéfinissables accents. Ce soir du 14 mai 1909, je compris pourquoi nos frères de France ne désespèrent pas de leur belle patrie, et j'appris en même temps combien est encore vivant et fort le sentiment catholique au beau pays de Jeanne d'Arc.

Ce triduum de Jeanne d'Arc à Notre-Dame, commencé dans l'enthousiasme devait se terminer par un triomphe. Ce triomphe eut lieu le soir de la clôture, dimanche, 16 mai. J'étais parti la veille pour Lourdes.

Le comte Albert de Mun a raconté cette scène en une page réellement belle : Je ne puis résister au plaisir de vous en citer les dernières lignes. Après avoir décrit la scène vraiment sublime où la foule immense qui, faute d'espace dans Notre-Dame, stationnait sur la place, fit une ovation à l'archevêque de Paris qui vint à elle pour la bénir et lui parler, M. de Mun s'écrit :

« Songez quel spectacle et quelles pensées ! Sur ce seuil où nous sommes, toute l'histoire de la France a passé.

« Là Saint Louis parut, dans l'éclat de son humilité, les pieds nus et la tête découverte, portant la couronne d'épine du Christ, offerte par l'empereur chrétien de Constantinople.

« Là, tandis que le *Te Deum*, chanté pour la victoire de la Marsaille, remplissait les voûtes sonores d'où pendaient les drapeaux de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde, le prince Conti perçait la foule qui obstruait l'entrée conduisant par la main le Maréchal de Luxembourg, et criant : « Place au tapissier de Notre-Dame ! »

Là pendant que le bourdon, depuis dix ans silencieux, emplissait les airs de sa voix puissante, comme l'annonce de la résurrection, un soldat couvert de lauriers, franchissait audacieusement le seuil si longtemps profané, bravant les répugnances des ses compagnons impatients, les plaintes des intellectuels irrités, pour renouer avec la papauté l'alliance séculaire de la nation française.

Là, quand reparut sur ce parvis, foulé par son histoire, la vieille royauté, retentit le chant magnifique que nous répétons tout à l'heure : *Deposuit potentés de sede*.

« Ah ! que ne sont-ils venus au parvis de Notre-Dame, les puissants du jour ! Ils y auraient vu la vraie France. Autour de l'estrade improvisée, la vieille armée montait une garde d'honneur : des généraux, des amiraux, des colonels portant sur leurs poitrines les croix dont les a couvertes leur vie donnée au service du pays ! Toute notre histoire militaire était rassemblée là, de l'armée du Rhin à l'armée de la Loire, de l'Afrique au Tonkin et aux mers de Chine, de Madagascar au Dahomey. Ils avaient bien voulu, ces camarades de ma jeunesse, me donner place dans leurs rangs et c'est pour moi une inoubliable joie que d'avoir pu un moment, à ce poste glorieux, me croire l'un d'entre eux !

« A côté de nous, les sénateurs, les députés, représentaient la France chrétienne, et ainsi se trouvaient réunies dans une étroite communion d'espérance et de foi, de larmes et d'acclamations, toutes les forces vives de la nation, l'Église et l'armée, le peuple et ses mandataires.

« L'archevêque saisit admirablement la grandeur de ce tableau sans égal. Il parla d'une voix forte, remercia la foule de sa longue patience et dit : « Vous attestez ici l'union de la religion et de la patrie ; vous n'êtes, vous ne serez jamais de ceux qui les séparent ! » La foule répondit par un nouveau transport : « Vive la France ! Vive la religion ! » Puis un silence, dans un signe du prélat, tomba sur elle : les évêques s'étaient avancés et tous, d'une seule voix bénirent le peuple immense.

« C'est fini. Au milieu des cris d'enthousiasme, le cortège se rompt et la foule s'écoule. Les poitrines respirent largement. Quelque chose qu'on n'attendait pas a passé sur cette place, comme un courant d'air pur qui soulage les âmes. C'est le grand souffle du réveil national ! »

Deux autres démonstrations parisiennes m'ont permis de prendre contact avec l'élite des catholiques de France : je veux dire celles des 24 et 27 mai 1909.

La première couronnait le beau Congrès de la jeunesse catholique Française à Orléans—je parlerai de ce Congrès dans un instant.—Après le congrès, le Conseil fédéral de l'Association composé de représentants de tous les groupes de France, se réunit à Paris. Au nombre de 500, les délégués, en dépit des fatigues du Congrès d'Orléans, consacrent deux jours, plusieurs séances chaque jour à des questions se rapportant à la situation actuelle de l'Association, à l'orientation qu'il convient de

lui donner, aux moyens à prendre pour perfectionner son organisation. Nous avons admiré l'excellence des méthodes de travail, l'urbanité dans la discussion et l'absolu désintéressement chez nos jeunes amis de France.

Le Conseil fédéral a particulièrement insisté sur la *vie intérieure* de l'Association.

La *vie intérieure* a été caractérisée pendant l'année par une incontestable poussée en profondeur.

Les retraites fermées ont contribué à donner à des milliers de camarades le sens de la vie chrétienne. Elles expliquent notamment le généreux effort d'apostolat entrepris à la caserne par les soldats de la jeunesse Catholique.

Le travail plus sérieux des cercles d'étude, le labeur des journées sociales et des congrès sociaux ont eu le même résultat au point de vue de la formation du sens social.

Le *rayonnement extérieur*, suivant l'expression du rédacteur, M. Maurice de Gailhard Bancel, de l'Association n'est pas moins évident: « participation à la vie paroissiale et diocésaine, contribution à la vie sociale sous toutes ses formes, absorbent une grande partie de l'activité publique des membres de la Jeunesse Catholique, et il ne saurait en être autrement car l'Association n'est pas une fin en elle-même: elle ne veut être qu'un instrument: instrument de pénétration pour l'Eglise, instrument d'activité et de progrès pour le corps social. »

Ce qui nous a surtout frappé, mes compatriotes et moi,—nous avons le bonheur d'être quatre Canadiens français, et au Congrès d'Orléans et au Conseil fédéral à Paris: MM. les abbés Groulx, du collège de Valleyfield, LeBon, du collège de Ste-Anne de la Pocatière et Warren du séminaire de Chicoutimi—ce qui nous a surtout frappé chez la jeunesse catholique de France, c'est la sincérité et la profondeur des convictions qui les animent: c'est la franche amitié véritablement chrétienne qu'ils ont les uns pour les autres.

La soirée du lundi, 24 mai, où l'aumônier général le R. P. P. Tournade, que l'on doit appeler là-bas *M. l'abbé*, fit la transmission des pouvoirs de Lerolle à Gerlier, nous démontra que dans l'Association de la Jeunesse catholique française, tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Dans l'après-midi, notre ami Pierre Gerlier avait été élu président par 516 voix sur 528 votants, c'est-à-dire presque à l'unanimité.

La proclamation de l'élection de Gerlier, après un banquet fraternel, la remise du drapeau de l'Association au nouveau président par l'Aumônier, le discours attendrissant de ce dernier, les paroles émues de Gerlier, le discours d'adieu de Lerolle, celui de Bazire et de Reverdy, anciens présidents, firent verser à tous d'abondantes larmes.

Le dernier mot de Lerolle à Orléans avait été: « Gardez la Foi et gardez la Patrie! » L'aumônier exprima à Gerlier quelle confiance l'Association mettait en lui pour appliquer ce programme.

Gerlier fut superbe, éloquent dans les quelques remarques que l'émotion lui permit de faire. Les auditeurs Canadiens furent fiers de lui: Gerlier n'est-il pas désormais des nôtres. Je me suis laissé dire que depuis son voyage à Québec, le président de l'A. C. J. F. ne prononce plus un discours sans parler du Canada.

Le P. Tournade, par une délicatesse toute française, voulut bien associer le Canada français à cette fête de la France catholique. Je ne sais plus ce que je dis ce soir-là à nos frères de France, tant l'émotion m'étreignait le cœur. Je ne me rappelle plus que les applaudissements bienveillants de nos amis, les acclamations au

Canada et les larmes qui coulaient sur mes joues lorsque je repris mon siège à côté de François Veillot, qui me serra muettement la main à me rompre les phalanges, pendant que Gerlier me disait « ces larmes ont passé par le cœur de vos frères de France avant de monter à vos paupières. »

Jamais, nous n'oublierons, mes compatriotes et moi, les émotions ressenties ce soir-là.

Paris nous réservait encore une agréable surprise: celle d'une fête de l'Enseignement chrétien, sous le patronage de Jeanne d'Arc, à l'Institut catholique de Paris. Mgr Baudrillard, que j'avais eu l'honneur de connaître lors de mon premier séjour, six semaines auparavant, ainsi que le président des étudiants catholiques de Paris, M. Maurice de Gailhard Bancel, l'un des membres les plus zélés de l'A. C. J. F. m'honorèrent d'une invitation à titre de professeur dans une école normale catholique.

Il y eut messe, avec panégyrique de Jeanne d'Arc par Mgr Debout, banquet et séance récréative. MM. les abbés Groulx, LeBon et Warren et moi fûmes l'objet d'attention spéciale. Le Canada eut encore l'honneur d'un toast par Mgr Baudrillard: ce toast fut acclamé par les étudiants de Paris et les maîtres de l'enseignement secondaire venus de tous les coins de la France. Je constatai une fois de plus combien les Français vibrent facilement et avec sincérité quand on déploie sous leurs regards, parfois étonnés, les annales de la Nouvelle-France.

C'est à l'Institut catholique que j'exprimai le vœu qu'il se constituât en France et au Canada des comités permanents franco-canadiens qui auraient pour mission d'entretenir des relations constantes entre les catholiques des deux nations. Depuis M. François Veillot, dans *l'Univers*, m'a fait l'honneur de revenir souvent sur cette idée en y associant mon nom. Il y a quelques jours à peine, le distingué journaliste rappelait le vœu émis à l'Institut et souhaitait que « ces comités permanents ou pour ainsi dire jumaux, qui serviraient à resserrer les liens noués naturellement par une double parenté de race et de foi, » fussent fondés à l'occasion du Congrès Eucharistique de Montréal. A la fin de son article, M. Veillot dit avec infiniment de raison: « Or, dans quelles meilleures conditions, sous quels auspices plus favorables pourraient se former ces nouveaux nœuds, si ce n'est au milieu des grandes fêtes instituées en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie, foyer et symbole de la plus grande unité? »

#### A TRAVERS LA FRANCE

J'ai fait trois séjours à Paris: du 27 mars au 3 avril; du 11 au 15 mai; du 23 mai au 2 juin. Entre ces différentes dates, j'ai parcouru la France du nord au sud, et de l'est à l'ouest. Il m'a été donné de visiter 24 villes ou gros bourgs. Dans une première tournée, c'est St-Amand, au centre de l'ancienne province du Berri, puis Avignon, Lyon, Marseille, Nice, et au retour de l'Italie, passant par la Suisse: Chamonix, au pied du Mont Blanc, Lyon une deuxième fois, Dijon. Sens où nous ne faisons que passer: son antique cathédrale, que nous voyons très bien de la gare, nous rappelle que c'est dans ce temple qu'eut lieu le mariage de Saint-Louis et Marguerite de Provence.

Orléans, Blois, Poitiers, Bordeaux, Pau, Lourdes, furent les étapes de la deuxième tournée. Et dans une troisième course, Amiens et Lille, en allant en

Belgique. Bien entendu, les villes circonvoisines de Paris, telles que Versailles, St-Cloud, etc., ne furent pas oubliées.

Que de souvenirs précieux ! le passage dans ces villes historiques ne m'a-t-il pas laissé ? Avec leurs antiques cathédrales et leurs vieux beffrois, elles sont les témoins de cet âge reculé où le culte de Dieu et celui de la cité se confondaient pour mieux combattre les ennemis de l'Église. Les cathédrales gothiques attestent la piété des peuples au moyen âge et les vieux beffrois attestent leur culte de la cité.

« L'exaltation du sentiment chrétien, au temps des croisades, fit surgir du sol les merveilles de pierre qui demeurent, après sept ou huit siècles écoulés, les plus splendides monuments de la foi ; ce fut l'esprit d'indépendance qui éleva, vers le même temps, les « maisons de ville » avec leurs hautes tours qui montent à côté d'elles leur garde vigilante. Celles-là sont l'expression suprême de l'idéal religieux ; celles-ci personnifient l'amour de la liberté. Reliques également éloquentes du passé, elles nous traduisent, les unes et les autres, sous un aspect différent, les aspirations du peuple à une époque qui fut grande quoi qu'en aient dit parfois l'ignorance ou le parti pris des historiens. » (1)

C'est l'âme remplie d'émotions que je les ai parcourues, ces routes de l'ancienne France, le cœur débordé d'une piété filiale que j'ai visité les monuments qui les ornent et qui racontent si merveilleusement dans leur éloquence muette les gloires de la mère-patrie.

Permettez-moi donc de vous conduire bien rapidement, à vol d'oiseau, dans quelques-unes de ces villes, d'évoquer devant vous ce soir les principaux souvenirs qui s'y rattachent.

C'est d'abord St-Amand, au centre de l'ancienne province du Berri, où l'on voit les ruines du château des Princes de Condé, château rasé après les guerres de la Fronde ; Avignon, la ville des Papes, d'origine très ancienne, qui fut le siège de la papauté au quatorzième siècle, et qui a conservé l'aspect moyen-âge. Deux choses m'attiraient dans cette ancienne capitale du Comtat Venaissin : le Château des Papes et le Pont-d'Avignon, sur lequel personne ne passe depuis que le Rhône, au 17<sup>e</sup> siècle, l'a emporté en grande partie. Il ne reste plus que quatre arches de ce pont merveilleux, construit au 12<sup>e</sup> siècle par saint Bénézet, d'une façon miraculeuse, dit-on. C'est le souvenir le plus populaire de l'ancienne République d'Avignon.

Le Château des Papes à Avignon se dresse encore dans son imposante sévérité comme au 14<sup>e</sup> siècle. Ce palais est l'œuvre de quatre Papes, tous français. « C'est, disait Froissard, la plus belle et la plus forte maison du monde. » Forteresse avant tout, c'était aussi une habitation digne des souverains Pontifes. Cette massive demeure, couvre à elle seule 50 000 pieds carrés. Depuis le départ définitif des Papes (1417), le palais a subi de graves atteintes. Néanmoins, dans son ensemble, il est encore, sauf dans les détails, tel que l'ont laissé les Pontifes. En 1812, le Palais fut malheureusement transformé en caserne. Il fallut alors diviser les hauts appartements par des planchers ou par des voûtes, noyer les chapiteaux et les sculptures dans les attaches de ces voûtes, et livrer au pillage des peintures que l'on aurait pu préserver. Lors de notre visite, on était à restaurer la grande salle du Consistoire, qui servait à la cavalerie depuis un demi-siècle. Nous pûmes voir des restes de fresques admirables. Le gouvernement français, sous la pression des artistes, restaure le Palais des Papes pour le transformer en musée national.

(1) Henri Debusschère.

C'est dans cette salle du consistoire dont nous venons de parler que Sainte-Catherine de Sienna adressa de sévères paroles à la cour pontificale pour les abus qu'y s'y étaient introduits. Par les larges fenêtres du palais qui s'ouvrent sur la riche vallée du Rhône et les collines de Vaucluse, nous contemplâmes cet admirable coin de France que Grégoire XI ne pouvait se décider à quitter. « C'est ici que mon âme trouve le repos, dans l'étude et la contemplation de la nature. » avait dit le Pape à l'envoyée italienne.—« Au nom de Dieu et de votre devoir, répondit Catherine, vous fermerez les portes de ce palais, vous abandonnerez ce beau pays, et vous irez à Rome où vous trouverez des ruines, le tumulte et la malaria. »

Grégoire XI obéit à l'ordre de sainte Catherine et le 13 septembre 1377 la cour pontificale reprenait la route de Rome, après 70 ans de captivité. On peut enchaîner les papes mais la papauté ne s'enchaîne pas. Philippe le Bel, poussé par l'ambition avait pu naguère disposer de la tiare en mettant l'autorité pontificale au pied du trône de France. Mais Dieu sut ravir son trésor à l'usurpateur en se servant d'une faible femme, une sainte : Catherine de Sienna. Hélas ! l'année suivante, le schisme ramenait Clément VII à Avignon, tandis que Urbain VI régnait à Rome. En 1417, les Papes quittèrent définitivement la France.

Tous ces souvenirs reviennent à l'esprit en visitant le vaste Palais. Une des plus tristes pages de l'histoire de l'Eglise a été écrite entre ces murailles épaisses, au pied de ces hautes tours. Les remparts crénelés, les murs d'enceinte, les ruines de forts se rattachant autrefois au Palais, nous disent l'âpreté des luttes d'autrefois.

Nous tremblons malgré nous pour les dangers que l'Eglise de Jésus-Christ a courus dans cette ville d'Avignon. Mais, quelques jours après, quand il me fut donné de voir Pie X, dans la sereine majesté du Pontificat, que 50,000 Français acclamaient comme vicaire de Jésus-Christ, chef unique de l'Eglise; qu'en dépit de la spoliation et de la haine des impies, la papauté reçoit plus qu'aucun autre pouvoir humain les hommages empressés de tous les royaumes, je compris mieux que jamais la divinité de l'Eglise et la puissance de son Chef invisible qui se joue des événements.

Quelques heures seulement séparent Avignon de Marseille. La vieille ville phocéenne est d'une beauté austère. En amphithéâtre au pied des Alpes de Provence, elle semble tourner le dos à la terre pour ne regarder que la Méditerranée d'où lui vient sa richesse. Du haut de son promontoire, Notre-Dame de la Garde protège la cité maritime et bénit les nombreux navires qui chaque jour entrent et sortent du port de Marseille. La basilique de Notre-Dame de la Garde s'élève à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. De temps immémorial le sanctuaire a été l'objet de la vénération des fidèles. Le premier oratoire y fut érigé en 1214. « Si Paris avait une Cannebière, ce serait un petit Marseille, » disent les Marseillais. J'ai visité cette fameuse rue, assez jolie à la vérité; on en rencontre d'aussi pimpantes dans la plupart des autres grandes villes.

Laisant Marseille, le chemin de fer se dirige vers Toulon, St-Raphaël, Fr'jus, Nice. Ce chemin de la Corniche est enchanteur. Tout le long du parcours, on jouit du plus ravissant panorama. A droite, la mer d'Azur, à gauche une suite de villas élégantes et de jolies places d'eau bâties en amphithéâtre sur le versant des montagnes.

Nous arrêtons à Nice. On la nommait autrefois *Nizza la costa*, *Nice la chaste*. C'est l'éden des stations hivernales avec son climat exceptionnel, sa plage admirable,

ses arbres toujours verts qui marient aux flots bleus leurs feuilles avivées par un soleil d'Italie.

Portés sur les ailes de la vapeur, nous filâmes vers la belle Italie, pour revenir en France par la Suisse, après avoir vu Rome et le Pape, la béatification de Jeanne d'Arc, Gênes la superbe, Florence la jolie, Venise et ses gondoliers, Milan la magnifique et les monts de l'Helvétie.

Nous rentrâmes en France par la Savoie. A Chamonix, nous pûmes contempler le Mont Blanc dans son attitude glaciale. C'est ensuite Lyon, avec son superbe sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière, puis Dijon, l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne. On y visite avec le plus vif intérêt l'ancien Palais des Etats, le vieux Palais de justice, qui date de la renaissance et où siégeait autrefois le Parlement de Bourgogne. Au Palais des Etats, transformé en musée, on admire les tombeaux de Jean-sans-Peur et de Philippe le Hardi. Les Bourguignons sont fiers de leurs grands hommes et ils nomment avec orgueil saint Bernard, Bossuet, Carnot, Lamartine, Buffon, Lacordaire, Crébillon,

Le 11 mai nous étions de nouveau à Paris. Après 8 jours de repos, nous partions pour Lourdes. En allant, Blois et son superbe château François 1er, puis les incomparables châteaux des bords de la Loire, en particulier ceux de Chambord, de Chaumont, de Chenonceau. Nous touchons à Bordeaux, jolie grande ville, port de mer considérable: un court arrêt à Pau, nous permet de voir le château de Henri IV. Enfin c'est Lourdes, véritable coin du ciel où l'on n'entend plus que les murmures de la prière auxquelles se mêlent harmonieusement les bruits du Gave qui roule toujours ses eaux torrentueuses tout comme au temps de Bernadette Soubirous. La grotte est telle qu'au moment des apparitions, seuls les alentours sont changés. Lorsqu'on prie en ce lieu sanctifié par la Très Sainte Vierge, une émotion intense domine nos sentiments. Quelque chose de divin flotte dans l'atmosphère de Lourdes. Aussi comme les foules qui y accourent de tous les points du monde y prient avec ferveur et sans respect humain! La population de Lourdes, qui est de 6,000 âmes, est toujours au moins doublée par le mouvement des pèlerins qui s'y succèdent chaque jour. Pittoresquement située à l'intersection des deux vallées du Gave de Pau et du Magnas, et sur la rive droite du Gave, Lourdes est une curieuse petite ville. Un rocher escarpé sur lequel s'élève une vieille forteresse la domine. Entourée de montagnes très élevées, entre autre le célèbre pic du Jer surmonté d'une croix géante qui brille tous les soirs de mille feux électriques. On ferait volontiers un long séjour dans cet endroit enchanteur et béni, mais il faut se remettre en route.

Au retour, nous arrêtons à Poitiers, où se trouvent l'église et le tombeau de sainte Radegonde. Ville très ancienne qui dès le 11e siècle était déjà un centre intellectuel important. Sous l'illustre saint Hilaire, elle devint un foyer de doctrines catholiques. Poitiers conserve son caractère antique: ses rues étroites, ses très vieilles maisons, ses monuments anciens, nous transportent en plein moyen âge. Le Baptistère de Saint-Jean, construit de 320 à 330 est peut-être le plus ancien édifice chrétien qui existe aujourd'hui. Situé sur une élévation, avec sa haute et sa basse-ville, Poitiers ressemble un peu à Québec. Nous nous y détachâmes à regret, malgré une chaleur étouffante: le Poitou n'est-il pas la petite patrie des mes ancêtres? dans ce coin de France, dans quelque vieux cimetière perdu, peut-être oublié, dorment

ceux qui nous ont transmis, avec un nom modeste, un sang bien français et une âme fièrement catholique.

Parmi les villes de France que l'on aime à visiter, se trouve Amiens, patrie de Pierre l'Érmite. Sa cathédrale, véritable poème de pierre, redit avec une sublime et muette éloquence, les grandeurs d'un âge à jamais disparu. La cathédrale d'Amiens, avec celles de Paris, Reims, Chartres, Beauvais, Orléans, et tant d'autres constituent la gloire la plus pure de l'art français. Ce sont ces merveilles pourtant, que certains misérables politiciens, en haine du christianisme, veulent arracher du sol de la vieille France. Espérons que les appels éloquents de Barrès et de François Veuillot seront entendus et que les merveilleuses cathédrales gothiques, parure de la France, seront sauvées de la ruine.

Le temps me presse, il me faut renoncer à dire un mot de Versailles, célèbre par ses palais historiques et ses jardins incomparables. Le souvenir de la monarchie française est toujours vivant en ce merveilleux endroit. Les rois, en dépit de leurs défauts, ont couvert la France de monuments impérissables. Ni l'empire, ni la république n'ont surpassé la monarchie dans le domaine des arts.

#### ORLEANS

Nous voilà à Orléans, illustre entre toutes les villes de France, où semble battre le cœur de la mère-patrie depuis la béatification de sa libératrice. C'est une ville de 70.000 âmes, agréablement bâtie sur la rive droite de la Loire. Orléans possède encore des quartiers anciens où subsistent beaucoup de vieux hôtels et de maisons curieuses, entre autre la maison de Jacques Boucher, 33 rue du Tabour, où habita Jeanne d'Arc du 29 avril au 10 mai 1429. Des inscriptions rappellent pieusement la marche triomphale de la Pucelle dans Orléans : c'est l'ancienne porte de Bourgogne par où entra Jeanne dans la ville assiégée le 29 avril 1429 ; c'est l'emplacement du Fort des Tourelles, celui de la Bastille dont les restes furent retrouvés en 1892, 23 avenue Dauphine. Dans le même alignement, mais vers le nord cette fois, dans les sables du lit de la Loire, aux basses eaux, on distingue nettement les piles du Pont par lequel Jeanne et ses gens d'armes rentrèrent dans la ville des assiégés le 7 mai. Voie vraiment triomphale et sacrée. Dans le prolongement de cet ancien pont, c'est la vieille rue Ste-Catherine qui nous mène à la cathédrale où le premier soin de la Pucelle fut de conduire ses chevaliers et le peuple chanter un triomphant *Te Deum*.

En action de grâces de toutes ces grandes choses, depuis quatre cent quatre-vingts ans, Orléans célèbre chaque année, les 7 et 8 mai, les Fêtes de la Délivrance.

L'année 1909 marque dans l'histoire d'Orléans : le 18 avril. Sa Sainteté Pie X élevait sa libératrice sur les autels. Son grand évêque, Mgr Touchet, l'apôtre de Jeanne d'Arc sortait triomphant de ce long procès qu'il fallut conduire avant de voir le triomphe de la Vierge Lorraine. Orléans, en cette année mémorable, devenait en quelque sorte, le cœur de la France, le point de mire de la catholicité entière.

C'est cette ville, glorieuse et captivante entre toutes les villes de la belle France, que l'Association catholique de la Jeunesse française avait choisi pour tenir son grand Congrès national de 1909. Ce congrès, commencé le jeudi 21 mai ne se termina que le dimanche soir le 24. Près de cinq mille membres, représentant

presque toutes les parties de la France (exactement, 55 départements), prirent une part active au congrès.

Quel spectacle admirable que cette vaillante jeunesse française, donnant pendant quatre jour, par une chaleur écrasante, l'exemple d'une piété sincère et d'un zèle vraiment apostolique ! Je dis piété sincère : ce n'est pas assez dire. Chez les jeunes catholiques de France, grâce à l'Association de la jeunesse, on retrouve une piété solide et forte, ancrant bien avant dans le cœur, donnant des résultats féconds, et se témoignant par les actes autant, et souvent plus, que par les mots.

Le congrès avait été admirablement préparé, l'organisation était parfaite. Mes compatriotes et moi, avons admiré l'excellente méthode de travail suivie par nos frères de France. Pas de temps perdu en vaines discussions, courtoisie dans les débats, discipline absolue dans les rangs : personne ne cherche à faire prévaloir son opinion, aucun ne désire un succès personnel. « Pour l'Eglise et la Patrie, » voilà la devise qui absorbe toutes les énergies, tous les dévouements.

Dans les séances d'études, j'ai écouté avec intérêt les sujets suivants : *Préparation à l'action* : a. *Les Avant-Gardes*, b. *Comment former une élite* ; *Les retraites* dans l'A. C. J. F.—L'A. C. J. F. *dans la paroisse* : La vie paroissiale. Les Fêtes religieuses, les fêtes professionnelles, La propagande.—L'Action sociale de l'A. C. J. F. : a. *Les journées sociales*, b. *Les secrétariats sociaux*.

Je ne saurais taire ici mon admiration, pour mes compagnons de voyage, MM. les abbés LeBon, Groulx et Warren, qui, à Orléans comme à Paris, ont suivi les travaux du congrès avec le désir bien sincère de faire profiter leurs jeunes compatriotes du fruit de leurs observations. L'un d'eux, M. l'abbé LeBon du collège Ste-Anne, fut invité à parler au Punch-meeting du 21 mai. Il s'en tira admirablement bien ; ce qui fit dire à Bazire au grand banquet du 24 présidé par Mgr Touchet : « Ils sont tous orateurs ces Canadiens. »

Le congrès d'Orléans fut comme celui de Bordeaux, un congrès d'organisation, mais le premier s'est surtout appliqué à approfondir certains points nouveaux et spéciaux. En 1er lieu les Avant-Gardes, ces groupements d'enfants qui sont, pour ainsi dire, les pépinières de la jeunesse, puis les *Retraites*, la *Retraite fermée* en particulier, qui créent dans les groupes de la jeunesse catholique une élite agissante. « Agissons sur nous-mêmes avant de chercher à agir sur les autres, » avait dit le camarade Nicot. Après la discussion d'un rapport très soigné sur cette question, tous les membres du congrès souscrivirent au vœu des *Retraites fermées*. L'A. C. J. F. *dans la paroisse*, voilà un autre point important qui fut traité d'une façon vivante et méthodique par Alexandre Souriac. « Les membres de l'Association de la Jeunesse catholique doivent participer collectivement et individuellement à la rénovation de la vie paroissiale. » Voilà la conclusion de cet important débat. Puis ce fut le tour de l'*Action sociale de la jeunesse catholique*. A cette occasion, deux questions ont été traitées : 1° *Les Journées sociales* ; 2° *Les secrétariats sociaux*. Les journées sociales sont des journées consacrées exclusivement à l'étude d'une ou plusieurs questions sociales en vue de leur réalisation immédiate. Ce sont des réductions des *Semaines sociales* sur le terrain pratique et avec un caractère plus strictement local. Quant aux secrétariats sociaux ce sont des institutions destinées à mettre le peuple en rapport avec des catholiques compétents pour obtenir d'eux aide et protection et pour promouvoir des œuvres sociales de toute nature. C'est dans cette institution des secrétariats que les membres de l'Association que l'âge oblige à sortir les uns après les autres des cadres actifs entreront lorsque les années de la jeunesse

seront passées. Ainsi jusqu'à la mort, on restera fidèle à l'A. C. J. F. C'est bien là le caractère de l'A. C. J. F. Les anciens restent attachés de cœur et d'âme à leur association. Les présidents se succèdent, mais l'esprit reste le même. Deux anciens présidents, Bazire et Reverdy, ont pris une part active aux travaux du congrès. Dans une lettre aux camarades, Jean Lerolle annonce l'élection de son successeur Pierre Gerlier: « Ce ne sont pas des adieux, dit-il, que je veux vous faire. Après avoir passé douze années de sa vie au milieu de vous, après avoir eu l'honneur d'être cinq ans à votre tête, on ne se reprend plus: l'Association vous a enserré de tant d'amitiés, de tant de souvenirs qu'on reste pour toujours engagé dans ses liens. »

Voilà, admirablement exprimé, le véritable esprit de l'A. C. J. F., où les camarades s'aiment comme des frères.

Le congrès d'Orléans a été marqué par des démonstrations magnifiques, des scènes inoubliables. Que l'on me permette de les rappeler brièvement. Suivant l'heureuse expression de Gailhard-Bancel, « le congrès d'Orléans fut un acte de foi et une affirmation patriotique. »

Acte de foi dans les intimes réunions de l'église St-Paul, dans le beau pèlerinage à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Cléry, près Orléans (où se trouvent les tombeaux de Louis XI et celui de Dunois) dans la communion générale du dimanche matin où plus de deux mille jeunes gens reçurent pieusement la Sainte-Hostie des mains de l'évêque d'Orléans, dans les incomparables manifestations dominicales, dans le *Credo* chanté sous les voûtes de la vieille cathédrale par cinq mille voix vibrantes.

Acte de patriotisme, par la présence à Orléans des délégués de cinquante-cinq départements, représentation vraiment nationale de la jeunesse catholique de France, qui, dans un élan irrésistible a fait de multiples ovations au grand évêque patriote qu'est Mgr Touchet et a acclamé ses chefs: Lerolle, Gerlier, Reverdy, Bazire, Séjourné, Couturier, Souriac, Zamanski, Piot; acte de patriotisme dans les admirables défilés du dimanche où drapeau en tête et silencieusement, cinq mille jeunes Français se rendirent du Cirque à la Cathédrale, défilant avec une discipline admirable à travers les rues d'Orléans; acte de patriotisme, dans cette obéissance vraiment chrétienne de ces jeunes patriotes français qui, à la voix de Lerolle, roulèrent le drapeau tricolore et le portèrent sous le bras dans le défilé afin de se rendre à je ne sais quelle décision ridicule des autorités municipales stupéfaites et rageuses en face d'une démonstration catholique qui avait pris le caractère d'une manifestation nationale; acte de patriotisme éclairé, en acclamant le programme de Gerlier: « Indépendance de l'Association vis-à-vis les partis politiques et soumission complète au Pape et aux Evêques: tout pour Dieu et la Patrie. »

Acte de patriotisme enfin, et combien délicieux, dans ce chant de *L'Etendard*, hymne triomphale à Jeanne d'Arc, exécuté le vendredi soir au Cirque, en présence de l'évêque d'Orléans et de trois mille spectateurs émus. Un chœur de trois cents voix, soutenu par une fanfare magnifique, attaque ce chant avec un brio tout militaire: un immense frisson fait tressallir l'auditoire.

Dès la première strophe:

« Sonnez, fanfares triomphales;  
Tonnez, canons; battez tambours;  
Et vous, cloches des cathédrales,  
Ebranlez-vous comme aux grands jours!  
En ce moment, la France tout entière

Est debout avec ses enfants  
 Pour saluer comme vous la Bannière  
 De la Pucelle d'Orléans.

Et quand le chœur au complet, guidé par les clairons et les cornets, reprend avec enthousiasme le refrain

« Etendard de la délivrance  
 A la victoire il mena nos aïeux,  
 A leurs enfants il prêche l'espérance!  
 Fils de ces preux,  
 Chantons comme eux  
 Vive Jeanne! vive la France! »

Ce fut un délire. « L'instant est solennel, inoubliable, écrit de Laffotte. Tout ce passé de gloire qui rayonne de Jeanne d'Arc sur la cité, sur la France est mieux que rappelé: il ressuscite vraiment, il revit. »

Des émotions personnelles m'étaient réservées à Orléans, émotions inoubliables. Je les tairais ce soir, si à la séance solennelle de clôture, à la grande salle du Cirque, l'illustre évêque d'Orléans, ne m'eût confié une mission, mission honorable et fraternelle. Je n'ai pas voulu m'acquitter de la promesse faite en une circonstance si solennelle devant un autre auditoire que celui-ci, groupé par l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française.

Mgr Touchet, avec un accent que je n'oublierai jamais, dans un mouvement oratoire vraiment merveilleux, m'apostrophant, s'écria: « Allez dire à vos compatriotes, à vos frères du Canada, qu'ils ne désespèrent pas de la France. Ceux qui parmi les vôtres perdent confiance en l'avenir de la mère-patrie, ne réfléchissent pas. » Puis dans des paroles où vibrent tout son amour pour la France, Mgr Touchet repassa en un tableau magistral toutes les époques douloureuses de sa patrie. « Combien de fois, dit-il, la France a-t-elle été sur les bords de l'abîme, et toujours Dieu a suscité l'homme nécessaire pour la relever, la refaire et la sauver. »

Il m'est impossible de dépeindre l'émotion qui s'empara de l'assistance, lorsque l'éloquent évêque, ému lui-même jusqu'au plus profond de l'âme, évoqua à nos yeux l'image de la Libératrice de la France, de la Bienheureuse Jeanne d'Arc! Pour mieux vous faire comprendre le grand amour de Mgr Touchet pour son pays, je cite les dernières paroles de son discours: « Pourquoi Dieu a-t-il donné Jeanne d'Arc à la France?—C'est parce que seule la France était capable de produire Jeanne d'Arc! »

Je fus la cause involontaire de l'éloquente improvisation de l'évêque d'Orléans. Mgr Touchet parla à 3 heures de l'après-midi, dimanche, au Cirque, à la séance de clôture. A midi, le même jour, j'avais le bonheur d'assister au grand banquet de l'Association, présidé par l'évêque d'Orléans. On m'avait fait l'honneur de me placer à côté de Sa Grandeur. Au dessert, notre ami Gerlier porta le toast « au Canada, » dans les termes les plus heureux, avec une émotion visible et une éloquence entraînante. Je fus invité à répondre à ce toast.

Je dis tout d'abord à cet auditoire de près d'un millier de convives, auditoire vibrant et ému, tout le bonheur que je ressentais d'adresser la parole au cœur même de la belle et captivante ville d'Orléans, en présence de l'élite de la jeunesse catholique de France, présidé par le grand prélat qui portera désormais dans l'histoire, le titre glorieux d'évêque de Jeanne d'Arc. J'ouvris tout mon cœur à cet auditoire sympathique, et j'avouai bien simplement, que depuis qu'il m'avait été donné de

fouler le sol de la France, j'avais souventes fois senti mon âme tressaillir d'orgueil en me rappelant les grandes actions de nos ancêtres communs, souvenirs évoqués en cent endroits soit par un nom illustre ou un monument célèbre; que nulle part autant qu'à Orléans mon cœur n'avait battu si fort ni si heureux. C'est que sur cette ville privilégiée entre toutes les villes de France, plane toujours le souvenir de Jeanne la victorieuse, de la sainte guerrière libératrice du beau royaume des lys d'où sont sortis, au 16e et au 17e siècle, ces hommes de foi et de vaillance qui allèrent fonder une France nouvelle sur les bords du Saint-Laurent.

Ah! combien, pendant que je parlais, je sentis l'âme de la vraie France, de celle qui fut la mère généreuse et à jamais bénie de nos pères, se manifester au sein de la noble et courageuse jeunesse catholique française! Combien je sentis battre bien près du mien le cœur de la mère-patrie, me communiquant une chaleur, un feu sacré qui ne s'éteindra jamais.

Je confiai aussi à nos amis d'outre-mer, que là-bas, au Canada, les mesures si injustes du gouvernement français contre les congrégations, et surtout l'insulte que ce gouvernement lança à la figure auguste du Souverain Pontife lors de la rupture brutale du Concordat, avait affligé, en même temps qu'indigné, l'âme canadienne. Pour ces raisons, on jugeait parfois sévèrement la France, chez nous, et même quelques-uns, effrayés en face du péril, désespéraient de l'avenir de la mère-patrie. Néanmoins, en dépit de l'éloignement, malgré des modifications politiques déjà séculaires, les Canadiens français aimaient toujours profondément la France.

J'expliquai cet état d'âme du peuple canadien français, en alléguant ce fait très simple et indéniable savoir: que malheureusement, jusqu'en 1908, les méfaits de la France officielle étaient plus connus au Canada que les actes d'héroïsmes accomplis quotiennement par la France catholique: l'agence Havas gardant un silence complet sur les faits et gestes des catholiques de France, ou dénaturant sans scrupules ces faits et gestes, quand elle juge à propos de rompre le silence.

Ces réflexions impressionnèrent visiblement l'évêque d'Orléans. J'assurai sa Grandeur que depuis le voyage de Gerlier au Canada, on connaissait mieux la France. D'ailleurs, ce que nous avons vu et entendu à Orléans, mes compatriotes et moi, était convaincant: Le catholicisme est toujours bien vivant en France et tient en réserve des énergies qui conduiront au triomphe final. Et la force ne fera pas défaut à nos frères de là-bas. « Cette force, dit Gerlier dans sa première lettre officielle à ses camarades, nous la demanderons dans la prière, dans la Sainte Communion à Celui dont l'amour doit inspirer toute notre œuvre, et qui, jadis sauva la France par la faiblesse d'une enfant. Ne savez-vous pas que ceux-là seuls besognent utilement dont l'idéal est de tout restaurer en Lui! »

Que de souvenirs recueillis sur les routes de France j'aurais encore à vous dire, Mesdames et Messieurs. Mais il me faut terminer: déjà j'ai abusé de votre patience en parlant si longtemps.

Ah! ce pèlerinage de France, je l'ai poursuivi avec une joie toute filiale, je devrais dire enfantine.

Quelle invincible émotion n'ai-je pas ressentie en entrant dans les majestueuses cathédrales de l'ancienne France!

A mesure que je pénétrais au cœur de la mère-patrie, comparant son passé si chrétien avec l'heure actuelle, une vague tristesse envahissait mon âme; mais quand

j'eus le bonheur de passer sur les routes où St-Louis et Jeanne d'Arc passèrent jadis, quand je vis de mes yeux les champs qu'ils avaient vus, fouler de mes pieds le sol qu'ils avaient foulé, je sentis dans tout mon être tressaillir l'âme de nos ancêtres, Français de France et chevalier du Christ!

Les hommes et les habitudes ont pu changer, mais ce qui ne change pas, c'est le soleil, ce sont les arbres, le sol et l'âme de la France, en dépit de ses ennemis.

Sous les ogives aériennes des églises gothiques, la poésie du passé, pleine d'idéale beauté, de pieuse mélancolie et d'harmonies divines, a envahi mon âme; sur le sommet des Alpes comme sur le sommet des Pyrénées, mes poumons se sont gonflés aux brises parfumées de la douce France et mon cœur a fait monter à mes lèvres ce cri d'amour: Vive la France de Saint Louis! Vive la France de Jeanne d'Arc!

C.-J. MAGNAN.

### Notes de voyage

(Suite et fin)

24 avril. Messe solennelle de la Pentecôte dans l'église de la Dormition (près du Cénacle) appartenant aux Bénédictins Allemands.

A 11 heures. Dîner. Chant des Adieux.

La croix s'illumine, *O Crux ave*, s'entonne et tous nous montons à la chapelle pour y recevoir la bénédiction de Jésus-Hostie, suivie d'un *De Profundis* pour le pèlerin mort la veille. Ce bon Français avait jeûné au pain et à l'eau tout le temps du pèlerinage.

L'embarquement fut un peu agité à cause des flots, mais plus les vagues nous font danser, plus on chante *l'Ave maris Stella*. Tout le monde arrive heureusement au navire *L'Étoile*. Départ vers 7 heures. Vie pieuse et réglée pour la traversée du retour comme celle de l'aller. Le 24 avril, vue de l'île de Crète, conférence sur l'île par le Révérend Père Bailly.

Le 26, vue de Messine et de la Sicile et de pittoresques villages. Vers 7 heures, vue du Stromboli qui lance une fumée épaisse et grise. Nous disons le *De Profundis* à la mémoire des morts. C'est ce volcan qui donna lieu à l'institution de la commémoration des morts, le 2 novembre.

Voici le fait raconté par l'historien Rohrbacher.

« Un pèlerin du territoire de Rodez, revenant de Jérusalem, fut obligé par la tempête de relâcher dans cette île. Il y visita un saint ermite, lequel s'étant informé de son pays, lui demanda s'il connaissait le monastère de Cluny et l'abbé Odilon.

« Oui, dit le pèlerin » — Il y a ici proche un lieu qui vomit des flammes et où les démons tourmentent pour un temps les âmes des pécheurs. Or j'entends souvent les malins esprits murmurer contre les personnes de piété, qui par leurs prières et leurs aumônes, délivrent ces âmes. Ils se plaignent particulièrement d'Odilon et de ses religieux. De retour en votre pays, veuillez exhorter l'abbé et les moines de Cluny de redoubler leurs prières et leurs aumônes pour la délivrance de ces pauvres âmes. »

Saint Odilon fit célébrer, le 2 novembre, dans ses monastères, la commémoration de tous les fidèles trépassés.

Cette solennité a été étendue à l'Eglise entière. En certains pays, les prêtres ont le privilège de célébrer ce jour-là 3 messes pour les défunts.

Dans l'après-midi, procession du Saint-Sacrement; reposoir à l'avant du bateau; la boussole ornée de rames et de palmes, servait de trône marin à Jésus-Hostie. Une telle procession en pleine mer est un spectacle inoubliable.

Dimanche, 26 avril. A midi, arrivée à Naples. A 1 heure, réception de nombreuses lettres de notre cher pays. Visite des ruines de Pompéi, du musée, du Vésuve qui est très calme. A l'église des Dominicains nous avons vu le crucifix qui parla

à Saint Thomas d'Aquin. « Tu as bien parlé de moi, Thomas, que veux-tu en retour?— Rien, Seigneur, seulement vous aimer davantage. »

*Lundi, 27.* Messe à l'Église de Saint Janvier. On nous montre l'ampoule du sang de saint Janvier qui s'agite le 2 mai, jour de sa fête.

A 6 heures, départ pour Marseille.

A 12 heures, arrivée au quai. Nous faisons nos adieux; adieux touchants, car la vie a été si calme, si pieuse, si gaie sur notre chère *Etoile*.

A 7 heures, nous partons, une dame et moi, pour Lourdes. Jeudi à 4 heures a. m. arrêt à Toulouse. Messe à la Cathédrale. Visite des églises, saint-Sernin, riche en reliques, on y vénère la tête de Saint Thomas d'Aquin. A 1.10 heure, départ pour Lourdes, arrivée à 5 heures. Nous passâmes 14 jours à Lourdes, où nous vîmes des manifestations de piété et de charité qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Grâce à un Révérend Père Dominicain, j'ai connu la tante et les frères de la chère et privilégiée Bernadette Soubirous. Personnes bien humbles et bien favorisées.

Il ferait bon de vivre et de mourir à Lourdes. Cependant il faut partir pour Paris, de là à Paray le Monial, chapelle sainte où Jésus apparut près de 60 fois à la Bienheureuse Marguerite Marie.

De Paray, je me rendis à Londres où je dus me reposer un mois avant de reprendre la mer.

Le 26 juin, fête du Sacré-Cœur, je laisse Londres pour Liverpool, et à 5 heures, je pars pour Québec par « L'Empress of Britain. » La traversée, à part le mal de mer, fut très belle. Arrivée à Québec le 2 juillet, dans la nuit; nous débarquons le 3 vers 7 heures. *Deo Gratias.* Mon pèlerinage est fini. J'en garde des souvenirs exquis.

O vous lecteurs et lectrices qui songez à faire le pèlerinage de Terre Sainte, mais qui hésitez de l'entreprendre parce qu'il vous paraît bien pénible et bien long, n'hésitez pas, si vous pouvez le faire.

Il y a deux manières de faire ce pèlerinage: ou sous l'habile direction des Assomptionnistes, dont le Secrétariat est à Paris, 4 Avenue de Breteuil, VII arr., ou sous la direction de Mgr Potard de Paris, qui confie ses pèlerins à la direction des R. R. P. P. Franciscains, gardiens des Saints Lieux, en Terre Sainte.

En terminant ces notes, je remercie le directeur de *L'Enseignement Primaire* pour la bienveillante hospitalité qu'il a bien voulu m'accorder. Toute ma gratitude aussi aux lecteurs de cette revue qui ont bien voulu me suivre dans mes pérégrinations.

M. LSE. PEPIN,  
*Institutrice.*

ERRATA: A la page 250 (1908) il faut lire M. le chanoine Cambert; page 630 (1909): Nous basons la terre et non nous laissons la terre. Backchich et non Backkich.

## Une œuvre sociale et nationale

Que personne ne soit surpris si nous qualifions sociale et nationale l'œuvre des Prévoyants du Canada.

Le rôle social de cette association est facile à démontrer: premièrement elle crée, à des conditions exceptionnellement avantageuses, des rentes, des pensions de retraite pour ses membres; secondement, en faisant appel aux meilleurs sentiments de la nature humaine, elle habitue le peuple à économiser chaque mois 25 cents, 50 cents ou une piastre, etc. Voilà certes de l'action sociale à un haut degré, jusqu'au besoin, on va chercher jusque dans les demeures le 25 cents, le 50 cents ou la piastre que l'on fait économiser.

Au point de vue national, les Prévoyants du Canada sont encore plus intéressants, si possible. Le principe qui est la base même de la société veut que pendant les 20 années de son existence, elle accumule capitaux et intérêts par-dessus capitaux et intérêts, sans n'en jamais rien distraire, et qu'après ce temps, le revenu des sommes totales alors amassées, soit partagé entre les rentiers. Le capital n'est jamais touché, par conséquent les prêts peuvent être faits à échéance aussi éloignée que besoin et accommoder toutes les exigences de temps à des conditions toujours faciles.

En huit mois de travail, Les Prévoyants du Canada ont vendu 10.000 parts de pension; il n'est pas téméraire—étant de jour en jour mieux connu et l'organisation se complétant—de compter pour l'avenir une moyenne de 12.000 parts par 12 mois; douze mille parts à trois piastres l'une, représentent un revenu annuel de \$36.000.00. Que l'on continue seulement avec cette proposition, l'on arrivera, sans compter les intérêts, à une encaisse de \$36.000 la première année, de \$72.000 la deuxième année de \$108.000 la troisième année etc. Dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, quelles sommes énormes contrôleront Les Prévoyants du Canada! Eh bien, ces sommes seront à la disposition de nos fabriques, de nos municipalités, de nos corporations scolaires, etc. Quels avantages pour celle-là d'avoir tout près, un institution capable de leur fournir, à des conditions avantageuses, les fonds dont elles auront besoin?

Conséquemment l'on peut résumer ainsi l'œuvre des Prévoyants du Canada: prendre au peuple des sommes qu'il aurait dépensées en futilités, pour les lui rendre sous forme de pensions bien substantielles; enrayer l'exode de nos économies à l'étranger, et, employer les capitaux accumulés à aider nos institutions nationales.

ECONOMISTE.

## VIENT DE PARAITRE

### “ Nouvelle méthode de Langue française ” (Ouvrage approuvé)

Nous avons le plaisir d'annoncer au personnel enseignant qu'une nouvelle grammaire, intitulée: *Nouvelle méthode de Langue française (Cours élémentaire, 1er degré)*, illustrée de nombreuses gravures, par MM. C.-J. Magnan et N. Tremblay, a été approuvée par le Conseil de l'Instruction publique (section catholique) à sa réunion de mai dernier. Le livre du maître, qui contient une véritable direction pédagogique, sera près pour le mois d'août.

Au point de vue typographique, c'est le plus beau manuel qui ait jamais été publié dans notre province.

Les *Deuxième* et *Troisième livre* sont en préparation. Les trois ouvrages *élémentaire, intermédiaire* et *supérieur*, couvriront les huit années du programme de langue française.

Afin de pouvoir offrir aux écoles catholiques de notre province des grammaires ou cours de langue française de tout premier ordre, nous avons profité du récent voyage de M. C.-J. Magnan en Europe. Nous avons prié ce Monsieur d'examiner les différentes méthodes de langue française en usage en France et d'en choisir une, parmi les mieux faites, qui put s'adapter, en la modifiant, à nos écoles primaires. C'est ce que M. Magnan a bien voulu faire; et sur ses conseils, la librairie J. A. LANGLAIS & FILS a acheté les droits d'auteur, au prix d'assez lourds sacrifices pécuniaires, de la *Nouvelle Méthode de Langue française* de Brunot et Bony, ouvrage d'une facture pédagogique admirable et qui facilite l'étude de la grammaire et le rend agréable aux enfants.

D'après cete méthode, *la grammaire s'enseigne par la langue*. A chaque page de ce nouveau manuel, l'effort qu'on demande à l'écolier est un effort léger, mais toujours personnel et par conséquent profitable. Par une étude systématique du vocabulaire emprunté d'abord aux choses qui l'entourent, par l'étude de choses et de textes qui lui sont familiers et dans lesquels il découvre les règles de la

grammaire, par des entretiens—à propos de lectures et de récitations—propres à le rompre à l'exercice de la parole orale ou écrite. l'enfant apprend vraiment sa langue.

De nombreuses gravures parlent aux yeux de l'élève et éclairent les diverses leçons qu'elles accompagnent.

Afin de tirer profit d'une méthode aussi précieuse, nous avons confié la rédaction de l'édition canadienne de cette *Nouvelle Méthode de Langue française* à deux professeurs distingués de l'École normale Laval, MM. C.-J. Magnan et N. Tremblay. Le succès que leur nouveau manuel vient de remporter devant le Comité catholique prouve que notre maison a eu la main heureuse en leur confiant la rédaction d'une nouvelle méthode Langue française. Ces éducateurs expérimentés ont conservé au manuel Brunot et Bony l'excellence de sa méthode et sa clarté toute française. Mais ils l'ont modifié de façon à le transformer en manuel vraiment canadien, en un ouvrage digne de nos écoles officiellement catholiques. De nombreuses gravures ont été remplacées par des dessins exécutés par deux artistes canadiens qui ont à leur acquit un long séjour en Europe.

Dans les cours qui suivront (moyen et supérieur) l'âge des élèves permettra de faire la part plus large à l'histoire du Canada et aux abstractions.

Nous avons entrepris la publication d'un cours de langue française adapté en tout point à nos besoins. Cette entreprise s'effectue au prix de nombreuses difficultés matérielles et des lourdes dépenses. Mais nous désirons la poursuivre jusqu'au terme.

Nous sommes convaincus que le personnel enseignant saura nous accorder le concours de son patronage.

Prix: 25 cts. l'unité, franco; au cent, une réduction de 20% est faite au personnel enseignant, congréganiste et laïque.

Sur réception de 15 cts., un exemplaire échantillon sera adressé à tous ceux qui en feront la demande.

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,  
Québec.

### Feu M. Thomas Blais

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Thomas Blais, professeur à l'École normale Laval, décédé à Sillery, le 20 mai dernier. Excellent professeur, M. Blais occupait un rang des plus honorables dans l'enseignement. Par l'aménité de son caractère, il avait su conquérir l'estime de ses collègues. M. Blais est mort jeune, 38 ans. Depuis plusieurs années, il souffrait d'une laryngite qui ne pardonne pas. Il se plaignait aussi d'affections cardiaques. En congé de repos depuis trois mois, notre confrère espérait toujours revenir à la santé. Une syncope du cœur l'a rappelé à Dieu au moment où ses confrères souhaitaient le revoir à son poste.

A la famille en deuil, nous offrons l'expression de nos plus profondes sympathies.

### Dollard

Le 29 mai dernier, on a célébré à Montréal, le 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort héroïque de Dollard et de ses compagnons.

R. P. Hugolin, O. F. M., DE L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE À L'ÉCOLE, Montréal, 1909. Dix sous l'ex.; franco, 12 sous. En vente à la Maison Sainte-Élizabeth, 29, avenue Seymour, Montréal.

Cette brochure de 48 pages est d'une lecture bien intéressante, et nous souhaitons qu'elle se répande largement.

# TABLE DES MATIERES

Année 1909-1910

|  | Pages                        |  | Pages       |
|--|------------------------------|--|-------------|
| PEDAGOGIE:—En marge d'un voyage, <i>C.-J. Magnan</i> .....   | 3                            | De la différence de caractère dans l'éducation .....   | 389         |
| Ecoles pour les garçons, <i>C.-J. Magnan</i> .....   | 6                            | L'agriculture à l'école primaire... ..   | 389         |
| L'association des institutrices catholiques de Québec et le fonds de pension .....                         | 7                            | Le congrès Eucharistique de Montréal .....   | 390         |
| La loi de l'Instruction publique... ..   | 8                            | Deuxième congrès de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste ... ..                             | 394         |
| Caisses d'économie scolaires, <i>C.-J. Magnan</i> .....  | 68                           | Le Congrès d'Éducation des Canadiens français d'Ontario .....                                      | 395         |
| Importance de la religion à l'école. Comment se faire aimer et respecter par ses élèves <i>B. L.</i> ..... | 69                           | Système scolaire d'Ontario .....   | 396         |
| La province de Québec d'abord, <i>C.-J. Magnan</i> .....   | 70                           | A propos d'un rapport .....  | 451         |
| Les Tempéraments, <i>R. P. A. Valiquet</i> : .....   | 73                           | Retraites fermées, <i>R. P. Archambault, S. J.</i> .....   | 451, 531    |
| Deux livres, <i>C.-J. M.</i> .....   | 76                           | La question forestière à l'école primaire, <i>J. C. Chapais</i> .....                              | 596         |
| Perspective encourageante .....  | 78                           | L'enseignement antialcoolique en Angleterre .....  | 454         |
| Le bon langage à l'école .....   | 78                           | Le congrès Eucharistique international, <i>Mgr J. Emard</i> .....                                  | 457         |
| L'enseignement religieux à l'école primaire, <i>C.-J. Magnan</i> .....                                     | 131                          | Hygiène: La tuberculose à l'école, <i>Dr. J. G. Paradis</i> .....                                  | 459         |
| Géographie .....   | 136                          | Bibliographie pédagogique, <i>C.-J. Magnan</i> .....   | 533         |
| Chronique pédagogique .....  | 82, 138                      | La tuberculose à l'école, <i>Dr. A. Lessard</i> .....  | 535         |
| Le mouvement scolaire à l'étranger .....   | 141, 209, 265, 339, 392, 456 | Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique ..... | 585         |
| Éducation moderne et enseignement professionnel, <i>C.-J. Magnan</i> .....                                 | 195                          | Un lustre de progrès, <i>C.-J. M.</i> .....  | 595         |
| Enseignement antialcoolique <i>R. P. Hugolin</i> .....   | 201, 268, 329                | Hygiène, <i>Dr. G. P.</i> .....  | 597         |
| Une circulaire du Surintendant de l'Instruction publique, <i>C.-J. M.</i> ..                               | 259                          | A la mémoire de Mlle Ida Labelle ..  | 597         |
| Du jeu .....   | 263                          | DIVERS:—Notre revue .....  | 2           |
| Rapport officiel du visiteur des écoles de Montréal, <i>Ph. Perrier</i> ..                                 | 275                          | Questions professionnelles .....   | 2, 66       |
| La lecture expressive à l'école primaire .....   | 323                          | 130, 194, 258, 322, 386, 450, 514, 578   | 578         |
| Hygiène: Guerre à l'alcool, <i>Dr. J. G. Paradis</i> .....   | 328                          | Avis aux Secrétaires-trésoriers: ..  | 2, 130, 596 |
| La bibliothèque nationale de l'École normale Jacques-Cartier, <i>C.-J. Magnan</i> .....                    | 387                          | Miettes pédagogiques .....   | 2           |
|  |                              | Enseignement antialcoolique .....  | 66          |
|  |                              | Pensées pédagogiques: 66, 130, 386, 450  | 450         |
|  |                              | Monument de Jeanne Mance .....   | 129         |
|  |                              | Pas d'éducation sans Dieu .....  | 130         |
|  |                              | Errata .....   | 194         |
|  |                              | L'âme de l'enfant .....  | 194         |

|  | Pages    |
|--|----------|
| Rapport financier de la commission scolaire de Montréal .....  | 208      |
| La nouvelle année .....  | 258      |
| Nomination .....   | 258      |
| L'ordre dans les idées et l'ordre matériel .....   | 258      |
| A nos lecteurs .....   | 205      |
| L'école ménagère de Roberval ....  | 322      |
| Un cinquantenaire intéressant ....   | 322      |
| Ne pas parler trop fort .....  | 322      |
| Maison où mourut Crémazie .....  | 386      |
| L'aumône dans l'éducation .....  | 386      |
| Jeanne d'Arc .....   | 449      |
| Le calme .....   | 450      |
| Des charmes dont il faut entourer l'étude .....  | 514      |
| Edouard VII .....  | 578      |
| Une bonne note pour Québec .....   | 603      |
| <b>DOCUMENTS OFFICIELS:—</b>   |          |
| Amendements à la loi de l'instruction publique (1909) .....  | 17       |
| Circulaire du Surintendant: 98, 278, 526   |          |
| <i>Fonds de pension</i> : lettre explicative du Secrétaire de la Commission administrative, <i>F. X. Couillard</i> , ..... | 19       |
| <i>Ecoles normales</i> : liste des diplômes .....  | 23       |
| <i>Ecoles normales</i> : âge d'admission, .....  | 382      |
| Bureau central .. 28, 100, 143, 382, 500   |          |
| Fonds de pensions (État financier) ..  | 97       |
| Fonds de pensions (session de décembre 1909) .....   | 526      |
| Fonds de pensions (avis aux instituteurs mariés) .....   | 546      |
| Caisses d'économie scolaires .....   | 98       |
| Comité catholique (sessions): 211, 608   |          |
| Rapport du Surintendant de l'instruction publique (1908-1909): ..  | 515, 579 |
| La question forestière, <i>le Surintendant</i> .....   | 526      |
| Conférences pédagogiques diocésaines .....   | 613      |
| Age des aspirantes .....   | 613      |
| Enseignement antialcoolique .....  | 637      |
| Rectification .....  | 604      |
| <b>DOCUMENTS SCOLAIRES:—</b>   |          |
| Association des Instituteurs de Montréal .....   | 30, 400  |
| Association des Instituteurs de Québec: .....  | 32, 402  |
| Association des Institutrices de Montréal: .....   | 35       |
| Association des Institutrices de Québec: .....   | 37       |
| Congrès pédagogique de Valleyfield ..  | 40       |

|  | Pages   |
|--|---|
| Discours de bienvenue (assemblée générale des Institutrices de Québec), <i>R. P. A. Valiquet</i> .....                 | 80  |
| L'horticulture à l'école primaire, <i>O. E. Dalaire</i> .....  | 341   |
| <b>METHODOLOGIE:—</b> La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i> : 9, 85, 150, 210, 280, 346, 406, 460, 536, 590 |   |
| Modèles de lettres .....   | 12  |
| Arithmétique, <i>J. Ahern</i> : .....  | 14, 90, 154, 222, 282, 350, 409, 463, 540       |
| Leçons de choses: .....  | 79, 156, 224, 287, 414, 468, 542                |
| Enseignement intuitif des fractions, <i>B. Lippens</i> .....   | 92  |
| Une leçon de récitation, <i>C. LeBon</i> ..  | 93  |
| Histoire du Canada: .....  | 95, 157, 225, 411, 544                          |
| Incorrections de langage .....   | 153   |
| <b>Pages</b>   |   |
| Géographie: .....  | 158, 467  |
| Leçon de style .....   | 161   |
| Questions de grammaire .....   | 228   |
| Analyse littéraire .....   | 231   |
| Anglicismes: .....   | 284, 354, 468                                   |
| Lecture expressive: .....  | 284, 465  |
| La composition française au Brevet ..  | 352   |
| <b>ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—</b>   |   |
| Instruction religieuse: .....  | 42, 107, 163, 232, 290, 355, 417, 470, 547, 604 |
| <i>Langue française</i> : Cours élémentaire: .....   | 43  |
| 108, 164, 233, 291, 355, 419, 472, 547   |   |
| Cours moyen: .....   | 44, 110   |
| 166, 235, 292, 357, 421, 474, 550, 604   |   |
| Cours supérieur: .....   | 47  |
| 113, 160, 238, 295, 360, 425, 477, 552   |   |
| <i>Mathématiques: Arithmétique</i> : 53, 121   |   |
| 178, 246, 303, 369, 433, 486, 558, 606   |   |
| Algèbre: .....   | 59  |
| 124, 183, 310, 377, 440, 495, 607  |   |
| Géométrie .....  | 60, 125, 186, 312, 379, 442, 497, 565           |
| Langue anglaise: .....   | 61  |
| 125, 187, 253, 313, 381, 444, 498, 566   |   |
| <i>Enseignement spécial</i> : Enseignement antialcoolique .....  | 52, 118   |
| 175, 243, 300, 365, 430, 482, 555, 605   |   |
| Agriculture: .....   | 50  |
| 110, 176, 244, 301, 366, 431, 483, 556   |   |
| <b>LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:</b>  |   |
| Petite revue: .....  | 62, 447, 510                                    |
| Un nouvel inspecteur d'écoles .....  | 63  |
| Remis: .....   | 63, 127   |
| Aux prières .....  | 63  |
| Conférences pédagogiques .....   | 64  |

|  | Pages                    |   | Pages        |
|--|--------------------------|---|--------------|
| Association des Institutrices catho-<br>liques de Montréal ..... | 126                      | Chez le Pape, <i>C.-J. Magnan</i> .....                               | 502          |
| Association des Institutrices catho-<br>liques de Québec .....   | 127, 254,                | L'économie .....  | 507          |
| Concile plénier .....  | 127                      | Le Patronage Laval .....  | 509          |
| Avis .....   | 127, 256                 | Un touchant anniversaire .....  | 510          |
| Notre 31 <sup>e</sup> année .....                                | 127                      | Bureau central .....  | 510          |
| Organe de la jeunesse .....                                      | 127                      | « Le Naturaliste canadien » .....                                     | 511          |
| L'École technique .....  | 128                      | Augmentation des traitements ...                                      | 512          |
| Bibliographie: .....   | 128, 511                 | Le Frère Abel .....   | 512          |
| Notes de voyage: <i>M. Lsc Pepin</i> :<br>.....                  | 188, 315, 445, 505, 572, | Livres de prix .....  | 512          |
| Les fêtes de Champlain .....                                     | 190                      | Echo du concile de Québec .....                                       | 557          |
| Une primeur .....  | 190                      | Sur les routes de France, <i>C.-J. Ma-</i><br><i>gnan</i> .....       | 566, 614     |
| Les caisses d'épargne scolaires à<br>Lévis .....                 | 191                      | Un beau livre .....   | 574          |
| Nomination .....   | 191                      | Une œuvre sociale .....   | 174, 635     |
| Petites notes .....  | 191                      | Résultat du Consours de Tempé-<br>rance .....                         | 575          |
| « Bulletin du Parler français » ...                              | 192                      | Autour de la buvette .....  | 575          |
| Le Comité catholique .....                                       | 192                      | Ouvrages canadiens .....  | 576          |
| Enseignement antialcoolique .....                                | 192                      | Histoire Sainte Baillargé .....                                       | 603          |
| Une galerie historique intéressante                              | 255                      | Nouvelle méthode de langue fran-<br>çaise .....                       | 636          |
| Ouvrage approuvé .....   | 255                      | Feu M. Thomas Blais .....   | 637          |
| Correspondance .....   | 256                      | Dollard .....   | 637          |
| Changements ministériels .....                                   | 256                      | ILLUSTRATIONS:—Le monument<br>de Colomb à Gênes .....                 | 1            |
| Deux congrès .....   | 316                      | Catherine Tékawitha .....   | 65           |
| Le R. P. Nunesvais .....   | 317                      | Galerie pédagogique: ....   | 86, 274, 340 |
| En France .....  | 318                      | Monument Jeanne Mance .....   | 129          |
| Comment sait-on qu'on est au pôle<br>nord .....                  | 319                      | La tombe de Crémazie .....  | 193          |
| « Journal de classe » .....                                      | 320                      | L'église de Brouage .....   | 257          |
| Population du Canada .....                                       | 383                      | Honorable J. L. Décarie .....   | 321          |
| Congrès d'Education d'Ontario ...                                | 383                      | Maison où mourut Crémazie ....  | 385          |
| M. Ernest Myrand .....   | 383                      | Jeanne d'Arc .....  | 449          |
| Conservons les vieux noms cana-<br>diens .....                   | 384                      | S. S. Pie X .....   | 502          |
| M. Edmond Saucier .....  | 384                      | Le Patronage Laval .....  | 509          |
| « Les Prévoyants » .....   | 446                      | L'église et le collège des Jésuites<br>(18 <sup>e</sup> siècle) ..... | 513          |
| Mlle Ida Labelle .....   | 448                      | L'archange St-Michel .....  | 554          |
| Bénédiction de S. S. Pie X .....                                 | 502                      | Sa majesté Georges V .....  | 577          |
|  |                          | Un paysage .....  | 601          |



7 118  
9543  
MK

# ENSEIGNEMENT PAR LES YEUX

## TABLEAUX MURAUX

POUR LES ÉCOLES ET LES FAMILLES

Lecture, écriture, fractions, toisé, musée scolaire d'histoire naturelle, complet en 116 tableaux avec échantillons variés.

Tableaux de physique: 16 Tableaux avec instruments pour expériences, Tableaux de leçons de Choses, Anatomie, Hygiène. Antialcoolisme, Tuberculose, Mutualité. Soins immédiats aux blessés, Botanique.

Cartes géographiques, Texte anglais ou français, Globes terrestres et Célestes, Globes ardoises, Toile ardoise pour tableaux noirs, Brosses à tableaux, Bouliers compteurs, Baguettes-indicateurs, etc.

## GRANGER FRERES

Éditeurs-Libraires-Papetiers,

43, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec.

# AU PUBLIC VOYAGEUR



Nous sommes toujours heureux de tracer un itinéraire pour les personnes qui se proposent un voyage soit.....

Au CANADA,

aux ETATS-UNIS

et par delà L'Océan.



# VOYAGE EN EUROPE



Par les splendides paquebots

**EMPRESS OF BRITAIN**

et

**EMPRESS OF IRELAND**

Facilités spéciales pour la célébration de la messe durant la traversée.

Pour Itinéraires, Suggestions, Brochures illustrées, Taux, etc., s'adresser à

Emile J. Hébert,

Agent général,

Département Trafic-voyageur,  
Montréal.

Jules Hone, Jr.

30, rue St-Jean, angle côte du Palais,  
et 46 rue Dalhousie,

Québec.